





## TABLE DES MATIÈRES

### Introduction

### I. COORDINATION

#### I.A. Cadre juridique

- I.A.1 État des ratifications de la Convention et de ses Protocoles
  - I.A.1.1 Entrée en vigueur des amendements à la Convention de Barcelone et du nouveau Protocole "prévention et situations critiques"
  - I.A.1.2 Jugement rendu par la Cour de justice européenne
- I.A.2 Nouvel instrument juridique sur la GIZC
- I.A.3 Rapports
- I.A.4 Mise en œuvre et respect des obligations
- I.A.5 Responsabilité et réparation des dommages
- I.A.6 Différences minimales du texte de la Convention de Barcelone dans sa version arabe
- I.A.7 Appui aux pays sur les questions juridiques

#### I.B Cadre institutionnel

- I.B.1 Évaluation du PAM
- I.B.2 Évaluation du MED POL
- I.B.3 Évaluation du CAR/PP
- I.B.4 Évaluation du CAR/TDE

#### I.C. Commission méditerranéenne du développement durable

- I.C.1 Programme sur les sites historiques

#### I.D. Coopération et partenariat

- I.D.1 Missions diplomatiques
- I.D.2 Accréditation auprès de l'ECOSOC et de la CDD-ONU
- I.D.3 Coopération avec la Commission européenne
- I.D.4 Nouveau Partenariat stratégique FEM
- I.D.5 Coopération avec d'autres organisations des Nations Unies
- I.D.6 Synergie et coopération avec d'autres programmes et initiatives dans la région
- I.D.7 Coopération avec les ONG partenaires du PAM et participation du public

#### I.E. Réunions et conférences organisées dans le cadre du PAM

#### I.F. Information et sensibilisation du public

- I.F.1 Rénovation du site web du PAM
- I.F.2 Intégration de l'approche participative dans les programmes et activités du PAM
- I.F.3 Relations avec les médias
- I.F.4 Publications du PAM
- I.F.5 Trentième anniversaire du PAM
- I.F.6 Bibliothèque

#### I.G. Questions financières, relatives au personnel et administratives

- I.G.1 Questions financières
  - I.G.1.1 Versement des contributions
  - I.G.1.2 Fonds additionnels
- I.G.2 Questions relatives au personnel
  - I.G.2.1 Unité de coordination
  - I.G.2.2 REMPEC
  - I.G.2.3 CAR/PAP
- I.G.3 Questions administratives
  - I.G.3.1 Sécurité/Grèce
  - I.G.3.2 REMPEC

## **II. COMPOSANTES**

### **II.A. Prévention et maîtrise de la pollution**

- II.A.1 Prévention et maîtrise de la pollution d'origine terrestre
  - II.A.1.1 Mise en œuvre du Protocole "tellurique" et du Programme d'actions stratégiques (PAS MED)
  - II.A.1.2 Activités relatives à la mise en œuvre du Protocole "immersions"
  - II.A.1.3 Activités relatives à la mise en œuvre du Protocole "déchets dangereux"
- II.A.2 Prévention et maîtrise la pollution d'origine maritime (REMPEC)
  - II.A.2.1 Mise en place de systèmes d'intervention nationaux et sous-régionaux
  - II.A.2.2 Renforcement des capacités, notamment par la formation
  - II.A.2.3 Coopération et assistance mutuelle en cas de situation critique
  - II.A.2.4 Assistance dans le domaine de la prévention de la pollution par les navires
  - II.A.2.5 Extension du réseau de correspondants du REMPEC aux autorités nationales chargées des affaires maritimes
  - II.A.2.6 Élaboration de la Stratégie régionale pour la prévention et la lutte contre la pollution marine provenant des navires
  - II.A.2.7 Prévention de la pollution marine par les activités liées à la navigation de plaisance en mer Méditerranée
  - II.A.2.8 Diffusion de l'information
- II.A.3 Production plus propre (CAR/PP)

### **II.B. Diversité biologique et aires spécialement protégées**

- II.B.1 Mise en œuvre des plans d'action
  - II.B.1.1 Mise en œuvre du plan d'action pour la gestion du phoque moine de Méditerranée
  - II.B.1.2 Mise en œuvre du plan d'action pour la conservation des tortues marines de Méditerranée
  - II.B.1.3 Mise en œuvre du plan d'action pour la conservation des cétacés en mer Méditerranée
  - II.B.1.4 Mise en œuvre du plan d'action pour la conservation de la végétation marine en mer Méditerranée
  - II.B.1.5 Mise en œuvre du plan d'action pour la conservation des poissons cartilagineux (chondrichthyens) en mer Méditerranée
  - II.B.1.6 Mise en œuvre du plan d'action pour la conservation des espèces d'oiseaux inscrites sur l'annexe II du Protocole relatif aux aires spécialement protégées et à la diversité biologique en Méditerranée
  - II.B.1.7 Mise en œuvre du plan d'action relatif aux introductions d'espèces et aux espèces invasives en mer Méditerranée

- II.B.2 Assistance aux pays dans le choix, la création et la gestion des aires spécialement protégées
  - II.B.2.1 Exécution du projet régional de développement des aires marines et côtières protégées en Méditerranée (projet MedMPA)
  - II.B.2.2 Appui aux demandes de Parties pour que certaines ASPIM soient désignées comme ZMPV
  - II.B.2.3 Échange d'informations
- II.B.3 Activités liées au traitement et à la gestion des données sur la biodiversité
  - II.B.3.1 Collecte et gestion des données
- II.B.4 Programme d'actions stratégiques pour la conservation de la diversité biologique en région méditerranéenne (PAS BIO)
- II.B.5 Autres activités
  - II.B.5.1 Critères communs pour le choix des espèces susceptibles d'être inscrites sur les annexes II et III du Protocole ASP ou d'en être exclues
  - II.B.5.2 Initiative méditerranéenne sur la taxinomie
  - II.B.5.3 Utilisation d'indicateurs de la biodiversité marine et côtière
  - II.B.5.4 Information et sensibilisation

## **II.C. Gestion durable des zones côtières**

- II.C.1 Assistance à la gestion durable des zones côtières
- II.C.2 Mise en œuvre des PAC
- II.C.3 Avenir de la gestion du littoral et des PAC au sein des activités du PAM
- II.C.4 Renforcement des capacités et formation
- II.C.5 Diffusion des informations et sensibilisation

## **II.D. Intégration de l'environnement et du développement**

- II.D.1 Rapport sur l'environnement et le développement
- II.D.2 SMDD
- II.D.3 Indicateurs de développement durable, statistiques et bases de données
- II.D.4 Thèmes spécifiques
  - II.D.4.1 Financement et coopération pour le développement durable
  - II.D.4.2 Développement rural durable; projet *Silva Mediterranea*
- II.D.5 Suite donnée aux autres domaines thématiques
  - II.D.5.1 Libre-échange et environnement dans le contexte euro-méditerranéen
  - II.D.5.2 Eau
  - II.D.5.3 Tourisme
  - II.D.5.4 Transports
  - II.D.5.5 Érosion des sols et désertification
  - II.D.5.6 Gestion locale et développement durable
- II.D.6 Communication et information

## **II.E. Télédétection de l'environnement - Information (CAR/TDE)**

## **III. Annexes**

- Annexe I État, au mois de juillet 2005, des signatures et ratifications
- Annexe II Réunions organisées dans le cadre du PAM au cours de l'exercice 2004-2005
- Annexe III Fonds d'affectation spéciale pour la protection de la mer Méditerranée contre la pollution – État des contributions



## LISTE DES ACRONYMES

ACCOBAMS	Accord pour la conservation des cétacés de la mer Noire, de la mer Méditerranée et de la zone atlantique adjacente
AEE	Agence européenne pour l'environnement
AEWA	Accord sur la protection des oiseaux aquatiques migrateurs afro-asiatiques
AIEA	Agence internationale de l'énergie atomique
ASPIM	Aires spécialement protégées d'importance méditerranéenne
BBN	Bilan de base national des émissions/rejets de polluants (PAS MED)
BDN	Bilan diagnostique national
CAR	Centre d'activités régionales
CAR/PAP	Centre d'activités régionales du Programme d'actions prioritaires
CAR/PB	Centre d'activités régionales du Plan Bleu
CAR/PP	Centre d'activités régionales pour la production propre
CAR/TDE	Centre d'activités régionales pour la télédétection de l'environnement
CEDARE	Centre pour l'environnement et le développement de la région arabe et de l'Europe
CEE-ONU	Commission économique pour l'Europe des Nations Unies
CGPM	Commission générale des pêches pour la Méditerranée (FAO)
CIHEAM	Centre international de hautes études agronomiques méditerranéennes
CITES	Convention sur le commerce international de faune et de flore sauvages menacées d'extinction
CITET	Centre international des technologies de l'environnement de Tunisie
CMDD	Commission méditerranéenne du développement durable
CMSCD	Centre mondial de surveillance de la conservation de la nature
COI	Commission océanographique internationale (UNESCO)
CoPEAM	Conférence permanente de l'audiovisuel et des médias en Méditerranée
DBO	Demande biologique en oxygène
DG CRC	Direction générale – Centre commun de recherche
ECA	Évaluation de la capacité d'accueil touristique
FEM	Fonds pour l'environnement mondial
FFEM	Fonds français pour l'environnement mondial
GESAMP	Groupe conjoint d'experts sur les aspects scientifiques de la protection du milieu marin
GIL	Gestion intégrée du littoral
GIZC	Gestion intégrée des zones côtières
GIZCBF	Gestion intégrée des zones côtières et des bassins fluviaux
GPA	Programme d'action mondial sur la protection du milieu marin contre la pollution d'origine terrestre (Washington)
GSP	Système de positionnement géographique
GWP	Partenariat mondial sur l'eau
HCR	Haut Commissariat des Nations Unies pour les réfugiés
ICE	International Chemical Environment
ICRAM	Institut central de recherches appliquées à la mer
ICS/ONUDI	Centre international pour la science et la haute technologie de l'Organisation des Nations Unies pour le développement industriel
INDEMER	Institut du droit économique de la mer
Index TRIX	Index d'eutrophisation
INSTM	Institut national des sciences et technologies de la mer
IOM	International Organization for Migration
ITCP	Integrated Technical Cooperation Programme
LEM-AIEA	Laboratoire de l'environnement marin de l'AIEA (Monaco)
MARPOL	Convention internationale pour la prévention de la pollution des mers par les navires, 1973, telle que modifiée par les Protocoles y relatifs de 1978 et 1997

MEDA	Programme financier de coopération de l'UE pour le partenariat Euromed
MEDASSET	Association méditerranéenne pour sauver les tortues de mer
MedGOOS	Système mondial d'observation des océans
MedWet	Initiative sur les zones humides de Méditerranée
METAP	Programme d'assistance technique pour l'environnement méditerranéen (BM)
MOSS	Normes minimales de sécurité opérationnelle
NCMR	Centre national hellénique de la recherche marine
OCDE	Organisation de coopération et de développement économiques
OME	Observatoire méditerranéen de l'énergie
OMI	Organisation maritime internationale
OMM	Organisation météorologique mondiale
OMS	Organisation mondiale de la santé
ONUDI	Organisation des Nations Unies pour le développement industriel
PAC	Programme d'aménagement côtier (PAM)
PAM	Plan d'action pour la Méditerranée
PAN	Plan d'action national (PAS MED)
PAS BIO	Programme d'actions stratégiques pour la conservation de la diversité biologique en région méditerranéenne
PAS MED	Programme d'actions stratégiques visant à combattre la pollution due à des activités menées à terre
PCB	Polychlorobiphényles
PNUE	Programme des nations Unies pour l'environnement
POP	Polluants organiques persistants
PS	Plans sectoriels (PAS MED)
RAMOGE	Accord St-Raphaël - Monaco – Gênes
REMPEC	Centre régional méditerranéen pour l'intervention d'urgence contre la pollution marine accidentelle
SMAP	Programme d'actions prioritaires à court et moyen terme pour l'environnement
SMDD	Stratégie méditerranéenne de développement durable
SNDD	Stratégie nationale de développement durable
UICN	Union internationale pour la conservation de la nature
UNDESA	Département des affaires économiques et sociales des Nations Unies
UNDSS	Département des Nations Unies sur la sûreté et la sécurité (anciennement UNSECOORD)
NESCO	Organisation des Nations Unies pour l'éducation, la science et la culture
Unité MED	Unité de coordination du PAM (= MEDU)
WCMC	Centre de surveillance de la conservation de la nature (PNUE)
ZMPS	Zones marines particulièrement sensibles
ZMPV	Zones marines particulièrement vulnérables (= ZMPV) (OMI)

## Introduction

Le présent rapport retrace les actions menées par le Secrétariat ainsi que par les composantes du PAM en application des recommandations de la Treizième réunion des Parties contractantes tenue à Catane du 11 au 14 novembre 2003. Au cours de la mise en œuvre de son programme, le Secrétariat a tiré profit des orientations données par le Bureau.

En septembre 2003, pour la première fois, le Secrétariat avait soumis deux rapports aux points focaux du PAM : l'un portait sur la mise en œuvre des activités entreprises au cours de l'exercice biennal, l'autre présentait le budget-programme et les recommandations pour l'exercice biennal suivant. Comme cette approche semble avoir été bien accueillie par les points focaux, la même procédure est reprise pour l'exercice biennal actuel.

L'attention des points focaux du PAM est appelée sur les points suivants du présent rapport d'activité:

1. Lors de l'exercice biennal en cours, les amendements à la Convention de Barcelone sont entrés en vigueur, ce qui donne effet à un certain nombre d'obligations découlant des nouvelles dispositions. Le Protocole "prévention et situations critiques" est également entré en vigueur. Dans le même temps, le processus de ratification des autres Protocoles a marqué le pas et il convient de s'attaquer à cette question.
2. L'analyse comparative des systèmes de rapports du PAM et d'autres conventions ou processus, de même que la première version du formulaire de rapport actualisé, ont été finalisées.
3. Les progrès accomplis dans l'élaboration d'un mécanisme d'application et de respect des obligations ont été tels qu'une recommandation est adressée aux Parties contractantes invitant à la formulation d'un mécanisme complet dans le cadre de la Convention de Barcelone.
4. L'évaluation externe du PAM a été finalisée et le rapport correspondant a été soumis. Un certain nombre de recommandations, dont certaines ont des implications fortes, ont été formulées et méritent un examen approfondi. Les évaluations du MED POL, du CAR/TDE et du CAR/PP ont également été menées à bien.
5. La Stratégie méditerranéenne de développement durable a été approuvée par la CMDD et sera soumise pour approbation finale et adoption par les Parties contractantes. Par ailleurs, le programme de travail de la CMDD pour les six prochaines années a été approuvé.
6. La coopération entre le PAM et la CE a continué de se renforcer. Elle devrait s'améliorer encore avec l'approbation du programme de travail conjoint, lequel avait été demandé par les Parties contractantes. En outre, des contacts ont été établis avec le Commissaire pour la pêche et les affaires maritimes afin que le PAM soit associé au processus de consultation pour l'élaboration d'une politique maritime de l'UE.
7. À la suite du succès du Projet FEM actuel, un Partenariat stratégique pour l'ensemble de l'écosystème méditerranéen a été proposé au Conseil du FEM pour approbation.
8. Le REMPEC a finalisé la Stratégie régionale pour la prévention et la lutte contre la pollution marine provenant des navires et le projet final est soumis à la présente réunion des points focaux avant d'être transmis aux Parties contractantes pour adoption. Comme le nouveau Protocole "prévention et situations critiques" est entré en vigueur en mars 2004, la mise en œuvre de cette stratégie n'en acquiert encore que plus d'importance.

9. Un projet de protocole sur la GIZC a été établi. Une décision doit être prise quant à la prochaine étape du processus.
10. Le MED POL va s'atteler à une nouvelle initiative concernant l'application de l'approche écosystémique de la gestion des activités humaines. Si le MED POL fraye la voie à cet égard, c'est dans le dessein d'une application de l'approche écosystémique à l'ensemble du PAM.
11. Il est impératif que les pays prennent des mesures pour protéger le phoque moine, lequel, selon un rapport de situation scientifiquement étayé, est menacé d'extinction dans la région méditerranéenne. D'où la "Déclaration sur le phoque moine", qui sera soumise aux Parties contractantes pour adoption.
12. Après des années d'élaboration, le *Rapport sur l'environnement et le développement* a été finalisé et sera publié dans les prochains mois. Il est important pour le PB et le PAM de faire largement connaître cette publication très riche et détaillée en organisant dans les pays une série de manifestations médiatiques.
13. En conclusion d'un exercice d'évaluation, il est recommandé de recentrer le CAR/TDE sur les activités d'information et communication et à le rebaptiser en CAR/INFO.
14. À l'occasion du trentième anniversaire du PAM, plusieurs initiatives ont été prises en vue de rehausser la visibilité de celui-ci.

## I. COORDINATION

### I.A. Cadre juridique

#### I.A.1 État des ratifications de la Convention et de ses Protocoles

##### *I.A.1.1 Entrée en vigueur des amendements à la Convention de Barcelone et du nouveau Protocole "prévention et situations critiques"*

1. Depuis la dernière réunion des points focaux nationaux du PAM en septembre 2003, les principaux développements juridiques ont été l'entrée en vigueur de la Convention de Barcelone modifiée avec effet à compter du 9 juillet 2004, 30 jours après le dépôt du 16<sup>e</sup> instrument d'acceptation par l'Algérie. Les autres Parties contractantes ayant accepté la Convention modifiée, depuis la dernière réunion des points focaux du PAM, ont été la République arabe syrienne (10 octobre 2003) et le Maroc (7 décembre 2004). L'intitulé officiel de la Convention est désormais "Convention sur la protection du milieu marin et du littoral de la Méditerranée".

2. Un autre développement important a été l'entrée en vigueur, le 17 mars 2004, du nouveau Protocole "prévention et situations critiques", après sa ratification par la Slovaquie le 16 février 2004. Ce sont au total sept Parties contractantes qui, à ce jour, ont ratifié ce Protocole, y compris, pendant la période considérée dans le présent rapport, la Croatie et la Commission européenne, le 1<sup>er</sup> octobre 2003 et le 25 juin 2004 respectivement.

3. Il faut encore que trois Parties acceptent les amendements au Protocole "tellurique" pour que sa version révisée entre en vigueur, aucune autre Partie n'ayant procédé à leur acceptation depuis la dernière réunion des points focaux du PAM en 2003.

4. Il convient de noter que, depuis septembre 2003, la Turquie a ratifié le nouveau Protocole "déchets dangereux" (3 avril 2004), ce qui porte à cinq le nombre total de ratifications de cet instrument. Il faut donc une ratification supplémentaire pour que le Protocole entre en vigueur.

5. S'agissant des autres instruments juridiques nouveaux et révisés, la situation s'établissait ainsi au mois de juillet 2005 : 14 Parties contractantes avaient accepté la version modifiée du Protocole "immersions", 14 avaient ratifié le nouveau Protocole "ASP & biodiversité" et 4 le nouveau Protocole "offshore".

6. Il convient de rappeler à ce propos que six ratifications sont requises pour l'entrée en vigueur d'un nouvel instrument et que seize le sont pour l'entrée en vigueur de la version modifiée d'un instrument.

7. Un tableau détaillé de l'état des ratifications des divers instruments figure à l'**annexe I** du présent rapport. Conformément à la pratique des Nations Unies, une nouvelle rubrique intitulée "Situation" a été insérée dans le tableau après les rubriques "Adoption" et "Entrée en vigueur".

8. La dernière réunion des Parties contractantes a demandé au pays dépositaire (Espagne) et au Bureau de jouer un rôle actif en encourageant les Parties à accélérer leur processus de ratification. En application de cette décision, le Bureau, lors de ses réunions, a soigneusement examiné la nécessité d'identifier des mesures appropriées à l'égard des Parties contractantes n'ayant pas encore signé, ratifié ou accepté les instruments juridiques nouveaux ou révisés du PAM.

9. Suite à la décision prise par le Bureau à sa réunion de Gênes en juin 2004, une lettre conjointe, signée par le Ministre de l'environnement et du territoire de l'Italie en sa

qualité de Président du Bureau, par le Ministre de l'environnement du pays dépositaire (Espagne) et par le Coordonnateur du PAM, a été adressée à toutes les Parties contractantes pour inciter celles qui ne l'avaient pas encore fait à signer, accepter ou ratifier les instruments juridiques nouveaux ou révisés. Il était aussi demandé aux pays concernés de communiquer des renseignements sur leur processus de ratification des divers instruments. Suite à cette lettre, il a été reçu de l'Albanie, du Maroc et de la Slovénie des communications fournissant des renseignements sur les dispositions prises à cet égard.

### ***I.A.1.2 Jugement rendu par la Cour européenne de justice***

10. Le Secrétariat souhaite appeler l'attention des points focaux nationaux du PAM sur un jugement rendu par la Cour de justice européenne (affaire No. C-213/03, du 15 juillet 2004) relative à l'article 6, par. 3, du Protocole "tellurique", lequel est en vigueur, et de l'article 6, par. 1, de la version modifiée du Protocole "tellurique", laquelle n'est pas encore en vigueur, bien que les amendements aient été acceptés par la Communauté européenne. Ces dispositions ont trait à l'obligation d'une autorisation préalable par les autorités compétentes pour les rejets dans l'eau qui atteignent et peuvent affecter la mer Méditerranée. La question soulevée consistait à savoir si ces dispositions ont un effet direct, de sorte que toute Partie concernée soit fondée à les invoquer devant les tribunaux nationaux lors de poursuites engagées pour faire cesser les rejets qui ne sont pas autorisés conformément à la procédure et aux critères que prescrivent ces dispositions, ou si aucun système d'autorisation de rejet ne peut légitimement et utilement être appliqué sur la base de ces dispositions tant qu'un État membre de l'UE n'a pas défini les critères techniques pertinents.

11. Aux termes du jugement rendu par la Cour de justice européenne :

"1) l'article 6, par. 3, du Protocole relatif à la protection de la mer Méditerranée contre la pollution d'origine tellurique, signé à Athènes le 17 mai 1980, approuvé par la décision du Conseil 83/101/CEE du 28 février 1983, ainsi que, après son entrée en vigueur, l'article 6, par. 1, du Protocole tel que modifié par la Conférence de plénipotentiaires tenue à Syracuse les 7 et 8 mars 1996, dont les amendements ont été approuvés par la décision du Conseil 1999/801/CE du 22 octobre 1999, ont un effet contraignant direct, de sorte que toute partie concernée est fondée à invoquer ces dispositions devant les tribunaux nationaux.

2) Les mêmes dispositions doivent être interprétées comme portant interdiction, en l'absence d'une autorisation par les autorités nationales compétentes, du rejet dans les étangs d'eau salée communiquant avec la mer Méditerranée, de substances qui, bien que n'étant pas toxiques, ont un effet néfaste sur la teneur en oxygène du milieu marin."

### **I.A.2 Nouvel instrument juridique sur la GIZC**

12. Les Parties contractantes à la Convention de Barcelone ont adopté lors de leur Treizième réunion à Catane (novembre 2003) une recommandation demandant au Secrétariat d'"élaborer le projet de texte d'un protocole régional sur la gestion intégrée du littoral, sur la base d'un large processus de consultation des experts et de toutes les autres parties intéressées en vue de son examen par les Parties contractantes".

13. À cette fin, un forum régional des parties prenantes à la GIZC s'est tenu à Cagliari (Italie), les 28 et 29 mai 2004. Y avaient été invités des représentants des groupes d'intérêt suivants: ministères de l'environnement, de l'aménagement du territoire, du tourisme, de l'équipement, des travaux publics et/ou du développement; autorités locales et régionales en charge du littoral; organisations internationales; autres mers régionales; communauté scientifique; ONG; associations professionnelles (chambres de commerce, secteur du

tourisme et voyageurs; associations d'architectes et de planificateurs; associations juridiques; et autres); institutions financières (IBRD, BERD, BEI, Banque asiatique de développement, Banque africaine de développement, Banque arabe pour le développement) et divers experts.

14. Conformément aux recommandations du forum régional de parties prenantes, le CAR/PAP a constitué un groupe de travail d'experts juridiques et techniques chargés de rédiger le protocole. La première réunion du groupe s'est tenue les 1<sup>er</sup> et 2 octobre 2004 à Split et un avant-projet a été ébauché à la mi-décembre 2004. La deuxième réunion du groupe s'est tenue à Athènes les 4 et 5 janvier 2005, et le texte du protocole y a été présenté sous forme de projet. Les experts juridiques et techniques, ainsi que les représentants de l'Unité MED, ont examiné la structure générale du projet de protocole et formulé des observations et propositions sur la teneur des différents articles et dispositions.

15. En février 2005, le groupe de travail avait élaboré une deuxième version du projet de protocole. Cette version améliorée a été examinée à la troisième réunion du groupe de travail tenue à Paris les 17 et 18 février. Aussitôt après cette réunion, une troisième version du projet de texte, assortie de commentaires, a été établie. Les deux textes ont été traduits en anglais vers la mi-avril et affichés sur le site web du CAR/PAP.

16. Ce projet de texte a été présenté à la réunion conjointe des points focaux nationaux du CAR/PB, du CAR/TDE et du CAR/PAP (Nice, 12-15 mai 2005). Dans le cadre du processus de concertation visant à améliorer le projet de protocole, le CAR/PAP a organisé un atelier de consultation à Oristano (Italie), les 24 et 25 juin 2005. Le projet de protocole GIZC est soumis, pour examen, à la réunion des points focaux nationaux du PAM (doc. UNEP(DEC)/MED WG.270/5), avec les propositions formulées par l'atelier d'Oristano (doc. UNEP(DEC)/MED WG.270/Inf.3).

### **I.A.3 Rapports**

17. À leur Treizième réunion ordinaire tenue à Catane en novembre 2003, les Parties contractantes ont décidé de commencer à appliquer l'article 26 de la Convention de Barcelone à compter de l'exercice biennal 2002-2003 sur la base du formulaire de rapport, ainsi qu'il avait été convenu à Monaco en 2001.

18. À cette fin, le Secrétariat a fourni une assistance aux pays pour qu'ils renforcent leurs capacités et systèmes de rapports et soumettent des rapports nationaux sur la mise en œuvre de la Convention avant février 2005. Les pays suivants ont bénéficié d'une aide financière et technique pour l'établissement de rapports nationaux: Albanie, Algérie, Bosnie-Herzégovine, Croatie, Égypte, Grèce, Maroc, Israël, Jamahiriya arabe libyenne, Liban, République arabe syrienne, Serbie-et-Monténégro, Slovénie, Tunisie et Turquie. L'approche adoptée par le Secrétariat n'a pas seulement consisté à aider les pays à établir leurs premiers rapports nationaux mais aussi à renforcer leurs systèmes de rapports nationaux en sorte qu'ils puissent tirer parti de l'expérience en mettant en place un dispositif de collecte, traitement et actualisation des données, ce qui leur permettait d'asseoir la durabilité en renforçant leurs capacités à répondre aux obligations de rapport de manière efficace et dans le long terme.

19. Sur la base de l'expérience acquise au niveau national, certains pays ont contribué à l'harmonisation du formulaire de rapport utilisé dans le cadre de la Convention de Barcelone avec les formulaires utilisés aux niveaux mondial et régional, ainsi qu'à l'amélioration et à la simplification des rapports, et ce en privilégiant les indicateurs plutôt que les exposés explicatifs et en recherchant la compatibilité avec les systèmes de rapports nationaux correspondants.

20. Pour mieux aider les pays à remplir leurs obligations de rapport, une réunion sur le système de rapports dans le cadre de la Convention de Barcelone a été organisée en Tunisie les 10 et 11 mai 2004, avec la participation de 32 experts nationaux provenant de 17 Parties contractantes. La réunion était conçue pour permettre aux points focaux nationaux du PAM, aux points focaux nationaux sur les rapports et aux experts nationaux des pays en développement d'évaluer l'œuvre accomplie, de recenser les besoins nationaux et d'examiner les aspects juridiques, administratifs et techniques du processus d'établissement/soumission de rapports.

21. La réunion a examiné les questions relatives aux processus des rapports nationaux, les plans de travail pour la formulation des rapports, les blocages et problèmes susceptibles de se poser, en vue de faciliter le processus et d'atteindre l'objectif d'un établissement des rapports nationaux pour la fin janvier 2005. Dans le prolongement de la réunion de Tunis, le Secrétariat a adressé une lettre à tous les ministères de l'environnement en sollicitant leur concours pour le processus d'élaboration des rapports nationaux, l'accent étant mis sur l'association des acteurs des différents secteurs aux niveaux national et local.

22. Les rapports biennaux nationaux sur l'application juridique et administrative de la Convention et de ses Protocoles ont été reçus de 19 Parties contractantes (Albanie, Algérie, Bosnie-Herzégovine, Chypre, Croatie, Espagne, France, Grèce, Israël, Italie, Jamahiriya arabe libyenne, Maroc, Monaco, République arabe syrienne, Serbie-et-Monténégro, Slovénie, Tunisie, et Turquie) et sur l'application technique des Protocoles de 17 Parties contractantes (Albanie, Algérie, Bosnie-Herzégovine, Croatie, Espagne, France, Grèce, Israël, Italie, Jamahiriya arabe libyenne, Maroc, Monaco, République arabe syrienne, Serbie-et-Monténégro, Slovénie, Tunisie et Turquie).

23. Le rapport d'évaluation régional sur la mise en œuvre de la Convention de Barcelone et de ses Protocoles a été établi (doc. UNEP(DEC)/MED WG.270/6). Les résultats indiquent des progrès considérables, non seulement dans les rapports sur l'application juridique et administrative de la Convention et de ses Protocoles mais aussi, dans une mesure un peu moindre, sur l'application technique de ces instruments et sur les politiques officielles de l'environnement en général. Ces progrès ne sont pas également répartis entre les thèmes traités et entre toutes les Parties contractantes.

24. Conformément à la recommandation des Parties contractantes à Catane visant à harmoniser les procédures de rapports avec d'autres accords environnementaux multilatéraux et les directives concernées de l'Union européenne, une analyse comparative des systèmes de rapports du PAM et des autres conventions et processus, ainsi qu'un avant-projet de formulaire actualisé, ont été finalisés (doc. UNEP(DEC)/MED WG.270/Inf.6), (doc. UNEP(DEC)/MED WG.270/Inf.7).

25. En outre, la cinquième réunion sur le système de rapports dans le cadre de la Convention de Barcelone et de ses Protocoles s'est tenue au Maroc les 13 et 14 juin 2005, avec la participation de 22 représentants provenant de 17 Parties contractantes, afin d'examiner les documents ci-dessus et de donner au Secrétariat des orientations sur leur contenu et sur les activités à entreprendre au cours du prochain exercice biennal.

#### **I.A.4 Mise en œuvre et respect des obligations**

26. À Catane, les Parties contractantes ont décidé créer un groupe de travail d'experts juridiques et techniques qui serait chargé d'"élaborer une plate-forme afin de promouvoir l'application et le respect de la Convention de Barcelone", plate-forme qui serait soumise pour examen par les Parties contractantes à leur Quatorzième réunion de 2005.

27. En application de la décision ci-dessus, et pour assurer la diversité d'expérience, de vue et de représentation des pays en développement comme des pays développés et de différentes sous-régions géographiques, il a été constitué un groupe de travail sur la mise en œuvre et le respect des obligations dans le cadre de la Convention de Barcelone, groupe qui se composait de six experts désignés par des gouvernements sur la base de leurs compétences juridiques et techniques, et d'un membre représentant les ONG partenaires du PAM. Le groupe de travail a été assisté dans ses travaux par un expert juridique international.

28. Lors de la réunion de Catane, cinq pays se sont proposés pour faire partie du groupe de travail et leurs offres ont été acceptées. Ces pays étaient la Croatie, l'Espagne, la Grèce, Israël et la République arabe syrienne. Par la suite, la France a exprimé le souhait de se joindre au groupe, ce qui a été accepté.

29. Conformément à la décision de la réunion de Catane, toutes les Parties contractantes ont été régulièrement tenues au courant de l'état d'avancement des travaux du groupe. Par ailleurs, les réunions du groupe sont ouvertes à d'autres Parties contractantes ou partenaires du PAM désireux d'y participer, à condition d'assumer eux-mêmes le coût de leur participation. Néanmoins, pour permettre une participation complète des pays en développement et eu égard à l'importance du sujet, le Secrétariat, après approbation du Bureau, a pris en charge les frais de participation d'un expert de chaque pays en développement qui s'était dit intéressé de s'intégrer au processus.

30. La première réunion du groupe de travail s'est tenue à Athènes les 8 et 9 novembre 2004. Répondant à une invitation du Secrétariat, en plus des six pays membres du groupe de travail sélectionnés à Catane et de la France, des représentants de la Communauté européenne et de la Slovénie ont également pris part à la réunion. La réunion avait les objectifs suivants :

- analyse de la structure et du contenu de la Convention de Barcelone et de ses Protocoles au regard d'un éventuel mécanisme de respect des obligations et d'une procédure en cas de non-respect;
- description, comparaison et analyse des mécanismes de respect des obligations et des procédures en cas de non-respect d'un certain nombre d'accords environnementaux multilatéraux;
- définition d'une "feuille de route" pour la mise en place d'un mécanisme de respect des obligations et d'une procédure en cas de non-respect dans le cadre de la Convention de Barcelone.

31. Conformément à la recommandation de la première réunion du groupe de travail, une deuxième réunion s'est tenue les 11 et 12 avril 2005 à Athènes (Grèce). Outre les membres du groupe de travail, des représentants de l'Albanie, de la Communauté européenne, de la Jamahiriya arabe libyenne, du Maroc, de la Serbie-et-Monténégro et de la Tunisie ont également pris part à la réunion.

32. Le groupe de travail est convenu de soumettre à la Quatorzième réunion des Parties contractantes en Slovénie une recommandation invitant à la formulation d'un mécanisme complet de mise en œuvre et de respect des obligations au titre de la Convention de Barcelone pour adoption par la Quinzième réunion des Parties contractantes en 2007. Le groupe de travail a débattu des principes directeurs à intégrer dans le mécanisme et il est convenu de la teneur d'un document esquissant les principaux éléments d'un éventuel mécanisme de respect des obligations dans le cadre de la Convention de Barcelone et de ses Protocoles (doc. UNEP(DEC)/MED WG.270/7).

#### **I.A.5 Responsabilité et réparation des dommages**

33. À leur Treizième réunion à Catane, les Parties contractantes ont demandé au Secrétariat de réaliser une étude de faisabilité concernant un régime de responsabilité et réparation des dommages. En application de cette recommandation, le Secrétariat s'est employé à obtenir et à assurer, dans toute la mesure du possible, une synergie avec les développements juridiques passés et en cours dans ce domaine. Aussi, eu égard notamment au caractère sensible de la question, il a été adopté une procédure de consultation pleinement participative associant toutes les Parties contractantes et les acteurs socio-économiques concernés dès le premier stade du travail d'élaboration.

34. Au cours de la période considérée, les dispositions prises ont comporté la sélection et le recrutement d'un expert régional et l'élaboration d'une approche méthodologique précise. Les travaux ont comporté investigations, collecte d'informations, consultation, analyse de données, examen et validation des travaux déjà réalisés par le PAM dans le passé. Les régimes nationaux, internationaux et régionaux existants de responsabilité et indemnisation ont également été analysés et l'étude de faisabilité a été établie.

35. En ce qui concerne la synergie avec les régimes existants, l'étude de faisabilité a envisagé les options suivantes:

- mettre à profit les instruments juridiques internationaux actuellement en vigueur qui portent sur la responsabilité des dommages environnementaux occasionnés à la mer Méditerranée et à son littoral;
- évaluer les accords pertinents déjà en vigueur et considérer s'ils devraient être modifiés pour traiter des questions de responsabilité civile de dommages occasionnés aux zones marines et côtières de la Méditerranée;
- promouvoir l'entrée en vigueur des accords internationaux existants qui contiennent notamment des dispositions sur la responsabilité civile de dommages occasionnés aux zones marines et côtières de la Méditerranée et déterminer pour quelles raisons ils ne sont pas encore entrés en vigueur; à cet égard, l'on pourrait envisager la possibilité d'amender ou d'aménager ces accords;
- élaborer un nouvel instrument juridique prévoyant notamment la responsabilité civile des dommages occasionnés aux zones marines et côtières dans le cadre de la Convention de Barcelone, avec les principaux éléments d'un tel instrument, en justifiant sa nécessité;
- élaborer un code de conduite, des lignes directrices et des recommandations concernant la responsabilité de dommages occasionnés au milieu marin et côtier dans le cadre de la Convention de Barcelone.

36. Le processus participatif a reposé sur l'envoi de questionnaires techniques aux points focaux nationaux et aux partenaires du PAM. L'un des deux questionnaires était conçu comme base de consultation générale, et l'autre portait sur la dimension "assurance". Six Parties contractantes (Bosnie-Herzégovine, Communauté européenne, Croatie, France, Malte et Maroc), des ONG et acteurs socio-économiques (Environnement et Développement au Maghreb, Environmental Perception, Amici per la Vita ONLUS, IOI, MEDCITÉS, UNADEP/UNASD, IJOED) ont répondu aux questionnaires.

37. L'étude de faisabilité comporte un examen de la situation actuelle dans le domaine de la responsabilité et de la réparation aux niveaux mondial, régional et, dans une certaine mesure, national. Le projet de l'étude a été soumis pour discussion à une réunion d'experts juridiques qui s'est tenue à Athènes le 17 juin 2005. Certaines des Parties contractantes ayant répondu aux questionnaires ont été invitées à participer à la réunion qui a passé en revue les conclusions et recommandations du projet d'étude et a fourni des orientations en vue de l'améliorer.

38. Il convient de rappeler à cet égard que, depuis l'entrée en vigueur de la version modifiée de la Convention, l'élaboration de règles et procédures concernant la détermination des responsabilités et la réparation des dommages est une obligation impérative pour les Parties contractantes. Les conclusions de la réunion et le projet final de l'étude de faisabilité figurent dans le document UNEP(DEC)/MED WG.270/Inf.4.

#### **I.A.6 Différences minimales du texte de la Convention de Barcelone dans sa version arabe**

39. Le 30 décembre 2003, le Ministère des affaires étrangères de l'Algérie a soumis une *Note verbale* au pays dépositaire (Espagne) faisant état de certaines différences entre le texte arabe et le texte français des amendements à la Convention de Barcelone, tels que libellés dans l'Acte final de la Conférence de plénipotentiaires tenue à Barcelone les 9 et 10 juin 1995. Le Ministère des affaires étrangères de l'Algérie sollicitait l'avis des services juridiques compétents du pays dépositaire concernant ses observations à propos de ces différences, afin de garantir l'uniformité de toutes les versions linguistiques de la Convention, ce qui contribuerait dans le même temps à accélérer le processus de ratification par l'Algérie. Le pays dépositaire a transmis la *Note verbale* au Siège du PNUE à Nairobi, assortie de ses propres observations. Le Siège du PNUE a alors porté ladite *Note* à l'attention du Secrétariat pour qu'il prenne les dispositions nécessaires.

40. Un examen soigneux a montré qu'il existe des différences minimales dans la version arabe du texte, qu'il convient de rectifier selon une procédure à envisager avec le pays dépositaire. Il est prévu que le Coordonnateur soulèvera la question avec le pays dépositaire en suggérant que ces divergences minimales pourraient être levées au moyen d'un *procès-verbal* distribué aux Parties par les voies diplomatiques. Il est à noter que, depuis lors, l'Algérie a accepté les amendements à la Convention.

#### **I.A.7 Appui aux pays sur les questions juridiques**

41. La Treizième réunion des Parties contractantes (Catane, 2003) a demandé au Secrétariat d'aider les Parties contractantes dans leurs efforts visant à adhérer aux instruments juridiques du PAM et à transposer les principales prescriptions de la Convention de Barcelone et de ses Protocoles dans leur législation nationale.

42. Au cours de la période considérée, le Secrétariat et les diverses composantes du PAM ont octroyé une assistance à plusieurs Parties contractantes pour qu'elles transposent dans leur législation nationale les dispositions de la Convention et de ses Protocoles. D'autres demandes d'assistance sont actuellement à l'examen.

### **I.B Cadre institutionnel**

#### **I.B.1 Évaluation du PAM**

43. Conformément à la recommandation adoptée par les Parties contractantes à Catane, une évaluation externe de l'ensemble du PAM a été réalisée en vue de la présenter à la réunion des Parties contractantes en 2005 (doc. UNEP(DEC)/MED WG.270/8) et doc. UNEP(DEC)/MED WG.270/Inf.9).

44. L'exercice d'évaluation a été réalisé en l'inscrivant dans le cadre des évaluations en cours de composantes du PAM et il a reposé sur les performances passées, les objectifs assignés, le contexte international et régional, et notamment les développements juridiques et politiques intervenus dans la région. Il a adopté une approche ouverte et participative qui

comportait une étude sur dossier, une analyse approfondie des documents pertinents; des réunions et des entretiens avec des points focaux nationaux et des partenaires du PAM, et un recueil d'informations auprès de toutes les Parties contractantes.

45. Sur la base du mandat – et du profil des évaluateurs qu'il définissait – soumis au Bureau des Parties contractantes, une équipe de trois évaluateurs a été recrutée, à savoir : M. Delmar Blasco, ancien Secrétaire exécutif de la Convention de Ramsar, qui a dirigé ses travaux, M. Tarek Genena et M.Thymio Papayannis. Il a été établi une méthodologie d'évaluation et un questionnaire, auquel ont répondu 19 des 22 Parties contractantes. L'équipe des évaluateurs a eu un certain nombre de consultations avec les points focaux et partenaires du PAM ainsi qu'avec les représentants d'autres organisations internationales. Deux réunions de consultation des points focaux du PAM ou de leurs représentants, dont l'une appuyée par l'Italie, ont été organisées à cette fin les 9 et 10 décembre 2004 et le 31 mars 2005.

### **I.B.2 Évaluation du MED POL**

46. L'évaluation du MED POL-Phase III, établie par trois experts indépendants, a été soumise au Secrétariat du PAM en avril 2005 et examinée par la réunion des coordonnateurs nationaux pour le MED POL tenue à Barcelone du 24 au 27 mai 2005 (doc. UNEP(DEC)/MED WG.270/Inf.10). L'évaluation du MED POL III a été un processus long, compte tenu de la grande variété des questions et activités à traiter, mais ses conclusions et recommandations fourniront une bonne base à la planification et à la mise en œuvre du MED POL- Phase IV.

47. À la lumière de ses constats, l'évaluation formule un certain nombre de propositions et suggestions concernant la responsabilité de gestion, la réalisation des programmes de travail, le suivi de ces programmes et la gestion des ressources. Selon une autre observation importante faite lors du débat sur l'évaluation du MED POL-Phase III au cours de la réunion des coordonnateurs nationaux, le MED POL souffre d'un manque de visibilité dans les pays méditerranéens.

### **I.B.3 Évaluation du CAR/PP**

48. Le mandat de l'évaluation du CAR/PP avait été établi sur la base d'évaluations précédentes, à savoir celles du CAR/ASP, du CAR/PAP et du CAR/PB. Le contrat de l'évaluation a été adjugé à la société de conseil SGS Tecnos, en raison de sa vaste expérience en analyse de gestion. SGS Tecnos a mis en jeu une équipe pluridisciplinaire de quatre experts pour réaliser l'évaluation. Celle-ci avait pour objet d'apprécier la mission et les performances du CAR/PP dans le cadre du PAM. Elle reposait sur un bilan de la gestion du Centre, en s'attachant à la planification, aux performances, au suivi, et sur une analyse des réponses de divers acteurs et partenaires à des questionnaires. L'évaluation préconise une définition précise du rôle du Centre et l'officialisation de sa mission. Le rapport d'évaluation a été soumis au Secrétariat en avril 2005 (doc. UNEP(DEC)/MED WG.270/Inf.11).

### **I.B.4 Évaluation du CAR/TDE**

49. La réunion de lancement de l'évaluation du CAR/TDE s'est tenue à Catane en décembre 2004. Deux consultants ont été recrutés pour réaliser l'évaluation et, après des révisions et mises à jour ayant comporté des consultations avec les pays et un réexamen par un autre consultant, le projet de rapport a été mis en débat au cours de la réunion conjointe des points focaux du CAR/PB, du CAR/PAP et du CAR/TDE, tenue à Nice en mai 2005. Le rapport d'évaluation du CAR/TDE est soumis sous la cote UNEP(DEC)/MED WG.270/Inf.12.

50. Le principal enseignement à tirer de l'évaluation est que, si le CAR/TDE a entrepris nombre d'activités, son efficacité a été entravée par plusieurs facteurs, dont des problèmes liés à son mandat originel. Sur la base du rapport d'évaluation, il est recommandé que le Centre soit réorienté pour répondre aux besoins du PAM et de ses composantes dans le domaine de l'information et de la communication, de manière à améliorer la diffusion de l'énorme masse d'informations précieuses en possession du PAM, d'améliorer l'image et la visibilité de celui-ci dans l'opinion et de promouvoir les questions relatives à l'environnement et au développement durable. Cependant, certaines activités de télédétection seraient poursuivies, si les pays le demandaient. Il est aussi recommandé que le Centre soit rebaptisé en CAR/INFO.

### **I.C. Commission méditerranéenne du développement durable**

51. Au cours de l'exercice biennal, la plupart des activités de la CMDD ont porté sur le processus d'élaboration de la Stratégie méditerranéenne de développement durable (SMDD), y compris l'activité qui s'y rattache étroitement et consiste à appuyer la formulation de stratégies nationales de développement durable (SNDD).

52. Suite à la décision des Parties contractantes à Catane de "prendre note de la *Vision et des Orientations-cadre pour un développement durable en Méditerranée*", le Secrétariat a sollicité des Parties des observations complémentaires. Ces importants documents de référence ont alors été finalisés, en étroite coordination avec le Bureau des Parties contractantes et son Président, avec la CMDD et son Comité directeur. Ces documents ont été finalement approuvés par la réunion du Bureau des Parties contractantes et la 9<sup>e</sup> réunion de la CMDD, qui se sont l'une et l'autre tenues à Gênes (Italie) en juin 2004. La 9<sup>e</sup> réunion de la CMDD a également examiné le processus à suivre pour l'élaboration de la SMDD, laquelle a été lancée en juillet 2004.

53. Sous la supervision du Coordonnateur du PAM, la préparation technique du projet de rapport SMDD a été réalisée par le Plan Bleu (CAR/PB), en coopération avec d'autres composantes du PAM. Les versions du projet de SMDD ont été débattues et examinées aux niveaux national et régional, sur la base d'un processus d'ample concertation, lors de sessions de travail et d'ateliers organisés par le PAM et ses ONG partenaires, ce qui a abouti à la formulation d'un projet final de SMDD qui a été soumis à la 10<sup>e</sup> réunion de la CMDD tenue à Athènes (Grèce) en juin 2005. La SMDD est une stratégie-cadre avec des indicateurs spécifiques. Se fondant sur les principales informations stratégiques disponibles au sein et au dehors du PAM, elle rappelle les grands défis, définit quatre objectifs, propose un ensemble restreint d'orientations et d'actions pour sept domaines d'action prioritaires et identifie les mesures et moyens humains, techniques et financiers, de sa mise en œuvre.

54. Bien que non contraignante, la SMDD permettra aux Parties contractantes, en les aidant à cet effet, d'élaborer et d'actualiser leurs SNDD respectives conformément aux objectifs, orientations et actions qu'elle énonce.

55. Sous sa forme revue et finalisée par la CMDD en juin 2005, la SMDD sera soumise pour examen final et adoption par les Parties contractantes en novembre 2005 en Slovénie. Elle est présentée à la réunion des points focaux nationaux du PAM comme document d'information (UNEP(DEC)/MED WG.270/Inf.13). Dans l'intervalle, des campagnes d'information et des processus de consultation se sont poursuivis en vue d'assurer une meilleure appropriation de la SMDD par les parties concernées et une adhésion politique plus forte.

56. Au cours de l'exercice biennal, le Secrétariat du PAM a également entrepris les activités suivantes:

- Élaboration de *Notes thématiques stratégiques* en prolongement des *Orientations-cadre*, en vue de définir des objectifs et des mesures spécifiques en relation avec les domaines d'action prioritaires proposés, cette fois encore sur la base d'un ample processus de consultation mené avec les Parties contractantes et au sein de celles-ci, et de la participation de la société civile et de toutes les composantes du PAM. Les *Notes thématiques* ont été utilisées pour l'élaboration de la SMDD.
- Un examen/évaluation régional des stratégies nationales de développement durable (SNDD) a été entrepris sur la base des informations communiquées par les pays concernés et obtenues d'autres sources. L'examen a fourni des renseignements utiles sur l'établissement de SNDD dans divers pays. Des lignes directrices pour l'élaboration des SNDD ont également été formulées en tenant compte des méthodologies mises au point par la CDD-ONU, le PNUD et l'OCDE, en tirant les enseignements du contexte et de l'acquis méditerranéens. L'examen, l'approche adoptée par la CMDD/PAM pour la préparation des SNDD et les premiers résultats obtenus aux niveaux régional et national ont suscité un vif intérêt lors d'un atelier régional sur les SNDD dans les pays arabes tenu au Caire (Égypte) du 11 au 15 décembre 2004, organisé par la CDD-ONU avec l'appui technique du PAM/PNUD.
- Conformément à la recommandation de la Douzième réunion des Parties contractantes à Monaco, le Secrétariat a entrepris des activités pour favoriser l'élaboration de SNDD dans divers pays. Un concours technique et financier est actuellement octroyé à l'Égypte, au Maroc, à la République arabe syrienne et à la Serbie-et-Monténégro, avec l'assistance financière de l'Italie et de Monaco. Des discussions encourageantes ont lieu avec l'Espagne, dans le cadre du programme Azahar, pour qu'un appui soit accordé à quatre autres pays et que soit organisé un atelier régional sur les SNDD.
- Au cours de l'exercice biennal, le Secrétariat a organisé deux réunions de la CMDD, deux réunions du Comité directeur de la CMDD, deux ateliers régionaux sur les *Notes thématiques* et le projet de SMDD. Il a aussi contribué à la tenue de plusieurs ateliers nationaux et régionaux sur des questions relatives à la SMDD et aux SNDD.
- En application d'une décision des Parties contractantes à Catane, un fonctionnaire auxiliaire a été nommé pour aider à l'élaboration de la Stratégie, et ce en recourant à des ressources provenant du Fonds de roulement. Un ressortissant français a été nommé pour un an et a pris ses fonctions à l'Unité au 1<sup>er</sup> mars 2005.

57. Par ailleurs, conformément aux recommandations approuvées par les Parties contractantes à Catane, un nouveau programme de travail pour la CMDD couvrant les six prochaines années a été établi et approuvé par la 10<sup>e</sup> réunion de la Commission (UNEP(DEC)/MED WG.270/Inf.14). Ce nouveau programme de travail se fonde principalement sur le contenu et les propositions de la SMDD, en reprenant notamment les domaines d'action prioritaires comme questions thématiques pour les groupes de travail de la CMDD, ainsi que comme éléments relatifs à la mise en œuvre de questions transversales générales. Le programme de travail de la CMDD doit être mis en œuvre avec l'appui technique et financier des composantes et autres partenaires concernés du PAM, qui devraient considérer les crédits du Fonds d'affectation du PAM comme capitaux d'amorçage et rechercher des fonds complémentaires auprès d'autres sources

### **I.C.1 Programme sur les sites historiques**

58. Conformément à la recommandation adoptée par les Parties contractantes à Catane sur le Programme des 100 sites historiques, deux experts ont été recrutés par le PAM pour formuler un programme actualisé qui devrait être centré sur le thème "développement durable et patrimoine culturel". Il est prévu d'organiser en France une réunion d'experts désignés par les gouvernements en vue d'examiner le nouveau programme proposé. Cette proposition de programme a été envoyée à un certain nombre de partenaires potentiels, dont

plusieurs municipalités méditerranéennes, afin d'échanger des vues et de préparer la tenue de la réunion d'experts.

59. Les dossiers concernant les 100 sites historiques inscrits sur la liste ont également été mis à jour.

## **I.D. Coopération et partenariat**

### **I.D.1 Missions diplomatiques**

60. Au cours de la période considérée, le Coordonnateur du PAM a entrepris un certain nombre de missions diplomatiques pour resserrer les contacts directs avec les autorités des pays concernés, examiner les perspectives de relations bilatérales et, le cas échéant, promouvoir la ratification des instruments juridiques du PAM.

61. Dans la plupart des cas, le Coordonnateur a eu des entrevues avec les Ministres de l'environnement, avec de hauts fonctionnaires des Ministères des affaires étrangères et avec les points focaux du PAM. Les Parties contractantes visitées par le Coordonnateur du PAM depuis sa nomination ont été la Commission européenne, la Tunisie, la France, la Slovénie, Israël et la Croatie.

62. Un nombre plus élevé de missions diplomatiques est prévu pour le prochain exercice biennal.

#### *Rencontre avec le Directeur exécutif du PNUE*

63. Après sa nomination en mai 2004, le Coordonnateur a eu, en octobre 2004, une rencontre officielle avec le Directeur exécutif du PNUE au cours de laquelle il l'a informé des grandes questions liées à la Convention de Barcelone et à ses Protocoles que traitait le Secrétariat du PAM, en application des décisions des Parties contractantes. Le Directeur exécutif a réitéré l'appui du PNUE au PAM et le vif intérêt qu'il portait aux travaux menés en faveur de l'environnement de la région dans le cadre de la Convention de Barcelone.

### **I.D.2 Accréditation auprès de l'ECOSOC et de la CDD-ONU**

64. Conformément à la recommandation adoptée par les Parties contractantes et selon laquelle le Secrétariat était prié d'"entreprendre les démarches nécessaires pour demander l'accréditation de la Convention de Barcelone auprès de l'ECOSOC-ONU, de manière à rehausser la visibilité de la Méditerranée et à pouvoir participer directement à la CDD-ONU en qualité d'observateur, en vue d'accroître sa participation à la mise en œuvre des décisions de la CDD-ONU au plan régional", le Secrétariat a contacté les services compétents des Nations Unies. Étant un programme des mers régionales dans le cadre du PNUE, le Secrétariat a été informé que la Convention de Barcelone ne relevait d'aucune des catégories de grands groupes et que la question devrait par conséquent être réglée par le biais du PNUE.

65. Le Coordonnateur a soulevé la question avec Nairobi et a été avisé que la délégation du PNUE à la CDD-ONU représenterait le PAM comme l'un des programmes de mers régionales. Selon Nairobi, en conjuguant leurs forces, les programmes des mers régionales pourraient parler d'une voix plus forte et à l'unisson au sein de la CDD-ONU.

### **I.D.3 Coopération avec la Commission européenne**

66. Les Parties contractantes à Catane ont appelé au renforcement du partenariat et de la coopération entre le PAM et la Commission européenne et elles ont demandé au Secrétariat d'élaborer un programme de travail pour la coopération avec la Commission européenne sur la base des priorités suivantes:

- "renforcement de la coopération entre le PAM et le Partenariat euro-méditerranéen conformément à la Déclaration d'Athènes de 2002;
- association de la Commission européenne à la mise en œuvre du PAS MED et du PAS BIO;
- participation de Commission européenne au processus d'élaboration de la Stratégie méditerranéenne de développement durable;
- association active du PAM au processus de mise en œuvre de la Stratégie européenne de gestion intégrée des zones côtières;
- coopération avec la Commission européenne pour l'élaboration de la stratégie de mise en œuvre du Protocole "prévention et situations critiques";
- participation du PAM au processus de préparation et de mise en œuvre de la Stratégie marine européenne, comme confirmé dans la Déclaration de Catane adoptée à la Treizième réunion des Parties contractantes, en vue de mettre en place un cadre global pour la protection et la conservation du milieu marin."

#### *Programme de travail conjoint*

67. Des discussions ont eu lieu avec la Commission européenne concernant l'élaboration d'un programme de travail conjoint, lequel est actuellement à l'examen dans les diverses Directions générales de la CE. Le Secrétariat attend la soumission par la Commission d'un programme de travail conjoint approuvé en vue de le présenter, pour information, à la réunion des points focaux nationaux du PAM (doc. UNEP(DEC)/MED WG.270/Inf.30). Il est prévu que le programme de travail conjoint sera signé dans les prochains mois.

#### *Réunion avec le Commissaire pour la pêche et les affaires maritimes de l'Union européenne*

68. Le 21 mai 2005, M. Joe Borg, Commissaire pour la pêche et les affaires maritimes de l'Union européenne, s'est rendu au siège du PAM à l'invitation du Coordonnateur pour avoir un échange de vues sur la façon dont le PAM pourrait le mieux participer au processus d'élaboration de la politique maritime de l'UE. Le Commissaire a informé le Coordonnateur et les autres cadres supérieurs du PAM de l'initiative de la CE d'établir un "Livre vert" sur les options futures d'une éventuelle politique maritime de l'UE. Le Commissaire est convenu que le chef de l'équipe de travail sur le "Livre vert" se rendrait au siège du PAM pour avoir une concertation sur les questions méditerranéennes. Le Commissaire a été informé des diverses initiatives et programmes que le Secrétariat et les composantes du PAM mettaient actuellement en œuvre, et notamment des résultats obtenus dans l'élaboration de la SMDD.

#### *Agence européenne pour l'environnement*

69. Conformément à la recommandation émise par les Parties contractantes à Catane, le Secrétariat a eu des consultations avec l'Agence européenne pour l'environnement (AEE) en vue de reprendre les discussions sur le renforcement de la coopération et l'élaboration d'un programme de travail conjoint. Ces discussions sont toujours en cours.

70. En attendant, le MED POL a commencé de s'atteler, avec l'AEE, à l'élaboration d'un rapport actualisé sur l'état de la pollution du milieu marin en Méditerranée, en vue de le finaliser pour la réunion des Parties contractantes en Slovénie.

### *Stratégie marine européenne*

71. Comme l'avaient demandé les Parties contractantes, le Secrétariat a étroitement suivi, en y apportant sa contribution, le processus d'élaboration de la Stratégie marine européenne actuellement conduit par la Commission européenne. Des représentants du MED POL ont assisté à toutes les réunions techniques pertinentes et ont pris une part active aux discussions sur les documents techniques et politiques proposés par l'Union européenne, pour veiller à ce que les besoins et les objectifs méditerranéens y soient reflétés.

72. Le MED POL a réalisé une analyse comparative des mesures figurant dans le Programme d'actions stratégiques (PAS) et dans la politique et la législation de l'UE en matière de réduction de la pollution d'origine terrestre. L'analyse a porté sur les cibles et objectifs du PAS et des directives existantes de l'UE, notamment la directive-cadre sur l'eau, ainsi que de la Stratégie marine européenne en cours de finalisation. L'analyse comparative, qui a fait l'objet d'un examen informel par la DG Environnement de la Commission européenne, a été publiée dans le but de faciliter la mise en œuvre du PAS par les pays méditerranéens (doc. UNEP(DEC)/MED WG. 262/6).

#### **I.D.4 Nouveau Partenariat stratégique FEM**

73. Sur la base des résultats obtenus dans la région en matière de réduction de la pollution d'origine terrestre et de protection de la biodiversité, tels qu'ils ressortent de la mise en œuvre du PAS MED, de l'adoption du PAS BIO et de la perspective d'un nouveau Protocole sur la GIZC, un Partenariat stratégique pour l'ensemble de l'écosystème de la mer Méditerranée a été proposé par le PNUE et la Banque mondiale aux pays méditerranéens, ainsi qu'au Conseil du FEM pour financement, en tant qu'initiative collective de protection des ressources environnementales de la Méditerranée. Le Partenariat, où le PAM/PNUE est proposé comme principale agence d'exécution, de concert avec la FAO, l'UNESCO, l'ONUDI, l'ICS/ONUDI et le METAP/Banque mondiale, a pour objectif essentiel d'aider les pays de la région à réaliser des réformes et des investissements dans des domaines clés en vue de réduire la pollution transfrontière, d'enrayer le déclin de la biodiversité et la dégradation des habitats, de protéger les ressources biologiques, ainsi qu'il est prescrit dans le PAS MED et le PAS BIO.

74. Le Partenariat stratégique comprend deux grandes composantes, l'une, régionale, qui doit être gérée par le PNUE et portera sur la mise en œuvre d'activités découlant directement des prescriptions du PAS MED et du PAS BIO, et l'autre, gérée par la Banque mondiale, qui consistera à créer un fonds d'investissement pour aider les pays à faire les investissements nécessaires à la réalisation des objectifs du PAS et à l'exécution d'autres activités prioritaires recensées dans le Bilan diagnostique transfrontière (BDT) récemment actualisé.

75. À l'invitation du Gouvernement de l'Italie, une réunion chargée d'examiner cette initiative s'est tenue à Trieste les 11 et 12 octobre 2004. Lors de la réunion, à laquelle ont pris part tous les représentants des agences d'exécution du Partenariat, le contenu et les objectifs de celui-ci ont été présentés aux pays de la région et il a été recherché un consensus avant la soumission officielle de l'initiative au Conseil du FEM. Les participants ont été unanimes à saluer la proposition de Partenariat et à se féliciter de l'approche intégrée adoptée. Étant donné que la mise en œuvre du PAS BIO n'en était encore qu'à son premier stade, les participants ont insisté sur l'attention toute spéciale que devait recevoir la composante "biodiversité" pour permettre un lancement efficace des activités correspondantes aux niveaux tant national que régional.

#### **I.D.5 Coopération avec d'autres organisations des Nations Unies**

##### *Coopération avec le Programme pour les mers régionales*

76. Au cours de l'exercice biennal, le Secrétariat du PAM a continué de recevoir un appui de la Division des conventions environnementales du PNUE et du Programme d'action mondial pour la protection du milieu marin contre la pollution due aux activités terrestres (GPA). Le Secrétariat du PAM a participé à un certain nombre d'activités organisées par le GPA et réunissant des représentants d'autres conventions et programmes de mers régionales pour qu'ils échangent des données d'expérience et renforcent leur coopération.

77. La Division des conventions environnementales, le GPA et le PAM travaillent actuellement de concert à un nouveau projet sur les moyens de s'attaquer au problème des débris marins qui ne cesse de prendre de l'ampleur.

78. Au cours de l'exercice biennal, le PNUE a renouvelé sa contribution financière au Fonds d'affectation spéciale pour la Méditerranée, qui doit servir cette année à financer un numéro spécial du magazine "Notre Planète" consacré au PAM à l'occasion de son trentième anniversaire.

##### *Coopération avec la CEE-ONU*

79. En coopération avec le Secrétariat de la Convention Espoo sur l'étude d'impact sur l'environnement dans un contexte transfrontière, un séminaire conjoint sur la question des rapports s'est tenu à Tunis les 10 et 11 mai 2004. Le séminaire a centré ses travaux sur les avantages d'une interaction et d'une synergie plus étroites entre les Conventions Espoo et de Barcelone dans la région en vue de l'application de l'article 4, par. 3, de la Convention de Barcelone, en particulier si les pays méditerranéens de la rive Sud participent aux activités de la Convention Espoo ou adhèrent à celle-ci.

80. Les contacts se sont également poursuivis avec les secrétariats des Conventions d'Aarhus et de Ramsar, de la Convention d'Helsinki sur les cours d'eau et de la Convention sur les accidents industriels de la CEE-ONU, en vue de promouvoir la synergie avec leurs activités pour l'instauration de mécanismes de respect des obligations, la mobilisation de la société civile et les questions de responsabilité et réparation des dommages.

#### **I.D.6 Synergie et coopération avec d'autres programmes et initiatives dans la région**

81. Il existe désormais dans la région un nombre croissant de programmes et d'initiatives qui sont intéressés à établir ou renforcer une coopération avec le PAM. Des contacts ont été noués avec le Centre régional pour l'environnement d'Europe orientale et centrale (REC) concernant la possibilité d'organiser des activités conjointes. Des perspectives de coopération s'ouvrent également avec l'École euro-arabe de gestion sise en Espagne, et avec les programmes Baltique 21 et MedWet. La coopération avec les ONG se développe, un certain nombre d'entre elles prenant une part efficace à plusieurs activités et à des groupes de travail mis en place par le PAM et ses composantes. La société civile est très bien développée en Méditerranée et elle est à même de rassembler des ressources et des capacités importantes.

82. Deux activités conjointes ont été réalisées avec le REC. L'une comportait la participation à un séminaire international à Tirana sur l'application des accords environnementaux en Albanie. Le séminaire était financé dans le cadre du Programme régional de reconstruction de l'environnement de l'Europe du Sud-Est (REReP), qui est conçu pour aider les pays en voie de préadhésion ou d'adhésion à l'UE à progresser sur le chemin d'un développement durable, de la stabilité et de la reconstruction de

l'environnement dans la région. Les secrétariats de plusieurs autres conventions environnementales ont été invités à participer au séminaire. Des recommandations ont été adoptées pour chaque Convention, y compris la Convention de Barcelone, et elles ont été ensuite officiellement soumises aux autorités compétentes de l'Albanie. Dans le cadre du programme REReP, le PAM a été invité par le REC à contribuer à la tenue d'un séminaire en Croatie sur les questions juridiques relatives au nouveau Protocole "prévention et situations critiques".

#### **I.D.7   Coopération avec les ONG partenaires du PAM et participation du public**

83. Suite à la première réunion des ONG partenaires du PAM tenue à la veille de la réunion des Parties contractantes à Catane, plusieurs activités ont été entreprises en relation avec elles. Le Secrétariat a tenu régulièrement les ONG informées des activités du PAM, il a encouragé leur participation à ces manifestations et a organisé avec elles des réunions de consultation en rapport avec l'élaboration de la SMDD. Des membres du Secrétariat ont pris part à des activités organisées par les ONG partenaires du PAM ou entreprises en collaboration avec le Secrétariat, en Égypte, en Grèce, en Italie, à Malte, au Maroc et en Tunisie.

84. Conformément à la recommandation des Parties contractantes à Catane, un concours a été octroyé à plusieurs ONG partenaires pour qu'elles renforcent leurs capacités et mettent en œuvre des activités servant les objectifs du PAM.

85. Dans le respect du principe de participation du public au processus de prise de décision au niveau régional, le Secrétariat a encouragé et facilité l'association directe des ONG partenaires du PAM et des représentants de la société civile au processus d'élaboration de documents politiques et juridiques importants dans des domaines comme la mise en place d'un mécanisme de respect des obligations dans le cadre de la Convention de Barcelone et de ses Protocoles, la formulation des plans d'action nationaux visant à combattre la pollution provenant de sources et activités situées à terre, la SMDD, l'étude de faisabilité concernant un régime de responsabilité et réparation en Méditerranée et le projet de protocole relatif à la GIZC.

86. En 2004, deux ONG - l'"Association des chimistes" d'Albanie et le "Fonds pour un développement rural intégré" de Syrie - ont soumis une demande d'inscription sur la liste des partenaires du PAM. Conformément à la recommandation adoptée à Catane, le Secrétariat a informé toutes les Parties contractantes de ces demandes avant de les soumettre au Bureau, pour approbation, lors de sa réunion à Gênes en juin 2004. La liste à jour des partenaires du PAM est soumise sous la cote UNEP(DEC)/MED WG.270/Inf.15.

#### **I.E.   Réunions et conférences organisées dans le cadre du PAM**

87. Au cours de l'exercice biennal 2003-2004, un programme complet de réunions a été organisé dans le cadre du PAM. En plus des importantes réunions institutionnelles du PAM, à savoir les réunions du Bureau des Parties contractantes, les réunions des points focaux (ou coordonnateurs nationaux ou correspondants) des divers composantes du PAM, il a été organisé une série de réunions dans le cadre de la formulation de documents et instruments majeurs, comme la SMDD et ses indicateurs, la proposition d'un mécanisme de respect des obligations, le rapport d'évaluation régionale sur la mise en œuvre de la Convention et de ses Protocoles, le projet de Protocole sur la GIZC, la question de la responsabilité et de la réparation des dommages et le recours à l'approche écosystémique. En outre, l'élément novateur au cours de l'exercice biennal a consisté à privilégier la tenue de réunions au niveau national pour renforcer les processus de participation et

d'appropriation concernant la SMDD, les SNDD, les PAN et les PAC. Le calendrier des réunions est reproduit à l'**annexe II** du présent rapport.

## **I.F. Information et sensibilisation du public**

### **I.F.1 Rénovation du site web du PAM**

88. La réalisation du nouveau site web du PAM a été confiée au CAR/TDE, au lieu de recourir aux services d'une société privée, ce qui a permis au Secrétariat d'épargner des crédits importants. Le site web du PAM, avec sa structure et sous sa présentation nouvelles, est désormais en ligne en anglais et en français. La version arabe doit également être établie par l'Unité MED et sera bientôt opérationnelle. Les versions italienne et espagnole du site ont également été préparées avec le financement des pays respectifs. Le site est régulièrement mis à jour et de nouvelles sections sont ajoutées en tant que de besoin, comme la fenêtre renseignant sur les préparatifs de la Quatorzième réunion des Parties contractantes en Slovaquie. Une section Intranet a été introduite pour faciliter, entre autres, l'accès aux documents des réunions.

### **I.F.2 Intégration de l'approche participative dans les programmes et activités du PAM**

89. Conformément à la recommandation adoptée par les Parties contractantes à Catane sur l'information, la sensibilisation et la participation du public, un document a été élaboré pour exposer le concept d'approche participative, sa pertinence pour l'ensemble du processus décisionnel, avec des lignes directrices proposées pour son intégration dans les plans et activités destinés réduire la pollution d'origine terrestre.

90. Le document, assorti d'une proposition de lignes directrices, a été présenté lors d'un cours de formation régional sur la préparation des plans sectoriels et des plans d'action nationaux dans le cadre du Programme d'actions stratégiques (PAS), cours qui s'est déroulé à Izmit, (Turquie) du 4 au 6 mars 2004. Lors de la présentation des lignes directrices, il a été souligné que la participation des acteurs concernés est un facteur déterminant pour dégager un consensus parmi toutes les parties prenantes, permettant à celles-ci d'acquiescer un sens d'appropriation, une confiance accrue dans les institutions et d'apporter leur contribution de manière efficace et de concourir ainsi à la solution des problèmes et à une mise en œuvre effective des PAN.

91. Dans le prolongement du cours de formation d'Izmit, un atelier sur l'intégration de l'approche participative a été organisé à Catane (Italie), du 14 au 16 décembre 2004, dans le cadre de la mise en œuvre du PAS.

### **I.F.3 Relations avec les médias**

92. Au cours de l'exercice biennal, le PAM a redoublé d'efforts pour développer ses relations avec les représentants des médias en Méditerranée, et cela avec des résultats concluants. Pour la première fois, un bon nombre de journalistes provenant de plus d'une douzaine de pays méditerranéens ont été accrédités pour couvrir la réunion des Parties contractantes à Catane; ils représentaient des quotidiens, des hebdomadaires et des mensuels, des stations de radio, des chaînes de télévision et des agences de presse nationales. Ils ont interviewé les ministres et délégués participant à la réunion, ce qui s'est traduit par la publication de quelque 250 articles et la production de plusieurs programmes de radio et télévision. Un dossier de coupures de presse illustrant cette large couverture par les médias a été établi et distribué aux Parties.

93. Au cours de l'exercice considéré, deux ateliers ont été organisés à l'intention des représentants de médias méditerranéens. Le premier, consacré à la biodiversité de la région, s'est tenu à Nicosie (Chypre), du 11 au 13 mars 2004, en collaboration avec le CAR/ASP, et a réuni 20 journalistes représentant de grands quotidiens et périodiques, des stations de radio et télévision provenant de 13 pays méditerranéens. Les participants ont pris part à des séances d'information sur l'état de la mer Méditerranée, les principales sources de pollution, la Convention de Barcelone et ses Protocoles, les activités du PAM et de ses composantes. Des ONG avaient également été invitées à cet atelier qui a eu de larges échos dans les divers médias. Un dossier de presse a été préparé et distribué pour en rendre compte.

94. Un deuxième atelier de même nature consacré cette fois à la pollution d'origine terrestre et maritime s'est tenu à Malte du 7 au 9 avril 2005, avec le soutien actif des autorités maltaises. Il a réuni 18 journalistes représentant divers secteurs des médias de nombreux pays méditerranéens. Le Coordonnateur du PAM, des cadres supérieurs du MED POL et du REMPEC et un spécialiste de production propre ont fait des communications. Le Ministre maltais du tourisme et de la culture (ancien Ministre de l'environnement et Président du Bureau des Parties contractantes) s'est adressé aux participants.

95. Pour marquer la Journée mondiale de l'environnement qui, en 2005, était consacrée aux océans et aux mers, sept articles traitant spécifiquement de questions méditerranéennes ont été préparés par le PAM pour être diffusés dans la presse écrite, parlée et télévisée.

#### **I.F.4 Publications du PAM**

96. Au cours des deux dernières années, ce sont au total 13 volumes de la Série des rapports techniques du PAM qui ont été publiés et distribués aux parties intéressées. Quatre numéros de *MedOndes* ont paru en anglais, arabe et français ou sont en préparation. Chaque numéro de *MedOndes* apporte un éclairage sur des sujets concernant au premier chef la Méditerranée, comme la biodiversité, l'eau, la gestion du littoral, la lutte antipollution, avec des contributions régulières de composantes du PAM et d'ONG partenaires.

#### **I.F.5 Trentième anniversaire du PAM**

97. *Notre Planète*, magazine du PNUE, publiera un numéro spécial sur le PAM à l'occasion du trentième anniversaire de celui-ci. Le numéro devrait contenir des contributions du Directeur exécutif du PNUE et de personnalités éminentes qui sont associées au PAM depuis des années.

98. Un numéro spécial de *MedOndes* est entièrement consacré au trentième anniversaire du PAM. Il retrace le parcours du PAM, avec ses principales réalisations depuis son lancement, ainsi que le processus d'élaboration de la SMDD, du nouveau Protocole relatif à la GIZC, et présente le *Rapport sur l'environnement et le développement* du Plan Bleu. Il contient aussi les points de vue de plusieurs ONG sur les activités du PAM.

99. Une présentation vidéo est en préparation à l'occasion de la Quatorzième réunion des Parties. La production de cette vidéo a été envisagée en Algérie, en janvier dernier, lors d'une concertation entre la Conférence permanente de l'audiovisuel et des médias en Méditerranée (CoPeAM) et le CAR/TDE. Elle sera une production conjointe de différents opérateurs audiovisuels, sous l'égide de la CoPeAM, et sera centrée sur des images, des échos et des musiques de l'ensemble de la région.

100. Des publications utilitaires portant le logo du trentième anniversaire du PAM ont fait l'objet d'une large diffusion au cours des activités du programme, y compris les

manifestations s'adressant aux médias et au grand public. Ils comprennent un agenda 2005, des carnets et des bloc-notes.

## **I.F.6 Bibliothèque**

101. La bibliothèque du PAM a continué à jouer un rôle actif de centre de recherche et d'accès à l'information. Au cours de l'exercice biennal considéré, maintes demandes de renseignements ont été adressées par des usagers de l'extérieur, et l'on a relevé une augmentation du public fréquentant la bibliothèque, ce qui témoigne d'une prise de conscience des moyens mis à disposition. Le fonds de la bibliothèque s'est aussi enrichi de nouvelles sources d'informations et publications.

102. De nouveaux services en ligne ont été mis en œuvre pour fournir au personnel les données les plus récentes, notamment un service d'information en ligne de l'Union européenne, des outils de référence Oxford et des bases de données scientifiques en ligne.

103. Plus de 200 publications et documents du PAM ont été envoyés sur demande, et près de 1000 nouveaux documents, dont les rapports de réunions, ont été ajoutés à la base de données de la bibliothèque accessible sur le site web du PAM.

104. La création d'un réseau méditerranéen de bibliothèques consacrées à l'environnement est à l'examen. À la suite de la réunion d'un groupe d'intérêt méditerranéen, plus de 30 réponses positives ont été reçues en vue d'adhérer au réseau et des discussions sont en cours sur la prochaine phase de la mise en place du réseau.

105. Une grande partie de l'activité de la bibliothèque a été axée sur le réagencement des sections "documents" et "répertoire électronique" pour les nouvelles versions anglaise et française du site web du PAM, tandis que les travaux progressent aussi sur la version arabe. La mise en place de l'Intranet est en cours, et celui-ci fournira bientôt aux usagers de l'extérieur un accès aux documents d'avant-session des réunions.

106. Le système Intranet interne de l'Unité MED, qui est utilisé dans les locaux d'Athènes, a été revalorisé pour fournir au personnel de l'Unité un accès plus commode aux documents du PAM et des services en ligne.

## **I.G. Questions financières, relatives au personnel et administratives**

### **I.G.1 Questions financières**

#### ***I.G.1.1 Versement des contributions***

107. Au mois de juillet 2005, l'état des contributions au Fonds d'affectation spéciale pour la Méditerranée s'établissait comme suit:

- total des contributions ordinaires annoncées pour 2005 : 6 617 844 €;
- total des montants recouverts en 2005 pour 2005: 5 148 311 € (soit 77,79 % du total annoncé);
- total des montants non recouverts au titre des contributions annoncées pour 2004 et les années précédentes: 742 991 €;
- total des montants recouverts en 2005 pour les années précédentes: 177 453 € (soit 23,88 % du total des arriérés pour les années précédentes).

108. Le détail des contributions versées et non acquittées figure à l'**annexe III** du présent rapport.

### ***I.G.1.2 Fonds additionnels***

109. D'autres contributions volontaires en espèces pour des activités spécifiques, autres que celles allouées aux Centres d'activités régionales, ont été reçues comme suit :

110. De la Grèce:

- 45 000 €, pour partage du coût de l'organisation de la 10<sup>e</sup> réunion de la Commission méditerranéenne du développement durable, tenue à Athènes du 20 au 22 juin 2005.

111. D'Israël:

- 19 060 € donnés en appui aux activités du PAM.

112. De l'Italie:

- 50 000 €, pour le processus de l'Évaluation d'ensemble du PAM/PNUE;
- 145 000 €, pour la Stratégie méditerranéenne de développement durable, dont 45 000 € au titre de partage du coût de l'organisation de la réunion sur la Stratégie méditerranéenne de développement durable, tenue à Rome du 5 au 7 avril 2005;
- 50 000 €, pour le partage du coût de l'organisation de la 9<sup>e</sup> réunion de la Commission méditerranéenne du développement durable, tenue à Gênes du 17 au 19 juin 2004;
- 65 000 €, pour l'élaboration de Stratégies nationales de développement durable (Égypte, Monténégro et Syrie);
- 20 000 €, pour aider le gouvernement italien à préparer le plan d'action national et le bilan de base des émissions/rejets de polluants dans le cadre du MED POL/PAS;
- 49 215 €, pour la réunion MED POL sur le nouveau Partenariat stratégique FEM pour l'écosystème de la Méditerranée, tenue à Trieste les 11 et 12 octobre 2004.

Le total des fonds additionnels reçus de l'Italie s'établit à 379 215 €.

113. De Monaco:

- 10 000 € pour les stratégies nationales de développement durable (Maroc).

114. En plus des fonds additionnels ci-dessus, le Programme pour les mers régionales du PNUE a alloué 20 000 dollars E.U. en appui au PAM pour des activités du CAR/ASP et du REMPEC.

## **I.G.2 Questions relatives au personnel**

### ***I.G.2.1 Unité de coordination***

115. M. Paul Mifsud (Malte) a été nommé Coordonnateur du PAM avec effet à compter du 10 mai 2004.

116. À la suite du reclassement de P-3 en P-4 du poste d'administrateur de programme MED POL, l'avis de poste à pourvoir a été publié et le titulaire, M. Fouad Abousamra (ressortissant syrien), a été à nouveau nommé et promu en classe P-4, avec effet à compter du 1<sup>er</sup> juillet 2004.

117. Un poste temporaire d'Assistant Sécurité a été établi pour se charger des questions liées à la sécurité et répondre aux prescriptions de rapport émises par le Coordonnateur des

Nations Unies pour la sécurité (UNSECOORD) à New York. Le poste est financé pour une période de 12 mois par le PNUE et fera l'objet d'un réexamen à la fin de 2005.

118. En application de la décision de la dernière réunion des Parties contractantes à Catane concernant le recrutement d'un fonctionnaire chargé des questions de développement durable à l'Unité MED, le titulaire, M. Frédéric Teboul, ressortissant français, a été nommé à la classe P-3 à compter du 1<sup>er</sup> mars 2005 pour une durée d'un an afin d'aider la CMDD dans ses activités, notamment pour l'élaboration de la Stratégie méditerranéenne de développement durable.

119. Un processus de recrutement visant à pourvoir deux postes de secrétaire au programme MED POL a été lancé en janvier 2005. Un poste a été pourvu et le processus pour pourvoir l'autre est en cours.

120. Le 30 avril 2005, M. Baher Kamal, fonctionnaire chargé de l'information, et Mme Evangelia Zaimis, employée administrative, sont l'un et l'autre partis à la retraite. L'avis de vacance du poste de fonctionnaire chargé de l'information a été publié sur le site web "Galaxy" de l'UNON le 1<sup>er</sup> avril 2005, la date limite pour le dépôt des candidatures étant fixée au 31 mai 2005. L'avis de vacance du poste de Mme Zaimis n'a pas encore été publié.

#### **I.G.2.2 REMPEC**

121. Une correspondance a été échangée entre le Secrétariat du PAM/PNUE et l'Organisation maritime internationale concernant la nomination du nouveau Directeur du REMPEC en remplacement de M. le Contre-amiral Roberto Patrino, qui doit prendre sa retraite à la fin de l'année. L'OMI a déjà publié un appel à candidatures pour pourvoir le poste. Le Secrétariat a également été invité à siéger au jury de sélection.

122. Dans la catégorie du personnel d'encadrement:

- L'administrateur de programme M. le Cdt Elias Sampatakakis a terminé son mandat le 2 mars 2005. Son remplacement à la classe P-4 est en cours.
- M. François Leotoing, ingénieur chimiste spécialisé en sciences environnementales, a été détaché au REMPEC, entre novembre 2003 et avril 2004, par la compagnie française des pétroles TOTAL dans le cadre du dispositif français *Volontariat International Scientifique*.
- Mme Cristina Farchi, biologiste, a été détachée au REMPEC par l'ICRAM, entre juin 2004 et avril 2005, dans le cadre d'un accord avec les gestionnaires du projet CLEOPATRA sur la surveillance par satellite de la pollution pétrolière par les navires.
- Mme Lilia Khodjet El Khil a travaillé au REMPEC jusqu'en décembre 2004 comme technicienne dans le cadre du projet MEDA-CE sur les installations de réception portuaires. Entre janvier et juin 2005, Melle Khodjet El Khil a été employée par le REMPEC comme technicienne temporaire dans le cadre de deux contrats à court terme pour le suivi des activités relatives aux installations de réception portuaires.

123. Dans la catégorie des services généraux:

- Un poste de classe G-7 est devenu vacant depuis le 28 février 2005.
- Un poste de classe G-4, devenu vacant, a été pourvu par M. Mario Bonello le 10 mai 2005.
- Mme Michaela Tabone, qui avait démissionné de son poste d'assistante du Directeur en octobre 2004, a été remplacée, entre décembre 2004 et février 2005, par Mme Jacqueline England. Le poste d'assistante du Directeur est présentement vacant.
- Mme Ruth Mizzi, qui avait été recrutée comme secrétaire bilingue en septembre 2003 en étant rémunérée sur la contribution volontaire du Gouvernement italien, a donné sa démission en juin 2005.

- Mme Brigid Galea, qui était employée par le REMPEC comme employée/secrétaire sur une base temporaire jusqu'en juin 2004 dans le cadre du projet MEDA sur les installations de réception portuaires, a été remplacée par Mme Maria Woodward (août –décembre 2004).

124. Le personnel complémentaire d'encadrement et des services généraux qui a été détaché au REMPEC, en étant rémunéré sur des contributions volontaires et des sources de financement externes, a contribué pour beaucoup à la mise en œuvre des activités du Centre entre les deux réunions des points focaux. Sa contribution a permis, dans une large mesure, au personnel permanent du REMPEC d'obtenir des résultats qui, sinon, n'auraient pas été aussi probants.

### ***I.G.2.3 CAR/PAP***

125. Dans la catégorie des services généraux, deux postes ont été pourvus : l'un par Mme Nada Giljanovic et l'autre par Mme Lada Jakelic.

## **I.G.3 Questions administratives**

### ***I.G.3.1 Sécurité/Grèce***

126. Bien que, selon les critères des Nations Unies, la Grèce ne soit pas considérée comme un pays à haut risque au plan de la sécurité, à une époque où les Nations Unies sont confrontées à de nouvelles menaces et où, dans le monde entier, leurs bureaux et offices reçoivent pour instructions d'améliorer leur niveau de sécurité afin de protéger leurs bâtiments et leur personnel, il a été jugé souhaitable de nommer un assistant sécurité sur une base permanente.

127. Après des instructions impératives de l'UNSECOORD de New York de faire en sorte que le bureau de l'Unité MED/PNUE d'Athènes réponde au niveau MOSS (Minimum Operating Security Standards), des mesures supplémentaires ont été mises en place pour assurer la sécurité du personnel et des locaux. Ces mesures comprennent l'installation et la maintenance de caméras et une vidéo surveillance complémentaire, la présence d'agents de sécurité et de police, le contrôle strict de l'accès pour le personnel et les visiteurs au moyen de cartes ou badges d'identité et l'achat d'un téléphone satellite. Étant l'organisme chef de file des Nations Unies en Grèce, et après la nomination du Coordonnateur du PAM comme "Designated Officer" pour la sécurité, le bureau du PAM/PNUE a également aidé les autres organisations ONU basées dans le pays (HCR, ONUDI, OMS/MZCC, UNDESSA et OMI) à mieux répondre aux normes MOSS. Un plan de sécurité détaillé pour tous ces bureaux a été établi et approuvé par l'UNSECOORD. Des rapports réguliers à l'UNSECOORD sur la situation de la sécurité concernant le pays, les bureaux et le personnel qui y travaille est un processus obligatoire et en cours. Une équipe de gestion de la sécurité se réunit sur une base circonstancielle sous la présidence du Coordonnateur du PAM.

### ***I.G.3.2 REMPEC***

128. À l'issue de discussions approfondies entre le Gouvernement de Malte, le REMPEC et l'OMI concernant le transfert du REMPEC dans de nouveaux locaux, le Ministère maltais des affaires étrangères a, le 6 août 2004, officiellement informé le Centre et l'OMI que le Gouvernement de Malte avait approuvé la réinstallation des bureaux du REMPEC dans la "Maritime House", présentement occupée par la Direction de la marine marchande de l'Autorité maritime de Malte (MMA). L'emménagement dans ces nouveaux locaux interviendra lorsque la Direction de la marine marchande aura, de son côté, été relogée dans le nouvel édifice qui va regrouper tous les services de la MMA.

129. En attendant cette réinstallation et en vue d'améliorer les conditions de travail du personnel du REMPEC, le bâtiment abritant actuellement le Centre a subi certaines rénovations dont les frais ont été entièrement pris en charge par le Gouvernement de Malte. La sécurité des locaux du REMPEC, naguère sujet de préoccupation, s'est notablement améliorée depuis que le consortium privé qui est chargé de l'aménagement de l'île Manoel, où se trouvent les locaux actuels du Centre, a installé une enceinte et un portail qui sont en permanence gardés par du personnel de sécurité.

130. Pour consigner et rationaliser les procédures de gestion relatives à l'administration du Centre, la Division de l'environnement marin de l'OMI, en étroite liaison avec le REMPEC, a établi au début 2004 un ensemble de "Dispositions permanentes pour la gestion du REMPEC – Malte". En mai 2004, les "Dispositions permanentes" ont été agréées et sont entrées en vigueur. Elles facilitent grandement les contacts de routine entre le REMPEC et l'OMI et, d'une manière générale, l'administration du REMPEC.

## **II. COMPOSANTES**

### **II.A. Prévention et maîtrise de la pollution**

#### **II.A.1 Prévention et maîtrise de la pollution d'origine terrestre**

##### *Politique et coordination*

131. Au cours de l'exercice biennal, un projet de programme MED POL - Phase IV (2006-2013) a été établi en tenant compte des résultats et recommandations de l'évaluation du MED POL - Phase III. Après avoir été revu par un groupe restreint d'experts, le projet a été soumis à la réunion des coordonnateurs nationaux pour le MED POL tenue à Barcelone du 24 au 27 mai 2005. À l'issue d'un nouvel examen du projet de programme, les coordonnateurs nationaux ont recommandé de le transmettre à la réunion des points focaux nationaux du PAM, et ensuite à la réunion des Parties contractantes pour adoption (doc. UNEP(DEC)/MED WG.270/9). Le MED POL - Phase III continuera à être mis en œuvre au cours du prochain exercice biennal parallèlement à l'adoption progressive d'éléments du MED POL - Phase IV. Les détails opérationnels du nouveau programme seront élaborés, testés et soumis pour approbation en 2007.

132. L'un des aspects novateurs de la Stratégie marine européenne consiste à appliquer l'approche écosystémique de la gestion des activités humaines. Cette initiative, qui a été reprise par le MED POL dans le projet de sa Phase IV, nécessite d'être appliquée dans l'ensemble du système du PAM et, au sein de ce système le MED POL pourrait jouer un rôle fondamental dans le suivi et l'évaluation de l'approche écosystémique. C'est dans cette perspective qu'a été élaboré un document qui définit les principes de l'approche écosystémique et propose une démarche par étapes pour tester son application dans la région (voir le document UNEP(DEC)/MED WG. 270/Inf.20). À cet égard, la Commission européenne, sur la base de sa coopération constructive avec le MED POL dans le cadre de l'élaboration de la Stratégie marine, propose de financer un projet qui serait exécuté par le MED POL pour contribuer à l'application progressive de l'approche écosystémique de la gestion des activités humaines dans la région.

##### *Coopération*

133. En plus de sa coopération de longue date avec l'OMS en ce qui concerne les aspects sanitaires du PAS MED et du Protocole "tellurique", le respect des obligations et l'application effective, le MED POL a poursuivi sa collaboration avec le LEM/AIEA dans le domaine de l'assurance qualité des données des analyses chimiques par le biais d'activités de formation, d'exercices d'interétalonnage, de visites scientifiques, de l'achat d'instruments et de conseils sur les questions de surveillance. La coopération avec la COI/UNESCO a été maintenue dans le cadre de son groupe d'étude sur les indicateurs benthiques et du projet NEWS-Med. L'ICS/ONUDI a continué aussi à être activement associée aux activités sur l'inventaire des émissions et transferts de matières polluantes (IETMP) ainsi qu'à l'élaboration d'une étude de préinvestissement au titre du Projet FEM.

134. Des contacts étroits ont été maintenus avec le Programme pour les mers régionales du PNUE et avec le Plan d'action mondial contre la pollution due aux activités terrestres (GPA/PNUE). Plus concrètement, le Bureau du GPA sis à La Haye a mis à disposition sa précieuse expérience dans le cadre de l'élaboration des PAN. La coopération avec MedGOOS (Système mondial d'observation des océans – Section Méditerranée) s'est poursuivie dans le cadre d'un groupe de travail informel chargé d'examiner la possibilité d'activités conjointes dans l'avenir. L'accord avec les universités de Gênes et d'Alessandria (Italie) visant à garantir l'assurance qualité des données de la surveillance des effets biologiques a aussi été maintenu avec l'organisation de sessions de formation et d'exercices d'interétalonnage.

135. Le MED POL a également continué d'œuvrer en coopération étroite avec les Centres d'activités régionales (CAR). En plus des travaux réalisés avec le CAR/PAP sur les instruments économiques dans le cadre du Projet FEM, il s'est attelé, de concert avec le Plan Bleu, à l'élaboration des indicateurs de pollution marine et a contribué au *Rapport sur l'environnement et le développement*. La relation avec le CAR/PP s'est renforcée dans le contexte du Projet FEM, en particulier pour les activités ayant trait à la pollution industrielle, et la réunion des coordonnateurs nationaux pour le MED POL s'est tenue parallèlement à celle des points focaux nationaux du CAR/PP. Comme le CAR/TDE recentre ses activités sur la promotion de l'information et de la communication, sa coopération avec le MED POL s'est intensifiée et un certain nombre d'activités conjointes sont en cours de lancement, notamment la mise en place d'un système d'information (doc. UNEP(DEC)/MED WG. 270/Inf.21), la création d'un site web MED POL et un projet de recherche sur l'intégration des techniques de télédétection et des données in situ.

#### ***II.A.1.1 Mise en œuvre du Protocole "tellurique" et du Programme d'actions stratégiques (PAS MED)***

##### Plans d'action nationaux (PAN)

136. Sur la base du plan de travail pour la mise en œuvre du PAS MED, qui a bénéficié d'un concours financier substantiel de la part du Projet FEM, les pays méditerranéens devaient avoir formulé leurs plans d'action nationaux (PAN) visant à combattre la pollution due à des activités menées à terre et fait en sorte que ceux-ci soient pleinement opérationnels avant la fin 2005. Aussi, au cours de l'exercice biennal 2004-2005, le MED POL a-t-il déployé tous les efforts et les ressources nécessaires pour aider les autorités nationales à atteindre cet objectif ambitieux.

137. À cette fin, un atelier et cours de formation régional s'est tenu en mars 2004 à Izmit (Turquie) afin d'examiner l'application concrète des Lignes directrices MED POL pour l'élaboration des PAN (UNEP(DEC)/MED/GEF WG.245/3). L'atelier était conçu comme un processus pleinement interactif et il a permis de mettre en relief comment tirer parti des bilans diagnostiques nationaux (BDN) ainsi que des données et renseignements contenus dans les bilans de base nationaux (BBN) d'émissions/rejets de polluants pour formuler les plans sectoriels (PS) et les PAN, et notamment les principaux thèmes à traiter dans ces derniers.

138. Par ailleurs, le MED POL, avec l'assistance du FEM, a recruté un expert régional chargé d'aider le Secrétariat à suivre le processus d'élaboration des PS et des PAN. Toujours avec le concours du FEM, une réunion a été organisée à Catane en décembre 2004 (UNEP(DEC)/MED WG. 262/7) pour passer en revue les progrès accomplis par les pays dans l'élaboration des PS et des PAN et pour mieux cerner les lacunes et les besoins en renforcement des capacités. La réunion a constitué un jalon important du processus d'élaboration des PAN et une excellente occasion, pour les coordonnateurs et experts nationaux, d'appeler l'attention sur les difficultés et les obstacles, et de trouver des solutions.

139. Grâce à ces efforts, au mois de juin 2005, seuls deux pays méditerranéens n'avaient pas finalisé leurs BDN et BBN, et tous les pays avaient enregistré des progrès concluants dans le processus d'élaboration des PS et des PAN.

140. Eu égard à l'importance que revêtent une harmonisation et une concordance complètes des PAN avec les plans de développement nationaux ou tous autres plans de réduction de la pollution, le Secrétariat suit et surveille activement la finalisation de PS et de PAN cohérents et réalistes sur la base d'un processus d'examen rigoureux et continu. Tous les projets reçus font l'objet d'évaluations exhaustives pour s'assurer de la cohérence des documents finaux. Les évaluations réalisées jusqu'ici ont permis de déceler un certain nombre de blocages, à savoir par exemple :

- les PS ne concordent pas souvent avec les BDN et les BBN (la réduction des émissions/rejets de polluants est souvent sans rapport avec les bilans de base nationaux d'émissions/rejets établis ni avec les objectifs et échéanciers du PAS MED);
- les instruments économiques n'ont pas été bien élaborés; et
- les portefeuilles d'investissement sont omis.

### Transfert de technologie

141. L'un des piliers de la mise en œuvre des PAN est la lutte antipollution intégrée privilégiant la production plus propre. Si les aspects techniques de cette approche ont déjà été abordés par le MED POL et le CAR/PP dans le cadre du Projet FEM, l'acquisition par les parties prenantes nationales de la technologie nécessaire pour réaliser une réduction de la pollution est considérée comme une question cruciale. Si, d'une manière générale, c'est le secteur privé qui a la maîtrise des technologies de réduction de la pollution, dans les pays en développement les parties prenantes n'ont pas, dans la plupart des cas, les ressources humaines, institutionnelles, juridiques et financières suffisantes pour leur permettre d'acquérir ces technologies. Il est donc impératif de mettre en place une politique et des mécanismes qui assurent le transfert de technologie et de savoir-faire et facilitent ainsi la mise en œuvre des PAN parmi les pays méditerranéens.

142. Au cours de l'exercice biennal 2004-2005, le Secrétariat du MED POL a établi sur cette question un document qui pourrait servir de guide à de futures initiatives dans la région. Le document (UNEP(DEC)/MED WG. 270/Inf.18), qui a été examiné par les coordonnateurs nationaux pour le MED POL lors de leur réunion de mai 2005, présente des options de mécanismes grâce auxquels les pays méditerranéens pourraient faciliter les transferts Sud-Sud et Nord-Sud de technologie et de savoir-faire de même que réviser les instruments de nature institutionnelle, juridique et technique pour les rendre compatibles avec les mécanismes proposés.

### Eaux usées municipales

143. Conformément aux recommandations formulées par les coordonnateurs nationaux pour le MED POL au cours de leur précédente réunion en 2003, quand ils ont examiné les *Lignes directrices régionales sur le traitement, l'élimination des eaux usées et leur utilisation*, les documents suivants ont été établis: *Impacts environnementaux et sanitaires des stations d'épuration des eaux usées*, *Systèmes de traitement naturels des eaux usées pour la région méditerranéenne*, *Aspects du coût du traitement des eaux usées*, *Lignes directrices pour le traitement, l'élimination et l'utilisation des boues d'épuration*, *Impacts environnementaux de l'utilisation des eaux usées récupérées*, *Lignes directrices sur les paramètres physiques et chimiques pour la réutilisation des eaux dans l'irrigation*, *Orientations pour l'utilisation des eaux usées dans l'irrigation* (documents UNEP(DEC)/MED WG.264/inf.5 à Inf. 11). Tous ces documents ont été revus lors d'une réunion de consultation convoquée par l'OMS/MED POL à Athènes du 30 mars au 1<sup>er</sup> avril 2005 et ils ont été présentés aux coordonnateurs nationaux pour le MED POL à leur réunion de mai 2005.

144. Les documents précités, qui étayent l'élaboration et surtout la mise en œuvre des plans sectoriels concernant les eaux usées municipales, constituent la base des Lignes directrices pour l'utilisation des eaux usées traitées, qui ont été établies par l'OMS/MED POL et ont été présentées aux coordonnateurs nationaux pour le MED POL à leur réunion de mai 2005 (UNEP(DEC)/MED WG.270/Inf. 19).

145. Une version actualisée du document *Station d'épuration des eaux usées dans les villes côtières méditerranéennes* (No 157 de la Série des rapports techniques du PAM) a été établie avec le concours des coordonnateurs nationaux pour le MED POL et d'experts nationaux. Le document fournit des informations détaillées sur les stations d'épuration des

villes côtières de plus de 10 000 habitants et comporte une comparaison des données avec celles publiées dans le rapport de 2000.

#### Déchets solides

146. Suite à l'élaboration, au cours de l'exercice biennal précédent, des *Lignes directrices sur la gestion des déchets solides urbains du littoral*, aucun effort n'a été ménagé au cours de l'exercice biennal 2004-2005 pour favoriser la diffusion et l'application des *Lignes directrices* en vue de contribuer à la réalisation des objectifs du PAS et des PAN. Le MED POL a présenté un document sur la situation de la gestion des déchets solides côtiers en relation avec le milieu marin dans la région lors du premier atelier régional du METAP sur la gestion des déchets solides, qui s'est tenu en Algérie en décembre 2004. En outre, les *Lignes directrices* serviront d'apport à un instrument politique mondial sur les détritiques côtiers que le Programme pour les mers régionales du PNUE doit élaborer.

147. En vue de promouvoir l'application concrète des *Lignes directrices* dans la région, en coopération avec RAMOGE, le MED POL a lancé un projet pilote pour la gestion des détritiques côtiers au Liban dans l'agglomération urbaine de Tripoli. Le projet pilote est exécuté par l'UNADEP sous la supervision du Ministère libanais de l'environnement et du coordonnateur national pour le MED POL. Une réunion des parties prenantes a été organisée pour lancer le projet et deux experts ont été recrutés sous contrat par le MED POL pour aider à l'exécution du projet pilote. Des brochures et un dossier pour les élèves des écoles ont été réalisés. RAMOGE prépare actuellement, en coopération avec l'université de Balamand à Tripoli, le système SIG pour la quantification et la caractérisation des détritiques côtiers ayant déposé sur le fond de la mer.

#### Pollution atmosphérique

148. En ce qui concerne l'estimation des émissions de polluants dans l'atmosphère, les données et informations soumises par les pays dans le cadre de l'établissement de leurs bilans de base d'émissions/rejets ont montré que la plupart des émissions dans l'air émanaient, en plus des sources mobiles, du secteur de l'énergie et des unités de production d'énergie associées aux procédés industriels. C'est pourquoi le développement et l'application d'initiatives dans les domaines de l'efficacité énergétique et des énergies renouvelables pourraient jouer un rôle majeur dans la réduction et la maîtrise de la pollution prévues au titre du PAS MED. À cet égard, le MED POL, en coopération avec le Bureau du GPA/PNUE et le Gouvernement italien, a établi un état de la question et a présenté à la réunion des coordonnateurs nationaux pour le MED POL une liste provisoire des problématiques relevant de ce domaine que le MED POL pourrait traiter au cours du prochain exercice en coopération avec des partenaires qualifiés. Les coordonnateurs nationaux pour le MED POL ont analysé la proposition et sont convenus qu'elle devait être transmise aux points focaux nationaux du PAM pour examen.

#### Pollution industrielle

149. Au cours de l'exercice biennal, le MED POL a créé une *base de données sur la pollution industrielle* classées par région administrative, secteur, sous-secteur et procédé. La base contient aussi des données relatives aux stations d'épuration des eaux usées.

150. Compte tenu de la décision des Parties contractantes de considérer le dessalement de l'eau de mer comme une activité industrielle assujettie aux dispositions du Protocole "tellurique", le MED POL s'est employé à diffuser les informations disponibles sur les risques environnementaux associés au dessalement et sur les bonnes pratiques de gestion dans ce secteur. Les cadres du MED POL ont également participé au symposium international sur le dessalement de l'eau de mer organisé par l'Association européenne pour le dessalement, qui a eu lieu à Marrakech en mai 2004.

151. Une attention toute spéciale, au cours de l'exercice biennal, a également été portée aux substances qui sont toxiques, persistantes et susceptibles de bioaccumulation (TPB), et notamment aux douze POP prioritaires. Compte tenu des objectifs assignés pour les POP dans le PAS MED, il a été élaboré un document sur les produits auxquels recourir en remplacement des POP, assorti de Lignes directrices sur cette question (UNEP(DEC)/MED WG.264/Inf.13).

#### Surveillance continue

152. Trois nouveaux programmes nationaux de surveillance continue ont été signés avec la République arabe syrienne (décembre 2003), le Maroc (juillet 2004) et l'Algérie (novembre 2004), ce qui porte à 11 le nombre total de pays ayant des accords finalisés et en cours (Albanie, Chypre, Croatie, Grèce, Israël, Slovaquie, Tunisie et Turquie, plus les trois pays précités). Les accords de surveillance continue conclus avec la Grèce et la Slovaquie ont en outre été révisés en 2004. En 2005, il est prévu de réviser les accords avec la Croatie, Chypre, Israël et la Tunisie, et des négociations sont déjà engagées à cet effet.

153. Un aide financière a été allouée à tous les pays participants et deux instruments - un spectromètre d'absorption atomique à four graphite (AAS-GF) et un système de digestion à micro-ondes - ont été fournis respectivement à l'Albanie et à la Tunisie en 2004.

154. Le Secrétariat a déployé beaucoup d'efforts pour associer d'autres pays aux activités de surveillance continue. Les négociations engagées avec l'Égypte, le Liban, la Jamahiriya arabe libyenne et Malte ont été positives. Mais en dépit du fait que un certain nombre de pays ont explicitement fait part de leur intérêt lors de contacts et de visites, ces pays n'ont pas encore formulé de programme, si bien qu'une importante lacune subsiste dans la couverture du volet "surveillance continue" du MED POL et compromet sérieusement sa crédibilité. De plus, cette lacune représente aussi un gros obstacle à une mise en œuvre rationnelle du PAS MED, en particulier quant à l'évaluation de l'efficacité des mesures prises pour la réduction de la pollution.

155. La première évaluation des données du MED POL - Phase III a été effectuée au cours de la deuxième réunion chargée d'examiner les activités de surveillance qui s'est tenue en décembre 2003 (UNEP(DEC)/MED 243/3). La troisième réunion de ce type est prévue pour décembre 2005.

156. Après l'approbation de la nouvelle stratégie de surveillance de l'eutrophisation en 2003 (UNEP(DEC)/MED WG.231/14), les experts désignés par les gouvernements ont identifié un certain nombre de "points chauds" et "zones sensibles" en raison de l'eutrophisation des eaux côtières (UNEP(DEC)/MED 243/4). Sur la base de cet acquis, le Secrétariat a engagé des négociations avec plusieurs pays au cours de l'exercice 2004-2005 en vue d'élargir leurs programmes et d'y inclure la surveillance de l'eutrophisation. Ainsi, des programmes spécifiques de surveillance de l'eutrophisation ont été lancés à Chypre, au Maroc, en Slovaquie, en Tunisie et en Turquie.

157. Comme l'avait recommandé la deuxième réunion chargée d'examiner les activités de surveillance (UNEP(DEC)/MED 243/4), une réunion d'experts a été organisée à Athènes les 14 et 15 avril 2005 pour réviser les stratégies MED POL de surveillance des sédiments aux fins d'évaluer l'état et les tendances aux "points chauds" et dans les eaux côtières. Les experts méditerranéens, de concert avec un expert OSPAR, ont révisé les stratégies actuelles et conseillé le MED POL sur certaines questions. Le rapport de la réunion (UNEP(DEC)/MED 273/4) formule des recommandations sur les moyens de parvenir à un programme fiable de surveillance des sédiments.

158. En ce qui concerne la surveillance continue des charges polluantes provenant de sources ponctuelles et diffuses, l'on s'est efforcé d'inclure le plus grand nombre possible de points de rejet et d'apports fluviaux dans les programmes de surveillance. Mais des problèmes ont affecté la transmission des données et l'initiative n'a eu qu'une efficacité mitigée.

159. Pour les activités de surveillance de la conformité, les pays ont été invités à compléter tout spécialement leurs rapports "conformité" à propos des eaux de baignade et des effluents. Cependant, des réponses n'ont été reçues que d'un nombre très limité de pays.

160. Une réunion de consultation sur les critères et normes pour la surveillance sanitaire des eaux côtières à usage récréatif s'est tenue à Athènes en décembre 2003. La réunion avait pour objet d'examiner les *directives OMS sur la sécurité des eaux à usage récréatif* et les premiers éléments du projet de directive de la CE sur les eaux de baignade, afin d'élaborer et de formuler des recommandations appropriées sur des critères et normes de qualité méditerranéens pour la surveillance des eaux de baignade côtières. De plus, une étude pilote visant à identifier les caractéristiques physiques et chimiques des eaux de baignade a été lancée dans cinq pays qui s'étaient déclarés intéressés de prendre part à l'exercice.

161. Après finalisation de la base de données MED POL et de sa version web ([http : 195.97.36.231/medpol/](http://195.97.36.231/medpol/)), toutes les données disponibles de la période 1999-2003 ont été chargées dans la base et une procédure de vérification/validation a été menée à bien en coopération avec les détenteurs des données. Un nombre considérable d'archives ont été vérifiées et toutes les données marquées. En outre, aux termes d'un accord conclu entre le MED POL et l'Agence européenne pour l'environnement (AEE) en 2003-2004, les données disponibles ont été échangées entre les deux organismes.

162. S'agissant de la recherche et de l'assistance sur les questions émergentes, le MED POL a fourni, en 2003 et 2004, un appui partiel à un projet de recherche conjoint sur les bio-indicateurs de phénomènes invasifs en Méditerranée. Le projet associe des instituts de Grèce, République arabe syrienne et Tunisie. Une autre activité de recherche menée à bien en 2004 a été exécutée par l'Institut de recherche limnologique et océanographique d'Israël (OLR) sur les apports atmosphériques d'azote et de phosphore en rapport avec des phénomènes de poussière se produisant en Méditerranée orientale. Le MED POL a également contribué aux travaux de la COI-UNESCO NEWS pour la composante méditerranéenne de l'estimation des apports diffus d'éléments nutritifs provenant des bassins versants du globe. De même, le MED POL a prévu de lancer une étude pour tester l'index TRIX (UNEP(DEC)/MED WG.231/14) en différentes zones autres que l'Adriatique Nord (où cet index a été testé au moyen de données portant sur plusieurs décennies). À cette fin, il a été proposé au Centre hellénique de recherche marine, en 2005, d'utiliser sa base de données nationale pour tester l'index TRIX. Une activité de recherche sur les effets biologiques a été également menée à bien par l'UoTA (Israël) en 2005.

163. En ce qui concerne les projets méditerranéens de l'UE, le MED POL a pris une part active au projet de Réseau méditerranéen d'évaluation et de valorisation des activités de surveillance et de prévision (MAMA), lequel s'est achevé en 2005. Le MED POL est désormais partenaire du projet d'Action internationale pour la durabilité de l'environnement de la Méditerranée et de la mer Noire (IASON), qui sera poursuivi jusqu'en juin 2006.

#### Renforcement des capacités

164. Au cours de l'exercice biennal, un concours financier a été fourni à un certain nombre de chercheurs et jeunes scientifiques pour leur permettre de participer à des conférences internationales, ateliers et programmes de formation. Priorité a été accordée

aux candidats ayant des qualifications pertinentes pour les activités du MED POL ainsi qu'à ceux ayant besoin de recevoir une formation à des techniques de pointe en vue d'une meilleure mise en œuvre des programmes MED POL. Des cours de formation ont été organisés dans les domaines suivants:

- quantification des rejets d'origine fluviale en Méditerranée;
- dosage des pesticides chlorés et des PCB dans les échantillons marins;
- analyse des métaux dans les échantillons marins;
- assurance qualité pour la surveillance de l'eutrophisation;
- études sur les effets biologiques;
- systèmes d'inspection environnementale;
- récupération et utilisation des eaux usées en Méditerranée.

165. Dans le cadre de la mise en œuvre des programmes de surveillance continue, le Laboratoire de l'environnement marin (LEM) de l'AIEA a poursuivi l'aide qu'il apporte au PAM avec la réalisation d'un programme très complet d'assurance qualité des données reposant sur l'organisation de cours de formation et l'amélioration de la comparabilité des données dans le cadre d'exercices d'interétalonnage associant des laboratoires de pays de la région. Deux stages de formation ont eu lieu à Monaco, l'un sur le dosage des pesticides chlorés et des PCB dans des échantillons marins (5 au 21 juillet 2004) et l'autre sur l'analyse des métaux dans des échantillons marins (27 septembre au 8 octobre 2004).

166. Il a également été fait appel à l'expertise du LEM/AIEA pour aider le MED POL de diverses façons pendant l'actuel exercice biennal, notamment pour la compilation d'une méthode de référence pour les analyses des éléments nutritifs dans l'eau de mer et pour des missions d'assurance qualité dans les pays.

#### Participation du public

167. Les lignes directrices établies par le MED POL pour la formulation des PAN reposent sur une approche de bas en haut qui permet l'implication et la participation complètes de toutes les parties prenantes à la mise en œuvre du PAS MED. Sur cette base, le public, la société civile (y compris les ONG), le secteur privé et les autres acteurs ont été mobilisés dans tous les pays méditerranéens et associés au processus de révision des BDN, BBN, PS et PAN aux niveaux national et local. Les réunions nationales des parties prenantes qui ont été organisées dans maints pays avec l'assistance du FEM dans le but de parvenir à un consensus sur l'ensemble des documents précités étaient basées sur les "Lignes directrices pour la participation du public dans le cadre du PAS et des PAN" (doc. UNEP(DEC)/MED/GEF WG.245/7). Ce processus est considéré comme une étape indispensable pour que les PAN se concrétisent dans l'avenir et il continuera à être favorisé et appuyé par le MED POL tout au long de la mise en œuvre à long terme du PAS MED.

#### Rapports

168. Les rapports sur la mise en œuvre du PAS MED n'ont pas encore été inclus dans le système de rapports du PAM couvrant la Convention et ses Protocoles, compte tenu de la complexité et des différences manifestes dans la nature du programme. Considérant que le PAS MED devrait, en fin de compte, être inclus dans l'ensemble du système de rapports, les Parties contractantes ont adopté en 2003 un document intitulé "Évaluation de l'efficacité du Programme d'actions stratégiques pour la région méditerranéenne" (doc. UNEP(DEC)/MED WG.231/16). Pour accroître les chances de succès du système de rapports concernant le PAS MED, le MED POL a organisé un exercice pilote qui est présentement testé en Croatie, en Grèce, en Israël et en Turquie. Un système de rapports final sera mis au point et prêt à être incorporé dans le système d'ensemble de rapports du PAM, si les Parties contractantes le décident.

169. Suite à la réalisation de l'Inventaire des émissions et transferts de matières polluantes (IETMP), qui a eu lieu dans le cadre d'un projet pilote mené en Égypte avec l'appui financier de l'ICS/ONUDI, l'unité IETMP d'Alexandrie a continué de recueillir des données auprès de six partenaires industriels selon des formulaires agréés. Une demande visant à élargir le champ d'application du système IETMP afin qu'il englobe d'autres petites et moyennes entreprises du district d'Alexandrie est à l'étude et des fonds externes sont recherchés. En septembre 2004, toujours en coopération avec l'ICS/ONUDI, le MED POL a lancé un projet pilote d'IETMP dans la région littorale de la République arabe syrienne. Sept sites industriels participent au projet pilote qui devrait être mené à bien en novembre 2005. En outre, un troisième projet pilote d'IETMP a été négocié et convenu avec les autorités nationales de Turquie. La Jamahiriya arabe libyenne s'est, pour sa part aussi, déclarée intéressée au lancement d'un projet pilote d'IETMP au cours de l'exercice biennal 2006-2007.

170. À la demande des coordonnateurs nationaux pour le MED POL lors de leur réunion à Venise en 2001, le Secrétariat a élaboré une note de synthèse sur les indicateurs de pollution marine destinés à servir d'outil pour rendre compte de l'efficacité de la mise en œuvre des Protocoles "immersions", "déchets dangereux" et "tellurique" ainsi que du PAS MED. Le document (UNEP(DEC)/MED WG.231/17) propose d'appliquer l'approche DPSIR (Forces motrices-Pressions-État-Impacts-Réponses) pour les rapports sur les questions environnementales. Dans le prolongement de cette activité, avec le concours d'experts régionaux, le MED POL a élaboré des fiches documentaires pour le tronc d'indicateurs, et cela sur la base des données et informations dont disposent le Secrétariat et d'autres pays méditerranéens. Les fiches documentaires ont été revues lors d'une réunion d'experts qui s'est tenue les 4 et 5 avril 2005 (doc. UNEP(DEC)/MED WG.264/Inf.14).

### Le Projet FEM

171. Le Projet FEM en est à son stade final d'exécution et sera clôturé le 31 octobre 2005. Au cours de l'exercice biennal écoulé, les activités du Projet ont été avant tout axées sur deux grands domaines: l'assistance aux pays pour l'élaboration des plans d'action nationaux (PAN) visant à combattre la pollution due à des activités menées à terre, et l'établissement d'études de préinvestissement pour des "points chauds" de pollution sélectionnés. En outre, les activités concernant la mise au point d'instruments économiques pour la durabilité du PAS MED approchent de leur achèvement.

172. Le Projet FEM a contribué pour une très large part à l'élaboration des PAN en finançant la plupart des actions concernées dans les douze pays éligibles et en aidant le MED POL dans la coordination de l'ensemble des activités. L'élaboration des PAN, qui comporte plusieurs stades, implique divers acteurs dans un processus politique sensible. C'est pourquoi sa réalisation s'est avérée plus longue que prévu. Selon la dernière révision du Projet, la date limite pour l'achèvement de l'élaboration des plans sectoriels (PS) était fixée au 31 décembre 2004, et celle de l'élaboration des PAN au 31 mars 2005.

173. Le premier stade du processus, l'élaboration du BDN et du BB, a été mené à bien dans tous les pays au cours de l'exercice biennal précédent. Ses deuxième et troisième stades, à savoir l'élaboration des PS et des PAN, ont été engagés au début de 2004. Pour renforcer le processus, un important atelier de formation a été ajouté au programme initial et organisé du 4 au 7 mars 2004 à Izmit (Turquie), et tous les experts recrutés de même que les coordonnateurs nationaux pour le FEM ont été invités à examiner les aspects techniques, financiers, politiques et organisationnels de l'élaboration des PS et des PAN.

174. Pour aider les activités au niveau de chaque pays, un expert régional a été recruté pour seconder les experts nationaux et pour évaluer leurs résultats. Jusqu'ici, l'expert s'est rendu dans cinq pays. Il a été offert aux pays un appui financier pour l'organisation des réunions de parties prenantes. À ce jour, neuf pays ont bénéficié de cet appui.

175. Le processus de préparation des études de préinvestissement a démarré à la mi-2002. Cependant, dans tous les pays, la poursuite du processus a été beaucoup plus lente que prévu pour des raisons propres à chacun d'eux. L'ICS/ONUDI a directement appuyé la préparation d'une étude de préinvestissement en Croatie, laquelle a été achevée en septembre 2003. Le FFEM, en tant que principal partenaire pour cette activité, a décidé qu'il financerait directement la préparation des études de préinvestissement dans quatre pays (Algérie, Liban, Maroc et Tunisie) en appliquant la même procédure que celle retenue pour les autres pays et avec un concours technique du PAM. Jusqu'à présent, cette aide a été fournie à l'Algérie, au Maroc et à la Tunisie.

176. Une réunion de donateurs est prévue pour la première semaine d'octobre 2005, lorsqu'auront été finalisées sept au moins des études de préinvestissement et qu'elles pourront être présentées à des donateurs/partenaires potentiels. De plus, il est prévu d'organiser un forum régional à l'intention de la société civile et du secteur privé avant la fin de 2005 afin de leur fournir des renseignements et de stimuler la participation au processus d'élaboration et de mise en œuvre des PAN.

177. S'agissant du renforcement des capacités au cours de l'exercice biennal 2004-2005, tous les cours de formation ont été organisés comme prévu. Le matériel didactique des cours, qui avait été à l'origine produit en anglais, a été traduit en albanais, arabe, croate, français et turc pour permettre de préparer des cours de formation sous-régionaux/nationaux dans les divers pays. De plus, un cours de formation supplémentaire sur la surveillance de la pollution fluviale en Albanie a été ajouté aux quatre cours nationaux prévus initialement en vue d'assurer que la formation dans ce domaine avait été dispensée à tous les pays éligibles au FEM possédant des fleuves ou cours d'eau importants.

178. Le rapport actualisé du Bilan diagnostique transfrontière (BDT), qui a été finalisé dans le cadre du Projet FEM, a été reproduit sur CD-Rom et largement distribué. De plus, il est prévu de l'afficher sur le site web du PAM/PNUE et il est actuellement mis en forme pour être publié chez un éditeur.

#### **II.A.1.2 Activités relatives à la mise en œuvre du Protocole "immersions"**

179. Selon les dispositions du Protocole "immersions" de 1976, il est demandé aux autorités nationales de tenir un relevé des opérations d'immersion en délivrant des permis et en informant le Secrétariat en conséquence. Cependant, comme il a été signalé en plusieurs occasions, depuis l'entrée en vigueur du Protocole, seul un petit nombre de pays ont régulièrement fait rapport au Secrétariat sur les permis délivrés. Cela étant, et dans la perspective de l'entrée en vigueur du Protocole "immersions" révisé, le Secrétariat a établi une évaluation des opérations d'immersion pour la période 1995-2001 (doc. UNEP(DEC)/MED WG.264/Inf.4) sur la base des informations communiquées par les pays et des informations disponibles auprès d'autres organisations, comme le Secrétariat de la Convention de Londres sur l'immersion.

180. Conformément aux prescriptions de l'article 6 du Protocole "immersions" de 1995, le Secrétariat a élaboré un projet de *Lignes directrices pour l'immersion des matières géologiques inertes non polluées*, établies sur la base de Lignes directrices publiées dans le cadre de la Convention de Londres sur l'immersion et des travaux du Groupe conjoint d'experts sur les aspects scientifiques de la protection du milieu marin (GESAMP). Le projet de Lignes directrices, qui a été revu par la réunion des coordonnateurs nationaux pour le MED POL de mai 2005, est soumis à la présente réunion comme document (UNEP (DEC)/MED WG.270/10).

181. Ainsi que l'avaient recommandé les Parties contractantes en 2003, le MED POL a également établi des *Lignes directrices pour le dépôt en mer de matières à des fins autres que leur simple élimination* en tant que contribution importante à une gestion écologiquement

rationnelle concernant une pratique largement répandue dans la région. Le projet de Lignes directrices, qui a été revu par la réunion des coordonnateurs nationaux pour le MED POL de mai 2005, est soumis à la présente réunion comme document UNEP(DEC)/MED WG.270/10.

182. Pour mieux planifier ses futures activités en ce qui concerne l'assistance aux pays pour qu'ils améliorent leur gestion des activités d'immersion, le MED POL a organisé, en coopération avec le Secrétariat de la Convention de Londres et les autorités chypriotes, un atelier régional à Nicosie (Chypre), les 15 et 16 février 2005. L'atelier a passé en revue les opérations d'immersion dans les pays méditerranéens, y compris l'application des Lignes directrices sur l'immersion. Il a également informé les représentants nationaux de la situation concernant la gestion des différents types de matières mentionnées à l'article 4 du Protocole "immersions" de 1995, et il a recensé les besoins des pays en assistance et en appui.

### ***II.A.1.3 Activités relatives à la mise en œuvre du Protocole "déchets dangereux"***

183. Au cours de l'exercice biennal 2002-2003, le MED POL et le CAR/PP ont formulé un plan régional de gestion des déchets dangereux en vue d'une réduction de 20% de ceux produits par les activités industrielles et un plan régional de gestion des PCB et de neuf pesticides, assorti d'un inventaire. Comme l'on admet que ces plans joueront un rôle important dans le processus de réduction de la pollution dans le cadre des PAN, les informations consignées dans l'inventaire sont en cours de mise à jour sur la base des éléments fournis par les rapports nationaux récemment établis (BBN, BDN, PS).

184. De plus, le MED POL a renforcé sa coopération avec le Secrétariat de la Convention de Bâle et, en conséquence, a lancé un projet pilote visant à établir des inventaires nationaux des huiles lubrifiantes et à évaluer les impacts de celles-ci. Le projet, mené sous la coordination conjointe du Bureau régional de la Convention de Bâle à Bratislava (Slovaquie) et des autorités nationales de Bosnie-Herzégovine, devrait être un modèle que d'autres pays méditerranéens seront invités à prendre en compte à l'avenir. Il devrait être achevé en mars 2006 et ses résultats seront alors largement diffusés dans toute la région.

### **II.A.2 Prévention et lutte contre la pollution d'origine maritime (REMPEC)**

185. Au cours de la période considérée, un nombre considérable d'activités ont été mises en œuvre en étant financées tant par le biais du Fonds d'affectation spéciale que par diverses sources externes. Ces dernières ont comporté le projet MEDA, financé par la CE, sur les installations de réception portuaires. Un projet visant à élaborer un plan d'urgence sous-régional pour la Méditerranée du Sud-Ouest - couvrant l'Algérie, le Maroc et la Tunisie - et à former le personnel d'intervention des pays méditerranéens arabophones, a été financé par l'OMI au titre de son Programme intégré de coopération technique (ITCP).

186. Ces projets ont contribué aux objectifs généraux d'un resserrement de la coopération régionale pour la prévention de la pollution par les navires et d'une amélioration du niveau de préparation à la lutte contre la pollution marine accidentelle dans la région. Le personnel complémentaire affecté aux travaux du REMPEC, grâce aux contributions volontaires de certaines Parties contractantes, a concouru à la réussite de ces projets.

#### ***II.A.2.1 Mise en place de systèmes d'intervention nationaux et sous-régionaux***

187. Au cours de l'exercice biennal 2004-2005, le REMPEC a fourni une assistance aux autorités compétentes de l'Algérie, de la Croatie, de l'Italie, du Maroc, de la Slovénie et de la Tunisie pour la mise en place de systèmes de préparation à la lutte et de lutte, en particulier

pour l'élaboration et l'adoption de plans d'urgence et d'accords sous-régionaux pour l'application de ces systèmes.

188. Suite à une demande du correspondant algérien, le REMPEC a organisé la mission d'un consultant externe chargé de vérifier le système national algérien TELBAHR de préparation à la lutte et de lutte contre la pollution marine accidentelle. Le consultant a également pris part au séminaire national organisé par les autorités algériennes de manière à ce qu'il coïncide avec sa mission. Le rapport du consultant, contenant des recommandations détaillées pour l'achèvement et l'amélioration du système national, a été soumis au correspondant algérien au début de 2005.

#### Accord opérationnel sous-régional pour la Méditerranée du Sud-Ouest

189. L'établissement du système sous-régional de préparation à la lutte et de lutte contre la pollution marine accidentelle en Méditerranée du Sud-Ouest, associant l'Algérie, le Maroc et la Tunisie, a été finalisé en 2004 et l'accord trilatéral pour son application a été signé à Alger le 20 juin 2005. Un appui financier à cette activité importante a été fourni par la Division de la coopération technique de l'OMI, complété par des ressources propres du REMPEC. L'Algérie a coordonné la mise en forme des textes arabes communiqués par le REMPEC, et elle est dépositaire de l'accord.

190. En vue de renforcer la coopération entre l'Algérie, le Maroc et la Tunisie dans le cadre du plan d'urgence sous-régional, le REMPEC a financé la participation de deux représentants tunisiens à l'exercice SIMULEX 2004 organisé par les autorités marocaines en juin 2004.

#### Accord opérationnel sous-régional pour l'Adriatique

191. L'élaboration d'un plan d'urgence sous-régional pour l'Adriatique, associant la Croatie, l'Italie et la Slovénie, et l'accord en vue de son application, ont été parachevés. L'accord pour l'application du plan d'urgence sous-régional devrait être signé au cours de la Quatorzième réunion des Parties contractantes de novembre 2005.

192. Les représentants de la Serbie-et-Monténégro et de l'Albanie ont indiqué qu'ils souhaitaient également adhérer au système sous-régional pour l'Adriatique. Suite à une proposition avancée par le REMPEC, il a été convenu que sitôt que ces deux pays auraient mis en place leurs systèmes nationaux de préparation à la lutte et de lutte, l'élaboration d'un système sous-régional similaire serait envisagée pour la partie sud de l'Adriatique, avec la participation éventuelle de l'Albanie, de la Croatie, de la Grèce, de l'Italie et de la Serbie-et-Monténégro.

#### Cartographie de sensibilité de la région Méditerranéenne

193. Suite à une initiative du Gouvernement de Monaco, prise dans le cadre de l'Accord RAMOGE, concernant l'utilisation de cartes de navigation électroniques dans les opérations de lutte contre les déversements accidentels en mer, et compte tenu de l'expérience et des résultats positifs que le REMPEC avait obtenus en matière de cartographie de sensibilité en Slovénie et en République arabe syrienne, le Centre a organisé, les 8 et 9 mars 2004, une réunion d'un groupe d'experts ad hoc sur la cartographie de sensibilité. La réunion avait pour objet essentiel d'examiner l'utilisation des cartes de navigation électroniques et des auxiliaires cartographiques en général, comme outils de planification, de conduite et de contrôle des opérations de lutte contre la pollution marine. Une proposition sur la cartographie de sensibilité formulée par la réunion (REMPEC/WG.22/1) a été soumise aux correspondants du REMPEC pour examen et approbation. Bien que des réponses et observations n'aient été reçues que d'un petit nombre de pays de la région, elles ont toutes été favorables.

### ***II.A.2.2 Renforcement des capacités, notamment par la formation***

194. Plus de 200 personnes provenant des pays méditerranéens ont participé à des cours et activités similaires organisés par le REMPEC pendant la période considérée. Outre qu'elles ont renforcé les capacités des administrations nationales, ces activités ont permis aux pays de planifier des actions futures, en relation notamment avec la Stratégie régionale.

195. Deux cours de formation régionaux ont été organisés en Turquie en 2004. L'un portait sur l'utilisation d'une méthodologie simplifiée d'évaluation des risques et d'intervention d'urgence en cas d'accident mettant en jeu des substances dangereuses et nocives dans les zones portuaires de Mersin et d'Iskenderun, et l'autre portait sur l'annexe I du Protocole MARPOL à l'intention des inspecteurs de navires. Un cours de formation national sur l'annexe I de MARPOL à l'intention des inspecteurs de navires et des inspecteurs de l'État du port a eu lieu à Haïfa du 4 au 6 juillet 2005 en collaboration avec le Ministère de l'environnement d'Israël. À la suite de l'accord conclu avec l'Académie arabe pour la science, la technologie et le transport maritime (AASTMT), le REMPEC a organisé à Alexandrie (Égypte), du 3 au 7 juillet 2005, un cours de formation sur la préparation à la lutte et la lutte contre la pollution marine accidentelle. Des fonds pour ce cours, qui s'adressait à des stagiaires de pays méditerranéens arabophones et se déroulait en arabe, avaient été alloués par la Division de la coopération technique de l'OMI.

196. Au cours de la période biennale, le REMPEC a organisé des exercices de communication et d'alerte en vue de tester le système régional de préparation à la lutte et de lutte. L'exercice de communication ("Sophisticated Test"), préparé dans le cadre du Programme de gestion responsable de l'industrie chimique européenne (ICE) et organisé de concert avec l'Unité espagnole de protection civile établie à Madrid, s'est déroulé en mai 2004. Un exercice d'alerte régional, MEDIPOLEX 2004, a été organisé en décembre 2004 en étroite collaboration avec les autorités nationales chypriotes. Toutes les Parties contractantes ont participé à l'exercice, ainsi que les deux services météorologiques nationaux désignés par l'OMM comme Coordonnateurs météorologiques de la zone. Le REMPEC a aussi pris part à des exercices de communication et d'alerte organisés par les autorités nationales d'Algérie, d'Israël et du Maroc, ainsi qu'à un exercice d'intervention en cas de déversement accidentel de grande ampleur organisé par l'Espagne en mai 2005.

197. Plusieurs projets LIFE-Pays tiers exécutés jusqu'ici par le REMPEC (Chypre, Égypte, Israël, Turquie, Syrie) ont aussi contribué pour beaucoup à renforcer les capacités aux niveaux national et sous-régional, non seulement dans les pays bénéficiant directement de ces projets, mais également dans d'autres parties de la région ayant des besoins similaires. Dans le cadre de ces activités, la République arabe syrienne a créé à Baniyas, en 2004, un Centre national d'intervention en cas de pollution marine et a acquis du matériel de lutte d'urgence.

### ***II.A.2.3 Coopération et assistance mutuelle en cas de situation critique***

198. Entre décembre 2003 et la fin mai 2005, plusieurs accidents de pollution marine se sont produits dans la région méditerranéenne et ont appelé une intervention au niveau national ou local. Cependant, aucun d'eux n'a nécessité l'activation du système régional d'assistance mutuelle en cas de situation critique. Par contre, les autorités nationales des États côtiers affectés par ces accidents ont consulté le REMPEC sur les options d'intervention qui s'offraient à eux ou ont sollicité des avis ou autres informations requises pour organiser et conduire des opérations de lutte contre des déversements accidentels. En plusieurs circonstances, le REMPEC a transmis à ses correspondants des informations concernant les événements de pollution qui affectaient ou étaient de nature à affecter deux ou plusieurs pays. Quand la demande lui en a été faite, le Centre a également facilité l'échange d'informations entre les autorités nationales de divers pays dans les cas où des communications directes n'étaient pas possibles.

199. Au cours de la période considérée, aucune demande n'a été faite d'activer l'Unité d'assistance méditerranéenne (MAU). Toutefois, le Centre a continué à élargir la gamme des compétences mises à disposition par les services de l'Unité. En juin 2004, le REMPEC et la Fédération nationale italienne de l'industrie chimique (FEDERCHIMICA) ont signé un mémorandum d'accord concernant la participation à l'UAM d'experts de neuf sociétés affiliées à la Fédération, permettant ainsi à la MAU d'offrir des avis d'experts en cas d'accidents mettant en jeu un éventail plus étendu de substances dangereuses et nocives. Le mémorandum d'accord pour la participation à la MAU du Centre de documentation, de recherche et d'expérimentation sur la pollution accidentelle des eaux (CEDRE) a été reconduit pour deux années en octobre 2004.

#### ***II.A.2.4 Assistance dans le domaine de la prévention de la pollution par les navires***

##### Installations de réception portuaires

200. Depuis 2002, le REMPEC exécute le projet MEDA financé par la CE concernant les installations de réception portuaires pour recueillir les ordures, eaux de cale et déchets huileux produits par les navires, et ce dans les États côtiers méditerranéens participant au Partenariat Euromed, à savoir : Algérie, Chypre, Égypte, Israël, Liban, Malte, Maroc, République arabe syrienne, Tunisie et Turquie. Afin que la participation à des activités similaires puisse être étendue à des États côtiers non membres du Partenariat Euromed, le REMPEC a utilisé des crédits de son budget du Fonds d'affectation spéciale, avec des fonds complémentaires provenant de la Division de la coopération technique de l'OMI, ce qui lui a permis de mener des activités de même nature en Albanie, Croatie, Jamahiriya arabe libyenne et Slovénie. En outre, l'OMI a fourni des fonds pour que la Jordanie soit incluse dans les activités du projet MEDA.

201. La première phase du projet, qui comportait l'évaluation des capacités de collecte et de traitement des déchets solides et liquides provenant des navires (ordures, eaux de caler, résidus huileux, eaux de ballast huileuses), s'est achevée à la fin de 2003. Des activités similaires ont été réalisées en Albanie, en Croatie et en Slovénie au cours du second semestre 2003. Financée par la Division de la coopération technique de l'OMI, une mission d'évaluation des besoins en matière d'installations de réception portuaires dans le port d'Aqaba (Jordanie) a eu lieu en novembre 2003. Enfin, le rapport sur les capacités et besoins de certains ports de la Jamahiriya arabe libyenne a été soumis en août 2004.

202. La deuxième phase du projet MEDA a comporté la réalisation par un consultant d'une étude sur les solutions optimales pour la collecte, le traitement et l'élimination des divers types de déchets solides et liquides produits par les navires. L'étude concernant les dix pays participant à MEDA a été achevée en avril 2004, et une étude équivalente portant sur l'Albanie, la Croatie et la Slovénie l'a été en mai 2004.

203. La troisième phase du projet MEDA a comporté l'élaboration de l'étude sur les normes de conception des installations de réception, traitement, stockage et assèchement des résidus huileux ainsi que des installations de collecte, traitement et élimination des ordures. Les études ont été finalisées et soumises aux autorités de tous les États côtiers méditerranéens en novembre 2004.

204. Le projet MEDA et ses projets connexes ont été clôturés avec la tenue d'un séminaire régional sur les installations de réception portuaires en Méditerranée. Le séminaire a entériné les conclusions des projets et tracé les actions à entreprendre pour les concrétiser aux niveaux national, bilatéral, multilatéral et régional.

Poursuite des contrevenants responsables de rejets illicites d'hydrocarbures : la proposition de projet CLEANMED

205. Pour s'attaquer au problème de la pollution opérationnelle, ou des rejets illicites d'hydrocarbures et résidus huileux par les navires en mer Méditerranée, le REMPEC a formulé en 2003 et mis au point en 2004 un projet visant à améliorer l'application effective et coercitive des dispositions de la Convention internationale pour la prévention de la pollution par les navires (Convention MARPOL) et de la nouvelle Convention internationale pour le contrôle et la gestion des eaux et sédiments de ballast des navires. Le projet, baptisé CLEANMED, est un exercice très complet de poursuite des contrevenants responsables de rejets illicites d'hydrocarbures dans la région méditerranéenne. Prenant en compte les déficiences relevées dans les domaines de la détection des rejets opérationnels et de la poursuite des contrevenants en Méditerranée, le projet est centré sur trois grandes questions: amélioration du cadre législatif, renforcement des ressources humaines, surveillance aérienne et télédétection en Méditerranée.

206. Le projet CLEANMED a été formulé dans le cadre juridique du Protocole "prévention et situations critiques". Il répond aux engagements pris par les Parties contractantes dans leur "Déclaration de Catane" et concorde avec la Stratégie régionale. Le résultat qui en est escompté consiste à mettre en place en Méditerranée un réseau opérationnel et une base de données y afférente, avec des accords de coopération bilatéraux et/ou sous-régionaux dans le domaine de la prévention de la pollution opérationnelle par la surveillance des rejets illicites, le partage des preuves et la poursuite des contrevenants.

207. Compte tenu de la complexité du projet proposé et des coûts qu'il implique, plusieurs mécanismes de financement de ses diverses composantes ont été explorés. Ils comprennent le FEM, les instruments financiers de la CE et d'éventuels partenariats entre le REMPEC et divers pays et/ou organisations. Plusieurs de ces derniers ont déjà exprimé leur intention de devenir partenaires au sein du projet, et d'autres États côtiers ont fait part de leur appui.

208. Un atelier régional sur la prévention et la lutte contre la pollution opérationnelle dans la région méditerranéenne (Ancône, Italie, 3-5 novembre 2004) a été organisé par le REMPEC avec l'appui logistique et financier des autorités régionales et locales italiennes. Il avait pour principal objet d'accroître la sensibilisation des pays méditerranéens au problème de la pollution opérationnelle provenant des navires, de les informer des activités en cours dans d'autres mers régionales et au sein de l'UE, de contribuer à compléter la proposition de projet CLEANMED du REMPEC et de commencer à appliquer effectivement les recommandations spécifiques des Parties contractantes ainsi que les dispositions pertinentes du Protocole "prévention et situations critiques" et de la Déclaration de Catane. Plus de 90 participants provenant de toutes les Parties contractantes ont pris une part active à l'atelier et aux délibérations de ses trois groupes de travail qui ont permis de compléter et d'améliorer CLEANMED. Deux manifestations organisées en marge de l'atelier par les autorités régionales et locales italiennes portaient sur des questions relatives au développement durable de la région Adriatique dans un cadre méditerranéen élargi.

Projet pilote AESOP

209. En vue de lancer des activités dans le domaine de la surveillance et de la détection de la pollution illicite de la mer par les navires dans la région méditerranéenne, le REMPEC a préparé au début de 2005 une proposition de projet intitulée AESOP (Surveillance aérienne et satellitaire de la pollution opérationnelle en mer Méditerranée: une analyse comparative). Elle a été conçue comme un projet pilote à court terme et comme activité préliminaire du projet CLEANMED, répondant à un objectif spécifique de la Stratégie régionale proposée. AESOP se fonde sur l'expérience acquise par le REMPEC dans le

cadre de sa participation à divers projets européens (RAMSES, GAIANET, VASCO et CLEOPATRA) et à des études réalisées par la Direction générale- Centre commun de recherches (DG JRC) de la Commission européenne. La mer Adriatique a été sélectionnée pour cet exercice initial en raison de ses caractéristiques océanographiques et écologiques et de la densité relativement élevée de son trafic maritime, en tenant compte aussi des différentes formes de coopération déjà instaurées dans ce bassin, ce qui devrait faciliter l'exécution du projet (plan d'urgence sous-régional Italie – Croatie -Slovénie, Initiative Adriatique-Ionienne et projet DAMAC). Le CAR/TDE, le Ministère italien de l'environnement, le Corps des garde-côtes italiens, l'institut central italien de recherche marine appliquée (ICRAM), et la DG JRC ont accepté d'être partenaires dans la mise en œuvre d'AESOP.

210. AESOP est destiné à définir la possibilité d'introduire dans la région méditerranéenne un service de détection de la pollution par les hydrocarbures et de surveillance des principales voies de navigation au moyen de la télédétection satellitaire, complétée de la surveillance par aéronefs. Le projet a pour principaux objectifs de tester la fiabilité actuelle du système et sa capacité à fournir des services en temps quasi-réel (NRT). Pour atteindre ces objectifs, le projet envisage dans le même temps la détection des nappes d'hydrocarbures par satellite et le survol par des aéronefs des zones affectées et, si la fiabilité des systèmes de détection satellitaire est démontrée, le lancement d'une campagne de détection en temps quasi-réel des contrevenants. La première phase du projet devait démarrer au cours de l'été 2005.

#### Mise au point et application des techniques d'Observation de la Terre (OT) dans le domaine de la pollution marine d'origine maritime

211. Après avoir participé en 2003 à la phase de validation et d'évaluation du Projet VASCO, financé par la CE, sur la surveillance des déversements d'hydrocarbures au moyen de la télédétection satellitaire, le REMPEC est, depuis le début de 2004, associé à l'exécution du projet CLEOPATRA également financé par la CE. Ce projet a pour objectif de mettre en place une chaîne intégrée "recherche de données d'entrée-modélisation - interface de sortie" qui soit en mesure d'alimenter un service de pointe en appui à la prévention, à la réduction et à l'évaluation de la pollution par les hydrocarbures (avec son éventuelle extension à d'autres polluants). La participation du REMPEC au projet CLEOPATRA a été rendue possible dans le cadre d'un contrat signé avec l'Institut central italien de recherche marine appliquée (ICRAM), qui a détaché l'un de ses chercheurs au REMPEC à cet effet.

#### Mise en œuvre des politiques de prévention de la pollution marine

212. Plusieurs activités dont le REMPEC devait s'acquitter au cours de l'exercice biennal 2004-2005 ont été incluses dans une importante proposition de projet de coopération Euromed sur la sécurité maritime et la prévention de la pollution due aux navires. Ce projet, intitulé SAFEMED, a été soumis, en octobre 2004, pour approbation et financement, à la Direction générale de l'énergie et des transports de la CE. Il devrait être exécuté par le REMPEC au cours de la période 2005-2008. Quand la proposition de projet a été élaborée, une attention toute spéciale a été prêtée à sa compatibilité avec la Stratégie régionale pour la prévention et la lutte contre la pollution marine provenant des navires en Méditerranée. La finalisation et la signature par la CE et l'OMI, au nom du REMPEC, de l'accord pour l'exécution du projet, sont encore en suspens.

#### ***II.A.2.5 Extension du réseau des correspondant du REMPEC aux autorités nationales chargées des affaires maritimes***

213. Conformément à une recommandation des Parties contractantes à Catane, le REMPEC, en février 2004, a invité ses correspondants officiels à étendre leur réseau à des personnes s'occupant spécifiquement de la prévention de la pollution par les navires, en soulignant qu'elles devaient appartenir à des autorités nationales chargées des affaires

maritimes. Vers la mi-2004, 20 Parties contractantes avaient dûment désigné des "correspondants prévention", qui ont commencé à participer, sur une base régulière, aux réunions du REMPEC et à d'autres activités relatives à la prévention de la pollution par les navires. Les deux Parties contractantes restantes devraient satisfaire à la requête avant la réunion des Parties de novembre 2005.

#### ***II.A.2.6 Élaboration de la Stratégie régionale pour la prévention et la lutte contre la pollution marine provenant des navires***

214. Conformément à la recommandation des Parties contractantes, telle qu'elle est énoncée dans la Déclaration de Catane, l'élaboration de la Stratégie régionale pour la prévention et la lutte contre la pollution provenant des navires, qui doit être soumise pour adoption à la Quatorzième réunion des Parties contractantes, a constitué l'une des principales activités du Centre au cours de l'exercice biennal.

215. Sur la base des questions prioritaires recensées dans la Déclaration de Catane et des observations reçues des Parties contractantes, et compte tenu aussi des nouveaux développements survenus aux niveaux mondial et régional de même qu'au sein de l'Union européenne, le Centre a établi une deuxième version remaniée du projet de Stratégie qu'il a distribuée en mai 2004 à ses correspondants, à l'OMI, au PAM/PNUE et à d'autres partenaires.

216. Une première réunion d'experts nationaux s'est tenue du 8 au 10 juillet 2004 à Castelgandolfo (près de Rome, Italie) en vue d'examiner le projet de Stratégie. Sur la base des observations formulées par la réunion, une version révisée du texte a été établie et distribuée en octobre 2004 aux Parties contractantes et aux autres organisations gouvernementales et non gouvernementales internationales qualifiées, pour examen et nouvelles observations.

217. À l'issue de ce processus, un texte de synthèse a été réexaminé par une deuxième réunion d'experts nationaux, tenue à Malte du 21 au 23 avril 2005, juste avant la 7<sup>e</sup> réunion des correspondants du REMPEC. En outre, conformément à la demande de la première réunion d'experts nationaux, un consultant a été recruté au début de 2005 pour établir une évaluation du coût de la mise en œuvre de la Stratégie régionale proposée.

218. En avril 2005, la deuxième réunion est convenue du projet final de Stratégie régionale pour la prévention et la lutte contre la pollution provenant des navires, document que la 7<sup>e</sup> réunion des correspondants du REMPEC a ensuite examiné et approuvé (UNEP(DEC)MED WG.270/12).

#### ***II.A.2.7 Prévention de la pollution marine par les activités liées à la navigation de plaisance en mer Méditerranée***

219. En application de la recommandation émise par les Parties contractantes à Catane, et en collaboration avec d'autres parties intéressées, le REMPEC a entrepris des travaux préliminaires pour l'élaboration d'un projet d'instrument juridique sur la prévention de la pollution par les activités liées à la navigation de plaisance en mer Méditerranée. Du 8 au 10 décembre 2004, Monaco a accueilli une réunion d'experts nationaux sur la faisabilité d'un tel instrument. La réunion est convenue d'un projet de résolution à proposer pour adoption à la Quatorzième réunion des Parties contractantes. La 7<sup>e</sup> réunion des correspondants du REMPEC a approuvé le projet de résolution de même qu'un ensemble de principes devant présider à l'élaboration de lignes directrices spécifiques sur la prévention de la pollution due aux activités de plaisance (doc. UNEP(DEC)MED WG.270/13).

### **II.A.2.8 Diffusion de l'information**

220. La version anglaise du site web du REMPEC a été entièrement révisée et restructurée à la fin de 2003. La version française a été lancée au début de 2005. En plus des informations sur les activités du Centre, le site web affiche maintenant des "pages pays" particulières qui peuvent être régulièrement mises à jour par les correspondants. Le REMPEC a également remanié plusieurs sections du système d'information régional en les rendant accessibles aux autorités nationales compétentes.

221. En application d'un accord passé entre le REMPEC et la Commission d'Helsinki, les renseignements contenus dans le Manuel HELCOM sur la pollution chimique ont été intégrés dans base MIDSIS-TROC (Système intégré d'information méditerranéen d'aide à la décision – Base de données axée sur les transports concernant les substances chimiques) afin d'activer le processus décisionnel en cas de situation critique. Le REMPEC a également distribué à ses correspondants plusieurs documents publiés par d'autres organisations ou institutions et dont il estimait qu'ils présentaient un intérêt pour les autorités nationales des États côtiers de la Méditerranée

### **II.A.3 Production plus propre (CAR/PP)**

222. Au cours de l'exercice biennal, le Centre d'activités régionales pour la production propre (CAR/PP) a poursuivi sa coopération avec le MED POL dans le cadre de la mise en œuvre des composantes du PAS MED relatives à la prévention et à la lutte contre la pollution industrielle. Les principales activités réalisées par le Centre ont comporté la diffusion d'informations et de publications, l'élaboration d'études sur les technologies plus propres et la prévention de la pollution, et le renforcement des capacités.

#### *Publications*

223. Au cours de la période considérée, quatre numéros du bulletin "CP Newsletter" ont été publiés en anglais, français et espagnol pour renseigner sur les activités menées dans la région dans le domaine de la production plus propre. De plus, 12 études de cas "Med Clean" ont été également publiées sur des entreprises méditerranéennes ayant pris des initiatives en matière de production plus propre. Le CAR/PP a fait paraître en 2004 la quatrième édition de sa publication technique annuelle intitulée *Entreprises méditerranéennes et durabilité*, contenant des articles sur la prévention et la gestion des déchets, l'application pratique d'initiatives de prévention de la pollution et le transfert de technologies.

224. Le site web du CAR/PP a été actualisé. Les CV d'experts méditerranéens en prévention de la pollution ont été compilés et une base de données sur les technologies propres est en préparation.

225. Une série de brochures, manuels et études sur divers aspects des technologies propres et la prévention de la pollution ont continué à être publiés ou sont en préparation; ces publications portent sur les sujets suivants:

- bonnes pratiques environnementales dans les services logistiques;
- comment introduire les meilleures techniques disponibles (MTD), les meilleures pratiques environnementales (MPE) et les technologies propres (TP) dans les entreprises industrielles méditerranéennes;
- prévention de la pollution dans le secteur du papier;
- prévention de la pollution dans le secteur de l'impression et les industries connexes;
- prévention de la pollution dans les secteurs de l'imprimerie et les industries connexes;

- module pour l'introduction de la prévention de la pollution dans les programmes universitaires;
- manuel de bonnes pratiques environnementales dans le secteur de la logistique;
- situation de la production plus propre dans les pays méditerranéens (deuxième édition);
- organisation des secteurs industriels et de l'entreprise dans la région méditerranéenne.

*Séminaires, ateliers et activités de formation*

226. Bon nombre des activités du CAR/PP impliquent la promotion des pratiques et techniques de production plus propre par l'organisation d'activités de formation. À cet égard, les ateliers suivants ont été organisés au cours de l'exercice biennal:

- Cinq cours de formation à l'intention d'ingénieurs de sociétés de conseil et d'experts sur la méthode de Diagnostic environnemental des opportunités de minimisation (DEOM) : un à Zaragoza les 27 et 28 mai 2004; deux en Catalogne les 14 et 15 juillet 2004 pour la Fédération catalane des sociétés de main-d'œuvre (FESALC) et le 8 septembre pour l'Association catalane des ingénieurs industriels; un en Galicie le 21 septembre 2004; et un autre à Vilanova i la Geltrú (Catalogne) du 12 au 14 avril 2005.
- Un séminaire avancé sur la prévention de la pollution dans le secteur du tannage, tenu à Barcelone du 4 au 8 octobre 2004, avec l'appui du programme de coopération Azahar (Agence espagnole pour la coopération internationale) et l'Agence catalane de coopération pour le développement (ACCD), destiné à des représentants de l'Algérie, du Maroc et de la Tunisie travaillant dans le secteur du tannage dans leurs pays respectifs.
- Un séminaire régional sur les meilleures techniques disponibles (MTD) et les meilleures pratiques environnementales (MPE), tenu à Barcelone les 22 et 23 novembre 2004, à l'intention des fonctionnaires et du personnel des administrations des pays méditerranéens, en vue de présenter la méthodologie mise au point par le CAR/PP pour l'application des MTD et MPE, d'échanger des données d'expérience entre pays méditerranéens sur cette question et de lancer une initiative pour l'application des MTD et des MPE dans le cadre juridique et institutionnel.
- Un séminaire national sur la prévention de la pollution dans le secteur agro-alimentaire, en s'attachant aux alternatives de prévention de la pollution dans les abattoirs, tenu à Sarajevo du 15 au 17 décembre 2004.

227. Plusieurs projets ont été également entrepris. L'un d'eux a consisté en un projet LIFE-Pays tiers sur le renforcement des capacités en matière de production plus propre; il avait pour objet de créer un centre pour la production plus propre en Bosnie-Herzégovine. Le projet a été achevé au cours de l'exercice biennal et une réunion marquant sa clôture s'est tenue le 14 décembre 2004 à Sarajevo afin de présenter les résultats obtenus.

228. Il a été lancé un projet de diffusion de bonnes pratiques environnementales dans le secteur du tannage au Maghreb, et un séminaire destiné aux formateurs a été organisé en juin 2005. Le projet est la suite donnée au séminaire évoqué plus haut et consiste en réunions d'ordre théorique et pratique, avec des démonstrations et visites techniques, la préparation d'un guide sur le sujet au Maghreb et l'organisation de réunions pour diffuser le guide en Algérie, au Maroc et en Tunisie.

## **II.B. Diversité biologique et aires spécialement protégées**

### **II.B.1 Mise en œuvre des plans d'action**

#### ***II.B.1.1 Mise en œuvre du plan d'action pour la gestion du phoque moine de Méditerranée***

229. Le CAR/ASP a fait avant tout porter son effort sur les activités liées à la mise à jour des informations, au renforcement des capacités par la formation d'experts nationaux, et à l'identification des habitats dans des pays comme l'Algérie, Chypre, la Jamahiriya arabe libyenne, le Maroc et la République arabe syrienne où la connaissance de la situation du phoque moine est encore limitée.

230. Dans le cadre du projet MedMPA (Projet pour le développement des aires marines et côtières protégées dans la région méditerranéenne), une enquête menée sur le littoral syrien (depuis la frontière nord jusqu'à Lattaquié) a été entreprise en vue de localiser les habitats du phoque moine. Les informations recueillies lors de cette enquête, de même qu'une étude réalisée par l'Institut syrien de recherche marine, n'ont mis en évidence qu'une présence sporadique du phoque moine, probablement des individus dispersés provenant de la Turquie voisine qui est connue pour posséder une population résidente de l'espèce.

231. Le CAR/ASP a mené une expédition au nord du Maroc avec une équipe locale en vue de former celle-ci à la surveillance de la population de phoques moines et à l'évaluation de ses habitats dans la zone comprise entre le parc national d'Al Hoceima et le Cap de l'Eau, une aire historique de répartition du phoque au nord du Maroc. Des caves de reproduction bien préservées ont été identifiées tant au sein du parc que dans la zone encore vierge du Cap des Trois Fourches. L'activité était coordonnée avec un projet financé par Monaco pour collecter des informations et accroître la sensibilisation du public. Une affiche du phoque moine conçue par l'ICRAM et publiée en arabe par le CAR/ASP a été distribuée au cours des deux missions.

232. L'existence du phoque moine à l'ouest de Chypre a été confirmée par des travaux sur le terrain réalisés à l'automne 2003 par une équipe associant le CAR/ASP, l'université d'Alicante et le projet MedMPA, travaillant de concert avec les autorités locales. Une expédition similaire à celle conçue pour le Maroc est en cours d'organisation en 2005 pour la zone d'Akamas, en collaboration avec les autorités chypriotes.

233. Une autre mission sur le terrain menée en 2002 ayant relevé la présence du phoque moine dans la région côtière de la Cyrénaïque en Jamahiriya arabe libyenne, un mémorandum d'accord entre le CAR/ASP, les autorités libyennes (EGA) et l'Institut italien ICRAM a été prorogé en vue de définir les activités nécessaires pour la conservation du phoque moine le long du littoral libyen. Une expédition aux fins de formation en Libye pour identifier des habitats a été organisée en juillet 2005, avec la collaboration du Centre de recherche en biologie marine de Tajura.

234. En ce qui concerne l'état de conservation général et les chances de survie de l'espèce dans l'avenir, un rapport consacré à cette question a été établi pour déterminer scientifiquement les risques d'extinction dans la région méditerranéenne. Les résultats indiquent que, dans la situation actuelle, la population arrivera à extinction dans quelques décennies si des mesures fortes ne sont pas prises pour faire évoluer le comportement des pêcheurs et enrayer la destruction des habitats. Une plus grande coopération internationale est indispensable pour venir à bout de ce problème. Une vue d'ensemble de l'état de conservation du phoque moine est présentée dans le document UNEP(DEC)/MED WG.270/Inf.22.

## ***II.B.1.2 Mise en œuvre du plan d'action pour la conservation des tortues marines de Méditerranée***

### Amélioration des connaissances scientifiques

235. Suite à une demande de la Tunisie, le CAR/ASP a appuyé une étude scientifique amorcée en 1996 pour mener en 2003 et 2004 des activités de surveillance, de gestion et d'investigation sur les îles Kuriat. En réponse à une demande de la Jamahiriya arabe libyenne et de la Tunisie, le CAR/ASP a également appuyé, en mars 2005, un programme de suivi de la migration des tortues au moyen d'un transmetteur par satellite, en collaboration avec la Station zoologique de Naples "Anton Dohm". Dans les deux cas, le programme comportait des activités visant à sensibiliser les pêcheurs.

236. Un réseau sur les échouages de tortues, avec une collecte de données et des procédures de rapport normalisées, a été mis en place en Tunisie à la suite d'un mémorandum d'accord conclu avec l'INSTM (*Institut National des Sciences et Technologies de la Mer*). Le réseau collabore avec le Centre de secours et soins aux tortues de Monastir.

237. Pour aborder les points saillants recensés par la première Conférence méditerranéenne sur les tortues, l'appui à la recherche scientifique a privilégié la génétique, en coopération avec l'université de Barcelone, en vue d'évaluer la taille et la structure des populations et les impacts de la pêche avec l'identification des habitats critiques.

238. Les analyses d'ADN ont révélé une structuration génétique différente en Méditerranée occidentale: les sites de reproduction du littoral de l'Afrique du Nord et des îles Baléares (Majorque, Minorque) sont principalement habités par des tortues de souche atlantique, alors que les sites de reproduction des côtes européennes le sont par des tortues de souche est-méditerranéenne et que ceux des petites îles Baléares (Ibiza et Formentera) et de Lampedusa le sont par des tortues de ces deux origines.

239. Dans le cadre de projets visant à réduire la mortalité causée par les prises accidentelles dans les filets au cours des activités de pêche, la priorité doit être accordée aux zones contenant des tortues en grand péril de Méditerranée orientale.

### Diffusion de l'information, sensibilisation et formation

240. Le CAR/ASP a financé la participation de stagiaires d'Albanie, d'Israël, de Malte et de Tunisie à des cours de formation sur la conservation des tortues qui ont eu lieu à Chypre en 2003 et 2004. Cette initiative a été mise en œuvre avec la coopération de la Cyprus Wildlife Society et l'appui du Département de la pêche et de la recherche marine de Chypre.

241. À la demande des Parties contractantes, le Guide de la conduite à tenir envers les tortues marines à l'intention des pêcheurs a été traduit en croate, grec et turc. Les versions maltaise et espagnole sont actuellement sous presse. Une journée d'information et de sensibilisation à la conservation des tortues marines a été organisée en Tunisie le 29 juillet 2004. À l'occasion de cette manifestation, la version arabe du guide a été présentée et distribuée aux pêcheurs.

242. Le CAR/ASP a publié les documents suivants (qui peuvent être téléchargés sur le site web du Centre: [www.rac-spa.org](http://www.rac-spa.org)):

- *Lignes directrices pour élaborer la législation et la réglementation relatives à la conservation et à gestion des populations de tortues marines et à leurs habitats*, en anglais et en français; et
- *Lignes directrices pour améliorer l'intervention des centres de secours et soins aux tortues marines*, en anglais.

### Coopération et échange de données d'expérience

243. Le CAR/ASP a participé à un atelier sur la normalisation du marquage des tortues (Malaga, 31 mars – et 1<sup>er</sup> avril 2004) qui a émis les recommandations suivantes: les tortues mesurant moins de 20 cm ne doivent pas être marquées; les marques au titane seront utilisées sur les membres antérieurs et des transpondeurs (micropuces) placés sous la peau du cou; les marques en plastique devraient être évitées en Méditerranée car elles peuvent finir par s'emmêler dans les filets et ne conviennent que pour des utilisations à court terme, et les marques devraient toujours porter l'adresse du pays marqueur.

244. Après le succès de la première Conférence méditerranéenne sur les tortues marines, le CAR/ASP a organisé de concert avec les secrétariats des Conventions de Bonn et de Berne la deuxième Conférence similaire (Antalya, 4-7 mai 2005). Le Gouvernement turc et le WWF-Turquie ont fourni l'appui logistique à la Conférence (doc. UNEP(DEC)/MED WG270/Inf.23).

245. Conformément aux recommandations des Parties contractantes à Catane, et ayant à l'esprit les résultats de l'atelier de Malaga (Espagne), le CAR/ASP a également organisé un atelier sur la normalisation du marquage et la centralisation des informations dans la région méditerranéenne (Antalya, Turquie, 2-3 mai 2005) (doc. UNEP(DEC)/MED WG270/Inf.24).

246. Conformément aux actions prioritaires énoncées dans le PAS BIO, le CAR/ASP a décidé d'aborder la question de l'impact des pêcheries sur les tortues comme un problème affectant la biodiversité marine et côtière dans son ensemble (toutes espèces confondues) dans le cadre du plan d'action. Ce travail sera réalisé en partenariat avec la CGPM/FAO.

### ***II.B.1.3 Mise en œuvre du plan d'action pour la conservation des cétacés en mer Méditerranée***

#### Amélioration des connaissances scientifiques

247. Pour traiter et clarifier la situation concernant les cétacés de Méditerranée et l'exploitation commerciale des ressources de cette mer par l'industrie de la pêche, un expert a été recruté pour établir un rapport sur l'exploitation des chaînes trophiques méditerranéennes par les cétacés et son empiètement sur les espèces cibles de la pêche.

248. Pour combler les lacunes sur les espèces de cétacés prioritaires en mer Égée, qui est une zone importante pour ces animaux en Méditerranée, le CAR/ASP a accordé son appui à ARION (Centre de secours, de réhabilitation et de recherche pour les cétacés, Grèce) afin d'identifier les zones les plus critiques en actualisant les informations sur les espèces en danger, tels que le dauphin commun à bec court et le grand dauphin dans le nord de la mer Égée, et en particulier pour déterminer si le marsouin commun rare habite encore cette partie de la Méditerranée.

249. Un appui a également été accordé à l'institut de recherche Tethys (Milan, Italie), lequel, avec des institutions locales, plusieurs universités et des ONG s'occupant de conservation des cétacés, anime les initiatives suivantes:

- les données sur la communauté de dauphins du golfe Ambracique collectées depuis 2003 seront analysées et les résultats publiés pour fournir les premières informations sur les communautés de dauphins locales en vue d'assurer leur conservation;
- les lésions et la mortalité dus aux engins de pêche seront évaluées par des observations in situ et des entretiens avec les pêcheurs;

- des échantillons tissulaires seront prélevés de manière appropriée, stockés et adressés à des banques méditerranéennes de tissus pour permettre d'évaluer les niveaux de pollution et l'état de santé.

250. Le CAR/ASP a accordé une assistance à plusieurs pays riverains de la Méditerranée, et notamment à la Jamahiriya arabe libyenne et à la Tunisie, y compris un concours financier pour l'élaboration de plans d'action nationaux pour la conservation des cétacés et la mise en place de réseaux de surveillance des échouages. D'autres pays ont commencé à mettre en place des réseaux sur les échouages avec l'appui d'ACCOBAMS.

251. Le CAR/ASP a appuyé le "cinquième séminaire européen sur les mammifères marins: biologie et conservation", organisé par l'université internationale de Menendez Playo et l'université de Valence, du 13 au 17 septembre 2004.

252. La base de données méditerranéennes sur les échouages de cétacés (MEDACES), créée à l'université de Valence dans le cadre d'un accord avec le CAR/ASP, reçoit un appui du Ministère espagnol de l'environnement. Le site web MEDACES existant <http://medaces.uv.es> (version anglaise) a été traduit en français. Le CAR/ASP a encouragé les pays méditerranéens à communiquer leurs données. Des données provenant de Grèce, Tunisie et Turquie sont encore en cours de collecte. La conjugaison du module MEDACES GIS et de l'Atlas dynamique des aires marines et côtières protégées méditerranéennes, en cours de finalisation, permettra d'intégrer les données spatiales sur les cétacés aux autres données biologiques et anthropiques recueillies dans le cadre de MedGIS.

#### Collaboration avec ACCOBAMS

253. Les lignes directrices illustrées sur la mise en place de réseaux d'échouages de cétacés ont été publiées et distribuées en collaboration avec ACCOBAMS. Un document d'étude exhaustive sur l'observation des cétacés, élaboré par le CAR/ASP au cours de l'exercice biennal précédent, a été coordonné avec les lignes directrices pour l'observation des cétacés finalisées par ACCOBAMS et publiées conjointement. En tant qu'Unité de coordination sous-régionale méditerranéenne, le CAR/ASP a participé aux réunions du Comité scientifique d'ACCOBAMS et à la deuxième réunion des Parties à ACCOBAMS (Palma de Majorque, 9 -12 novembre 2004).

254. Une réunion internationale sur la conservation des cétacés a été organisée à Tajura (Jamahiriya arabe libyenne) en collaboration avec ACCOBAMS et l'Autorité générale de l'environnement (EGA) de la Libye, en vue d'intensifier l'activité de conservation dans ce pays. Un CD-Rom sur les banques de tissus de mammifères marins, réalisé par le CAR/ASP et le Secrétariat d'ACCOBAMS, a été distribué pendant la réunion. Le Centre de Tunis a aussi contribué à organiser, en avril 2004, un atelier de préparation du projet sur l'évaluation et la réduction des prises accidentelles de cétacés dans la zone d'ACCOBAMS.

255. Un atelier scientifique sur les dispositifs acoustiques répulsifs s'est tenu à Rome le 28 juin 2004, avec le concours du CAR/ASP et d'ACCOBAMS. La réunion était basée sur les conclusions et recommandations de l'atelier sur le problème des conflits entre dauphins et pêcheurs sur le littoral méditerranéen (4-5 mai 2001). En ce qui concerne les populations de rorqual commun, le CAR/ASP propose d'organiser une réunion pour développer un programme d'identification et protection des aires d'alimentation, tant en haute mer que dans les eaux territoriales du sud de la Méditerranée, en collaboration avec l'ICRAM.

#### **II.B.1.4 Mise en œuvre du plan d'action pour la conservation de la végétation marine de la mer Méditerranée**

##### Cartographie et surveillance

256. Le CAR/ASP a fourni une assistance à la Grèce pour réaliser une étude sur la cartographie des herbiers à *Posidonia oceanica* du parc national de Zakynthos. Le Centre a par ailleurs fourni un appui à la création d'un réseau de surveillance des herbiers à *Posidonia* le long du littoral de Zarzis (sud de la Tunisie). Des experts albanais ont bénéficié de conseils techniques et scientifiques sur la cartographie des herbiers de posidonies de la baie de Sarranda et de la zone de Durrës, dans le cadre de l'exécution d'un projet financé par le FEM-Micro-projets.

257. Pour aider les pays méditerranéens à remplir les objectifs du plan d'action, et en particulier à cartographier les herbiers et toutes autres formations végétales qui revêtent une importance pour l'équilibre du milieu marin, le CAR/ASP a élaboré des lignes directrices pour la mise en œuvre des projets de cartographie des herbiers à *Posidonia*.

258. Dans le cadre du programme Interreg IIIB MEDOCC (Méditerranée occidentale), le CAR/ASP a signé un accord associant huit partenaires de la Méditerranée occidentale pour exécuter un projet financé par la CE sur la concordance, l'élaboration, la coordination et la validation des méthodes d'évaluation de la qualité du milieu marin par la surveillance des prairies de *Posidonia*.

##### Coopération, échange de données d'expérience et formation

259. Le CAR/ASP, avec la collaboration des Associés au Plan d'Action et l'appui du Centre national hellénique pour la recherche marine (NCOMR), a organisé le deuxième Symposium sur la végétation marine (Athènes, 12-13 décembre 2003), lequel avait pour principaux thèmes: l'inventaire des espèces et communautés; les impacts d'origine anthropique sur la végétation marine méditerranéenne; et la cartographie de la végétation marine.

260. Au titre du renforcement des capacités, comme le prévoit le plan d'action, un atelier de formation sur les techniques de cartographie des herbiers à *Posidonia* a été organisé à Vibo Valentia (Italie) du 28 septembre au 5 octobre 2003.

##### Évaluation du plan d'action

261. Conformément à la recommandation des Parties contractantes à Catane, le CAR/ASP a établi un rapport d'évaluation pour permettre aux points focaux nationaux de mesurer les progrès accomplis dans la mise en œuvre du plan d'action (doc. UNEP(DEC)/MED WG.270/Inf.25).

#### **II.B.1.5 Mise en œuvre du plan d'action pour la conservation des poissons cartilagineux (chondrichthyens) en mer Méditerranée**

262. Conformément aux recommandations des Parties contractantes, un certain nombre d'activités ont été réalisées:

- Établissement d'un réseau et d'un répertoire de collaborateurs: il a été dressé une liste régionale de scientifiques et institutions se consacrant à la recherche sur les élastomobranches en Méditerranée et à leur conservation et elle sera mise à disposition sous forme électronique pour en faciliter la mise à jour.
- Appui à la mise au point de protocoles pour surveiller les quantités débarquées sur le marché et les rejets par espèces, et pour relever les données sur les espèces

rarement observées, en danger et protégées. Les protocoles ont été rédigés en anglais pour être distribués aux flottes de pêche. Des versions en d'autres langues seront également mises à disposition.

- Contribution à des campagnes d'information et publication de matériel de sensibilisation du public: une affiche sur les élasmobranches menacés, leurs problèmes et les solutions possibles a été réalisée. Une planche d'identification des diverses espèces d'élasmobranches a aussi été établie et sera publiée en collaboration avec la FAO.
- Élaboration de lignes directrices pour que soit réduite la présence d'espèces sensibles dans les prises accidentelles et pour que celles qui s'y trouvent soient relâchées.
- Appui à la mise en place de bases de données centralisées: une base de données existante (où sont consignés les prises, les espèces, les flottes actives, les efforts relatifs à ces captures, les prises rares, etc.) a été identifiée. Le Secrétariat négocie actuellement l'établissement d'un module simplifié à n'utiliser que pour les élasmobranches.

#### ***II.B.1.6 Mise en œuvre du plan d'action pour la conservation des espèces d'oiseaux inscrites sur l'annexe II du Protocole relatif aux aires spécialement protégées et à la diversité biologique en Méditerranée***

263. En application du plan d'action, tel qu'adopté par les Parties contractantes, le CAR/ASP a engagé les activités suivantes:

- Établissement d'un répertoire des organisations et experts nationaux et internationaux s'occupant des espèces d'oiseaux menacées ou en voie d'extinction en Méditerranée.
- Organisation du premier symposium méditerranéen sur l'écologie et la conservation des espèces d'oiseaux figurant à l'annexe II du Protocole, en collaboration avec SEO/BirdLife et MEDMARAVIS (Barcelone, novembre 2005).

264. Pour combler les lacunes des connaissances concernant les espèces menacées dans certains pays méditerranéens, deux enquêtes sur place ont été réalisées sur les côtes et les zones humides de l'Albanie et de la Jamahiriya arabe libyenne afin de recenser les oiseaux aquatiques qui y hivernent et recommander des mesures de conservation pour les sites visités. Ces tâches ont été confiées au titre de deux accords de collaboration tripartites entre le CAR/ASP, l'Accord sur la protection des oiseaux aquatiques migrateurs afro-asiatiques (AEWA) et l'Autorité générale libyenne de l'environnement (EGA), ainsi que le Ministère albanais de l'environnement, respectivement.

265. En ce qui concerne la mise en œuvre des autres actions prévues pour 2005, notamment la mise en place d'un réseau régional de surveillance des populations et de la répartition des espèces d'oiseaux qui sont menacées en Méditerranée, et l'élaboration de lignes directrices pour la surveillance et la présentation de plans de gestion, le CAR/ASP a fait appel à l'expertise de SEO/BirdLife dans le cadre d'un mémorandum de collaboration.

266. Le CAR/ASP a aussi concouru à l'organisation du 11<sup>e</sup> Congrès ornithologique panafricain et du 3<sup>e</sup> atelier international sur les grands flamants dans la région méditerranéenne et l'Afrique du Nord-Ouest (20-26 novembre 2004, Djerba, Tunisie).

#### ***II.B.1.7 Mise en œuvre du plan d'action relatif aux introductions d'espèces et aux espèces invasives en mer Méditerranée***

267. Le CAR/ASP a travaillé aux lignes directrices et aux dispositions nécessaires pour formuler un projet régional sur les salissures, eaux et sédiments de ballast des navires, en consultation avec l'OMI et le REMPEC.

268. Le CAR/ASP s'emploie à sensibiliser les groupes cibles aux risques associés à l'introduction d'espèces marines allogènes en Méditerranée. Il s'est également attelé à des lignes directrices pour la mise en place d'un mécanisme régional de collecte, compilation et diffusion des informations relatives aux espèces allogènes invasives.

## **II.B.2 Assistance aux pays dans le choix, la création et la gestion des aires spécialement protégées**

### ***II.B.2.1 Mise en œuvre du projet régional pour le développement des aires marines et côtières protégées en Méditerranée (Projet MedMPA)***

269. Les activités du CAR/ASP dans le domaine du développement et de la gestion des aires protégées ont été avant tout centrées sur la mise en œuvre du projet MedMPA entre 2002 et janvier 2005. Le projet portait sur les pays suivants: Algérie, Chypre, Israël, Malte, Maroc, République arabe syrienne et Tunisie.

270. Des ressortissants de ces pays ont pris part à un séminaire de formation régional sur la planification de la gestion des aires marines protégées qui s'est tenu dans le sud de la France et en Catalogne (Espagne) du 19 au 29 janvier 2004.

271. Les partenaires du CAR/ASP dans l'exécution du projet étaient:

- Istituto Centrale per la Ricerca Scientifica e Tecnologica Applicata al Mare (ICRAM), Italie;
- Unidad de Biología Marina (UBM) de l'Instituto Universitario del Agua y de las Ciencias Ambientales, Université d'Alicante, Espagne;
- Atelier technique des espaces naturels (ATEN), France.

### **Élaboration de plans de gestion pour les aires marines**

272. Les principales activités entreprises dans le cadre du projet ont consisté en l'élaboration de plans de gestion pour les aires marines des parcs et autres sites ci-après:

- Parc national d'Al Hoceima (Maroc). Un plan de gestion de la partie marine du parc a été établi et validé lors d'une réunion tenue le 14 juillet 2004. Pour permettre d'amorcer la mise en œuvre du plan de gestion, une étude sur la promotion de l'accès, l'information et l'éducation environnementale du public concernant le parc a été menée à bien et une brochure a été réalisée pour présenter les principales caractéristiques du parc.
- Zone protégée entre Rdum Majjiesa et Ras ir-Raheb (Malte). L'élaboration du plan de gestion de cette zone a reposé sur une étude in situ et les recommandations formulées par le PAC "Malte". Pour engager la mise en œuvre du plan de gestion, le CAR/ASP a aidé les autorités maltaises à entreprendre des actions de sensibilisation (réalisation d'un dépliant, d'un CR-Rom et d'une vidéo promotionnelle). Le projet a aussi contribué à financer du matériel de signalisation à terre (panneaux) et en mer (balises flottantes).
- Parc national de Zembra et Zembretta (Tunisie). Sur la base du plan de zonage qui a été établi après les investigations in situ et l'étude socio-économique, un plan de gestion provisoire a été préparé et mis en débat lors d'une réunion publique tenue à Tunis le 30 mars 2004.
- Réserve naturelle de Rosh Haniqra (Israël). Les résultats des investigations in situ et de l'étude socio-économique ont permis d'établir un plan de gestion provisoire qui a été examiné lors d'une réunion de présentation et de consultation, aboutissant à la formulation d'un plan de gestion final pour la partie marine de la réserve de Rosh

Haniqra. Pour amorcer la mise en œuvre du plan de gestion, une stratégie a aussi été établie pour favoriser l'accès du public à la réserve. Des affiches et des brochures ont été réalisées.

- Partie marine de l'aire protégée comprise entre Oum Toyour et Ras El Bassit (République arabe syrienne). Des investigations précédentes avaient mis en évidence la grande richesse des fonds marins de la baie de Ras El Bassit. Comme la réserve d'Oum Toyour n'a pas d'organe d'administration, il n'a pas été jugé nécessaire d'établir un plan de gestion classique mais d'énoncer des recommandations détaillées pour la gestion des zones marines concernées.
- Partie marine du parc national d'El Kala (Algérie). Sur la base des trois études marines et d'une analyse socio-économique de la région d'El Kala, un plan de gestion pour la zone marine du parc a été établi en consultation avec les services algériens compétents et des experts nationaux. Une stratégie a par ailleurs été formulée pour promouvoir l'accès, l'information et la sensibilisation du public.

### Élaboration de plans nationaux pour le développement d'aires marines protégées

273. Cette activité a pour objet d'identifier des sites marins d'intérêt pour la conservation qui seront plus tard proposés comme aires spécialement protégées dans le cadre d'un plan national.. Deux plans nationaux ont été élaborés, l'un pour le littoral chypriote et l'autre pour le littoral syrien.

274. L'un des principaux buts du projet consiste à forger les outils techniques qui sont nécessaires pour aider les gestionnaires et les autorités chargées des aires protégées à améliorer la conservation de sites naturels et d'espèces, notamment des lignes directrices pour la création et le développement d'aires spécialement protégées, un guide pratique pour les espèces nécessitant des soins spéciaux sur le littoral méditerranéen (identification, gestion des populations et des habitats, surveillance) et des supports audio-visuels.

#### ***II.B.2.2 Appui aux demandes de Parties pour que certaines ASPIM soient désignées comme ZMPV***

275. Pour aider les Parties intéressées à formuler des demandes pour que certaines ASPIM soient désignées comme ZMPV (zones marines particulièrement vulnérables) par l'OMI (Organisation maritime internationale), un consultant a été recruté pour évaluer l'éligibilité des ASPIM existantes. La première phase, consacrée à une évaluation préliminaire, a lieu avec l'OMI. Suivra une seconde phase au cours de laquelle les dossiers des ASPIM proposées (et qui auront donc été jugées éligibles lors de la première phase) seront soumis pour désignation comme ZMPV.

### Proposition de nouveaux sites pour inscription sur la liste des ASPIM

276. Suite à une demande de l'Algérie, le CAR/ASP a fourni un appui technique à la préparation de rapports de présentation pour quatre sites algériens aux fins de proposition d'inscription sur la liste des ASPIM, à savoir:

- la Réserve marine du Banc des Kabyles;
- la Réserve marine du Cap de Garde;
- les îles Habibas;
- l'île Rachgoun.

277. Un rapport de présentation a aussi été reçu pour l'aire marine protégée de Portofino (Italie), avec proposition d'inscription sur la liste des ASPIM.

278. Suite à une demande des points focaux nationaux pour les aires spécialement protégées lors de leur réunion de Séville (31 mai – 3 juin 2005), un consultant du CAR/ASP a effectué une analyse des propositions. L'analyse a montré que deux sites (Réserve marine du Cap de Garde et île Rachgoun) n'avaient pas encore de statut juridique. Si cette situation n'est pas régularisée d'ici la prochaine réunion des Parties contractantes, ces sites ne seront pas éligibles à une inscription sur la liste des ASPIM.

279. L'analyse et les cinq rapports de présentation figurent dans le document UNEP(DEC)/MED WG.270/15.

### ***II.B.2.3 Échange d'informations***

#### **Relance du réseau MedPAN (Réseau de gestionnaires d'aires marines protégées méditerranéennes)**

280. Le CAR/ASP, qui fait office de secrétariat général de MedPAN, a signé un mémorandum de coopération avec le WWF-France, l'organisation qui assume la responsabilité opérationnelle du réseau. Le réseau a été relancé en janvier 2005 et sera géré comme un projet jusqu'à la fin de 2007 avec un financement de la CE (INTERREG III).

#### **Élaboration du répertoire des gestionnaires des aires marines protégées méditerranéennes**

281. Le CAR/ASP, en collaboration avec le WWF-France, a compilé un répertoire des gestionnaires d'aires marines protégées du pourtour de la Méditerranée. Après avoir été validé, le répertoire sera affiché sur le site web du CAR/ASP pour encourager les échanges entre gestionnaires. Une version plus élaborée du répertoire, avec des cartes descriptives de chaque aire protégée, est en cours de finalisation.

#### **Élaboration de documents techniques**

282. Un document sur les aires spécialement protégées marines et le droit international a été réalisé en collaboration avec l'université de Nantes ; il offre une synthèse de toutes les informations disponibles et un outil pour les pays désireux de développer des plans de conservation pour des aires protégées. Un document sur les principes économiques de la gestion des aires protégées est en préparation pour servir de guide aux gestionnaires et les aider à traiter les problèmes économiques qui affectent leurs sites.

### **II.B.3 Activités liées au traitement et à la gestion des données relatives à la biodiversité**

#### ***II.B.3.1 Collecte et gestion des données***

283. Conformément aux recommandations émises par les Parties contractantes, la liste de référence des types d'habitats côtiers (terrestres et de marais) pour la sélection de sites à inclure dans les inventaires nationaux de sites naturels d'intérêt pour la conservation a été intégrée dans le formulaire standard d'entrée de données (FSD), lequel a été informatisé. Trois études de cas ont été menées en Espagne, Tunisie et Turquie pour comparer la classification du CAR/ASP et celle de MedWet. Le manuel d'interprétation des habitats marins a été traduit en anglais.

284. Suite à une demande de la Grèce, le CAR/ASP a fourni un appui pour une étude de cas sur les herbiers à *Posidonia* du parc national marin de l'île de Zakynthos en ayant recours au formulaire standard d'entrée de données (FSD). L'étude a permis: a) de cartographier les principales populations et types de fonds de la baie de Lagana en optimisant le document NATURA 2000; b) de caractériser les herbiers à *Posidonia oceanica*

par leur vitalité et leur réaction aux phénomènes d'anthropisation; et c) de mettre en place un système de suivi.

285. En réponse à la recommandation des Parties contractantes à Catane, le CAR/ASP, en collaboration avec l'accord RAMOGE et la réserve marine de Portofino (Italie), a organisé en novembre 2004 une session de formation à l'utilisation du formulaire standard d'entrée de données.

#### Création d'un mécanisme de centre d'échange (CHM, "Clearing-House Mechanism")

286. Le CAR/ASP a réalisé les études nécessaires pour mettre en place un mécanisme de centre d'échange d'informations et promouvoir la coopération scientifique et technique pour la conservation de la biodiversité marine et côtière en Méditerranée. Le mécanisme de centre d'échange sera le point de convergence d'un réseau méditerranéen de centres d'échange nationaux méditerranéens, en étroite collaboration avec la Convention sur la diversité biologique à Montréal (doc. UNEP(DEC)/MED WG.270/Inf.29).

#### Atlas dynamique

287. Suite à un accord avec le programme pour les mers régionales du PNUE, un Atlas dynamique méditerranéen a été lancé sur la base d'un serveur web cartographique pour permettre l'établissement de cartes fondées sur les apports du Système d'information géographique pour la Méditerranée (MedGIS). Ces cartes peuvent afficher des données MedGIS mises en commun avec d'autres données sur un téléserveur (doc. UNEP(DEC)/MED WG.270/Inf.27).

#### Le site web du CAR/ASP

288. Conformément à la recommandation des Parties contractantes à Catane, le CAR/ASP a engagé une révision complète de son site web en vue d'adopter un nouvel ensemble de format, images et graphiques. Le nouveau site sera prêt à la fin de 2005 et comportera des dispositifs techniques pour sa tenue à jour et le téléchargement de ses ressources. Les publications du CAR/ASP peuvent être téléchargées à l'adresse: [www.rac-spa.org](http://www.rac-spa.org).

### **II.B.4 Programme d'actions stratégiques pour la conservation de la diversité biologique en région méditerranéenne (PAS BIO)**

#### Mise en œuvre du PAS BIO

289. Après l'adoption du PAS BIO par les Parties contractantes à Catane et en application des recommandations formulées par celles-ci, un document de synthèse sur le lancement du PAS BIO et la mise en œuvre de sa phase préparatoire a été rédigé par le CAR/ASP et adressé en mars 2004 à l'Unité MED et au FEM à Nairobi.

290. À la suite du lancement du projet de "Nouveau Partenariat stratégique FEM pour l'ensemble de l'écosystème marin méditerranéen", le CAR/ASP a pris une part active à des propositions sur la conservation de la biodiversité marine et côtière. Comme il était proposé que la mise en œuvre du PAS BIO soit appuyée par un financement complémentaire du FEM/PNUE, le CAR/ASP a préparé une demande de financement sur la base de deux éléments jugés prioritaires: la gestion durable des ressources biologiques marines, et le développement d'aires marines protégées (en collaboration avec le WWF et la FAO).

291. Cinq autres demandes de financement ont également été préparées en vue d'activités nationales et régionales de nature concrète, qui seront soumises à d'autres bailleurs de fonds pour examen, notamment le FFEM et la Fondation Total.

292. En réponse à une demande de la Serbie-et-Monténégro formulée lors de la Treizième réunion des Parties contractantes, le CAR/ASP a fourni un appui technique et financier à l'élaboration du rapport national et des plans d'action.

## **II.B.5 Autres activités**

### ***II.B.5.1 Critères communs pour le choix des espèces susceptible d'être inscrites sur les annexes II et III au Protocole "ASP & biodiversité" ou d'en être exclues***

293. Compte tenu des évolutions de l'état des populations et des modifications taxinomiques survenues depuis l'adoption des annexes II et III du Protocole "ASP et biodiversité" de 1996, le CAR/ASP a établi quelques critères communs pour le choix des espèces à inscrire sur ces annexes ou à en exclure. À cet égard, les procédures fixées dans la Convention de Barcelone ainsi que les procédures similaires qui le sont dans le cadre d'autres conventions et/ou organisations internationales ont été prises en compte dans l'établissement et la modification de la liste des espèces en danger et/ou menacées (doc. UNEP (DEC)/MED WG.270/Inf.28).

### ***II.B.5.2 Initiative méditerranéenne sur la taxinomie***

294. La nécessité de développer la taxinomie comme outil d'appui au programme de conservation de la biodiversité a été soulignée au plan international mondial en maintes occasions. Dans le cadre du recensement des besoins nationaux, le CAR/ASP s'est livré à une analyse des lacunes relevées dans les connaissances et les moyens requis par les pays méditerranéens dans le domaine de la taxinomie.

295. Le CAR/ASP s'emploie activement à favoriser la mise en œuvre de l'Initiative méditerranéenne sur la taxinomie et a lancé des activités concrètes au niveau régional. La première a consisté à organiser à Tunis, de concert avec NAFRINET (Réseau nord-africain de taxinomie), les 9 et 10 décembre 2003, un atelier national sur la taxinomie qui a permis d'évaluer les ressources humaines (taxinomistes) et l'état des collections existantes. La deuxième est l'octroi d'un appui financier au Centre national libanais pour les sciences marines aux fins de publication d'un catalogue sur les loricates (ou amphineures) ciliés (*tintinnidés*) dans les eaux côtières libanaises.

### ***II.B.5.3 Utilisation des indicateurs de biodiversité marine et côtière***

296. En vue de promouvoir l'utilisation d'indicateurs de biodiversité marine et côtière aux niveaux régional et national, et sur la base des travaux réalisés et des méthodes mises au points par la Convention sur la diversité biologique, le CAR/ASP a commencé à entreprendre une analyse bibliographique pour valider ces indicateurs dans la région méditerranéenne.

### ***II.B.5.4 Information et sensibilisation***

297. Le CAR/ASP a publié trois affiches réalisées par l'ICRAM (Italie) sur le phoque moine, les tortues et les cétacés, en trois langues (anglais, arabe, français). Ces affiches s'adressent au grand public et présentent les espèces, les menaces auxquelles elles sont exposées, leur état de conservation et les instruments juridiques internationaux garantissant leur protection.

298. Le Centre a contribué à la publication de la version arabe du dossier: *La mer Méditerranée: une source de vie*, en collaboration avec MEDASSET (Association méditerranéenne pour sauver les tortues marines, Grèce). Le dossier est destiné à sensibiliser les écoliers âgés de 6 à 12 ans.

## **II.C. Gestion durable des zones côtières**

299. Au cours de la période 2004-2005, le CAR/PAP a entrepris cinq groupes d'activités relatives à la gestion durable des zones côtières, à savoir :

- assistance à la gestion durable des zones côtières;
- mise en œuvre des programmes d'aménagement côtier (PAC);
- avenir de la gestion du littoral et des PAC au sein des activités du PAM;
- renforcement des capacités et formation; et
- diffusion des informations et sensibilisation.

### **II.C.1 Assistance à la gestion durable des zones côtières**

300. La réunion des Parties contractantes à Catane a demandé au CAR/PAP d'appuyer et aider les pays dans l'application de méthodologies de GIZC et d'entreprendre des études thématiques en vue d'établir des lignes directrices et plans d'action pertinents sur la problématique du milieu côtier terrestre et marin, l'utilisation de ses ressources et le financement durable des activités de GIZC.

301. L'étude thématique qui a été lancée par le CAR/PAP porte sur *l'Aménagement du paysage dans les zones côtières méditerranéennes*. Deux documents de synthèse ont été préparés en vue de proposer des actions en matière d'aménagement du paysage dans les zones côtières méditerranéennes. Le premier est un document directif destiné à guider le CAR/PAP dans le traitement de la question de l'aménagement des paysages côtiers dans le cadre d'une gestion intégrée des zones côtières. Le document expose, dans une perspective à long terme, des idées pour l'intégration de l'aménagement du paysage dans les activités du CAR/PAP et livre un aperçu de l'état des connaissances actuelles en la matière au niveau de la Méditerranée. Le second document recense les pratiques actuelles d'aménagement du paysage en Méditerranée et les principaux types de paysage en vue de fournir une vue d'ensemble de la situation dans les zones côtières méditerranéennes.

302. Les documents de synthèse devaient être achevés à la fin juillet 2005. Une réunion d'experts est prévue avant la fin de 2005 afin d'examiner et mettre en débat les documents de synthèse et de convenir des actions à proposer pour l'avenir.

#### *Rapports nationaux sur la GIZC*

303. Conformément à la recommandation de la dernière réunion des Parties contractantes d'aider les pays à établir leurs rapports nationaux sur la gestion intégrée du littoral, les rapports en question ont, pour Malte, la Tunisie et la Turquie, été élaborés par des consultants nationaux avec le concours du Centre de Split. Ces trois rapports ont été publiés et largement diffusés parmi les partenaires concernés. Les rapports nationaux décrivent les caractéristiques des zones côtières, les pressions auxquelles celles-ci sont exposées et les activités qu'entreprend chaque pays pour gérer son littoral. Ils explorent aussi les perspectives d'une GIZC plus efficace.

### *Érosion côtière*

304. Une autre tâche que les Parties contractantes ont confiée au CAR/PAP consistait à entreprendre les analyses nécessaires, à établir un rapport sur l'état des plages de la Méditerranée et à dresser un plan de lutte contre l'érosion côtière.

305. Au cours de l'exercice biennal 2002-2003, le CAR/PAP avait préparé un document de travail sur les problèmes d'érosion côtière et sur la situation prévalant alors dans le domaine de sa gestion en Méditerranée. Un atelier s'est tenu à Split dans le but d'examiner le rapport et de proposer des actions à mener. Dans l'intervalle, l'UE a réalisé le projet EUROSION qui a exploré les pratiques de lutte contre ce phénomène dans les pays de l'UE et a proposé des mesures visant à en améliorer la gestion. Avant la fin de 2005, le CAR/PAP organisera un nouvel atelier au cours duquel seront présentées les pratiques de l'UE et étudiées les possibilités d'appliquer les propositions du projet EUROSION dans l'ensemble de la région méditerranéenne.

### *Gestion des plages en Méditerranée*

306. Des experts ont été recrutés pour réaliser une étude pilote visant à évaluer l'état de la gestion des plages en Méditerranée. Sur la base de missions effectuées dans les pays concernés, l'étude passe en revue un certain nombre de plages méditerranéennes en Croatie, Espagne, Tunisie et Turquie. Un atelier sur l'application de la méthode de recensement et d'évaluation des zones de baignade (BARE) dans les États riverains de la Méditerranée a été organisé à Malte les 10 et 11 juin 2005.

### *Lignes directrices pour la GIZC*

307. Le principal objectif de la révision des *Lignes directrices pour la gestion intégrée des zones marines et côtières, avec une référence spéciale au bassin méditerranéen* est de tirer parti de l'expérience que le PAM et le CAR/PAP ont acquise au cours des 15 dernières années, notamment grâce à la mise en œuvre des projets PAC, d'apporter au document des améliorations méthodologiques, d'y introduire les nouveaux principes et nouvelles approches apparus depuis lors en matière de GIZC et de refléter les recommandations adoptées par la CMDD, le PAM et le Sommet de Johannesburg. Les lignes directrices révisées seront publiées dans les mois à venir.

### *Durabilité du PAS MED*

308. Dans le cadre de la mise en œuvre du PAS MED, le CAR/PAP a ouvert la voie visant à assurer la durabilité du programme par la mise au point d'instruments économiques appropriés. Au titre de cet exercice, il a participé au cours de formation à l'élaboration des plans sectoriels (PS) et des plans d'actions nationaux (PAN) s'inscrivant dans le Programme d'actions stratégiques. Le cours de formation s'est déroulé à Izmit (Turquie), du 4 au 6 mars 2004. Des équipes nationales avaient préparé des propositions d'instruments économiques pour les PAN sur la base des lignes directrices rédigées pour la mise au point de ces instruments dans les 12 pays éligibles au FEM. Ces propositions ont servi d'apports pour les équipes nationales formulant les PAN. L'ensemble de l'exercice d'élaboration des PAN a été examiné lors de la réunion, et un PAN y a été formulé sur la base d'une étude de simulation.

309. Le CAR/PAP a présenté le travail réalisé dans le cadre de cette composante du Projet FEM lors d'une réunion tenue à Rome, les 2 et 3 février 2004, sur le renforcement du partenariat public-privé en vue de nouveaux arrangements financiers visant à éliminer la pollution d'origine terrestre par la promotion du transfert des meilleures techniques disponibles (MTD). Les acquis et les problèmes de la mise au point et de l'application d'instruments économiques ont été examinés à une réunion d'experts désignés par les

gouvernements pour réviser le processus d'élaboration des plans d'action nationaux, tenue à Catane du 14 au 16 décembre 2004.

310. Dans le cadre de cette composante du Projet FEM, des projets pilotes sur les instruments économiques ont été lancés dans quatre pays (Albanie, Algérie, Bosnie-Herzégovine et Croatie). Les rapports d'évaluation finaux sur ces projets seront prêts d'ici à la fin 2005. Une simulation de l'application d'instruments économiques a démarré en mai 2004 et des lignes directrices sur ces instruments ont été élaborées. Le site web (<http://www.pap-sapei.org>) du projet relatif à la mise au point d'instruments économiques pour la mise en œuvre durable du Programme d'actions stratégiques visant à combattre la pollution due à des activités menées à terre en Méditerranée (PAS MED) a fait l'objet d'une mise à jour régulière.

#### *Initiatives sous-régionales et diffusion des données d'expériences acquises en matière de GIZC*

311. Le CAR/PAP a été de plus en plus sollicité de participer à des activités sous-régionales et de faire part de son expérience dans le domaine de la GIZC. À cet égard, ces activités ont largement contribué à rehausser sa visibilité et celle du PAM. Qui plus est, un grand nombre de publications du Centre ont été citées dans les revues scientifiques. Le CAR/PAP a joué un rôle actif dans la réalisation des activités liées à l'Initiative Adriatique-Ionienne et a pris part à plusieurs projets régionaux comme NATURE-GIS et ECO-IMAGINE (gérés par le GISIG - Italie), MIRIAD 21 (géré par ECOMAIRES - France) et Nostrum-DSS (géré par le FEEM - Italie).

### **II.C.2 Mise en œuvre des PAC**

312. Selon une autre recommandation des Parties contractantes à Catane, il était demandé au CAR/PAP de coordonner les activités du PAM dans le domaine des projets PAC, sous la responsabilité générale de l'Unité MED, et notamment d'élaborer de nouveaux types de projets PAC tels que les projets transfrontières. Il lui était également demandé de préparer des études de faisabilité de PAC, des programmes et accords de PAC, de poursuivre les projets PAC en cours et d'exécuter ceux dont le lancement avait été décidé. Il lui était demandé de surcroît, dans les pays où des PAC du PAM avaient été menés à bien, d'introduire de nouveaux instruments et/ou d'adapter les instruments existants de gestion de l'environnement, qui devraient permettre le suivi des PAC et aider les pays à établir des projets viables pour donner suite aux projets PAC déjà achevés.

313. Dans le cadre des programmes d'aménagement côtier, le Plan Bleu a mis en œuvre l'analyse de durabilité systémique et prospective (ADSP). Cette approche participative conduit au choix d'indicateurs prioritaires par les équipes locales assistées par le Plan Bleu et à une réflexion prospective sur les évolutions tendanciennes et les améliorations souhaitables. Le Plan Bleu et le CAR/PAP ont organisé des ateliers à Malte et en Algérie afin de présenter les enseignements tirés de l'utilisation de cette méthode. À partir de ces premières expériences, le Plan Bleu prépare un guide d'utilisation qui sera disponible en 2005.

#### *PAC "Zone côtière algéroise"*

314. Au cours de l'exercice biennal, la mise en œuvre du PAC "Algérie" s'est poursuivie et les diverses activités ont donné lieu à des rapports réguliers de la part du coordonnateur national algérien du projet. Plusieurs réunions de consultation ont été organisées pour examiner l'état d'avancement des travaux et un rapport de la phase "diagnostique" de toutes les activités thématiques a été soumis au CAR/PAP et au Ministère de l'aménagement du territoire et de l'environnement en mai 2004. Le Ministère a créé un site web consacré au

projet PAC (<http://www.mate-dz.org/Dossierthématiques/littoral/PAC/PAC-PAM>). Des études d'inventaire et diagnostiques ont été réalisées pour avancer des scénarios de protection. Deux zones pilotes ont été retenues pour élaborer des plans de gestion préliminaires : la zone marine de Chenoua et la réserve marine de Reghaia. Deux documentaires, d'une durée de 26 minutes chacun, ont été réalisés pour présenter les zones pilotes.

315. Le Plan Bleu a contribué à la préparation et à l'animation des 5 ateliers utilisant l'ADSP. De concert avec l'ANAT (Agence nationale française d'aménagement du territoire), il a aussi mis en œuvre l'activité "système d'information". Le PAC algérois est en cours de finalisation et une réunion officielle de restitution devrait être organisée en 2005 avec les autorités algériennes.

316. Les documents finaux de la seconde phase du projet ont été établis et présentés au Ministère. Un rapport plus détaillé proposant des activités pour l'après-PAC est en préparation pour soumission au Gouvernement aux fins d'approbation. Une fois que le nouveau projet aura été adopté, une réunion sera organisée avec les bailleurs de fonds nationaux et internationaux.

#### *PAC "Liban"*

317. Toutes les activités du PAC "Liban" ont été achevées au début de 2004, y compris les rapports des activités thématiques et le rapport final intégré, et à l'exception du rapport sur les aires marines protégées. Par ailleurs, des rapports spécifiques ont été préparés pour chacune des trois municipalités incluses dans le projet, à savoir Damour, Naqoura et Sarafand, qui ont témoigné d'un vif intérêt à élaborer leurs documents locaux sur la base des résultats du PAC.

318. Un certain nombre de recommandations du PAC ont été mises en pratique avant même la clôture du projet. Par exemple, en mars 2004, en application de l'une des recommandations de l'activité "Tourisme et développement durable" consacrée à la mise en place d'une formule alternative d'éco-tourisme dans la zone du PAC, une entreprise privée a établi un projet intitulé "Oceana" en coopération avec la municipalité de Damour. C'est la première fois à Damour que ce type de partenariat est instauré et c'est important pour les PAC du PAM parce que, avant même la clôture officielle du projet, un grand intérêt s'est manifesté pour que ses résultats soient répétés ailleurs.

319. Les autorités nationales compétentes ont désigné l'ONG Amwaj el Biaa comme partenaire du CAR/ASP pour l'exécution de l'activité du PAC concernant l'aire de réserve marine. L'activité était destinée à inventorier les biotopes en vue d'évaluer la situation dans la zone et de formuler des mesures de gestion pour les deux sites pilotes, Damour et Naqoura.

#### *PAC "Chypre"*

320. L'accord sur le projet PAC "Chypre" a été signé en juin 2005 à Athènes à l'occasion de la réunion de la CMDD. Le PAC "Chypre" est novateur dans la mesure où il est centré avant tout sur l'aspect institutionnel de la GIZC avec la création d'un organisme assurant l'intégration de la GIZC dans le processus décisionnel. Le Gouvernement chypriote mobilise des fonds qui sont équivalents à ceux alloués par le PAM, ce qui va notablement améliorer la qualité du projet et servira de modèle aux autres projets à l'avenir.

#### *PAC "Slovénie"*

321. Le PAC "Slovénie" est désormais entré dans sa phase de mise en œuvre. Les détails du projet ont été présentés et mis en débat lors de l'atelier de lancement tenu à Koper

les 18 et 19 mars 2004. La principale activité du projet consiste en l'élaboration du concept de développement spatial, autour duquel vont s'articuler les autres activités thématiques, notamment celles qui concernent les aires protégées, le développement touristique, les ressources en eau et le développement de la frange littorale, ainsi que les activités horizontales dans des domaines comme l'ADSP, la formation, la participation du public et la sensibilisation. L'ADSP a été lancée dans le cadre du PAC "Slovénie" et devrait être finalisée en septembre 2005.

322. Après la signature des contrats portant sur les activités spécifiques, les résultats de la première phase ont été soumis et révisés, des recommandations ont été formulées pour qu'ils soient approuvés ou encore améliorés. S'agissant de la principale activité du projet, une conférence sur le développement spatial s'est tenue le 23 septembre 2004 en application de la législation nationale qui exige l'implication des parties prenantes et du public dans l'élaboration des documents sur l'aménagement du territoire.

323. Dans le cadre du PAC "Slovénie", une base de données sur les types d'habitat a été créée pour améliorer la connaissance – et par conséquent la conservation – de la biodiversité marine et côtière dans la zone concernée. L'activité est réalisée en étroite collaboration avec l'Institut pour la conservation de la nature et l'institut de géodésie de Slovénie.

#### *PAC "Maroc"*

324. L'étude de faisabilité du PAC "Maroc", portant sur le contexte politique et institutionnel du pays, sa façade méditerranéenne et la zone du PAC, et exposant la structure du projet, sa gestion et ses activités possibles, a été élaborée et révisée. Mais avant que ne soit établi l'accord sur le PAC, le Ministère marocain de l'aménagement du territoire, de l'eau et de l'environnement propose d'organiser un atelier dans la zone du projet pour présenter l'étude de faisabilité et informer les acteurs locaux des activités envisagées. Les négociations sur la préparation de l'accord reposeront sur les résultats de l'atelier.

#### *PAC "Levante de Almeria", Espagne*

325. Après la présentation et l'adoption par la réunion des Parties, à Catane, de l'étude de faisabilité du PAC "Mar Menor", la rédaction de l'accord sur le PAC a démarré. Toutefois, au cours de la négociation de l'accord, les priorités des autorités nationales et régionales ont changé, si bien que c'est l'ensemble de la zone côtière de "Levante de Almeria", en Andalousie, qui a été proposée comme zone du PAC.

326. Le 17 février 2005, une réunion s'est tenue à Séville avec les autorités pour débattre du projet PAC et de la préparation de l'étude de faisabilité. La version finale de celle-ci devrait être achevée en septembre 2005 et aboutir à l'établissement et à la signature de l'accord en octobre 2005.

#### *Suite donnée aux PAC*

327. Le PAC "Albanie", qui a été exécuté en 1992-96 et concernait essentiellement la partie centrale du littoral (Durrës-Vlore), s'est soldé par un certain nombre de résultats significatifs. Pour assurer un prolongement au projet, le CAR/PAP a obtenu des fonds du METAP/Banque mondiale afin d'établir un plan de gestion des parties sud et nord du littoral. En août 2004, le METAP a contacté le CAR/PAP pour que soit réalisée une évaluation de la partie sud du littoral, en préalable à un projet intitulé "Étude et plan de développement intégré de la région littorale sud". Un rapport de mission ayant indiqué les mesures à prendre pour un développement durable de la région sud de l'Albanie, le CAR/PAP a remporté l'appel d'offres de l'élaboration de l'étude et du plan en question. L'exécution du projet fournira au CAR/PAP une occasion de mieux appréhender les questions de l'après-PAC,

d'intervenir et de proposer des mesures à adopter par le Gouvernement albanais. Le projet est financé par le Gouvernement albanais (Ministère de l'aménagement du territoire) et la Banque mondiale.

### **II.C.3 Avenir de la gestion du littoral et des PAC au sein des activités du PAM**

328. Dans une recommandation adoptée à Catane, les Parties contractantes ont demandé au CAR/PAP d'élaborer, en consultation avec les parties prenantes régionales et en coordination avec l'Unité MED et les composantes concernées du PAM, une stratégie régionale de gestion intégrée des zones côtières et de PAC, en assurant un solide effet de synergie avec la SMDD. La formulation du plan d'action stratégique opérationnel pour la GIZC en Méditerranée a démarré avec l'organisation à Split, du 17 au 19 mars 2005, d'un atelier où ont été débattus la structure et le contenu de la stratégie.

329. Plutôt que d'élaborer une stratégie-cadre pour la gestion du littoral de la région, le CAR/PAP a décidé de proposer un plan d'action stratégique opérationnel pour aider et orienter à long terme le PAM et le CAR/PAP dans la mise en œuvre des activités de gestion du littoral. Les principaux objectifs et actions relatifs à la programmation à long terme des activités de GIZC dans la région sont proposés dans la SMDD. Pour renforcer la synergie, la stratégie régionale de GIZC est étroitement liée à la SMDD. Les grandes lignes de ce document ont été présentées à la réunion conjointe des points focaux du CAR/PB, du CAR/TDE et du CAR/PAP tenue à Nice du 12 au 15 mai 2005. Le plan d'action stratégique opérationnel pour la GIZC en Méditerranée est soumis sous la cote UNEP(DEC)MED WG.270/14.

### **II.C.4 Renforcement des capacités et formation**

330. Une autre recommandation adressée au CAR/PAP par les Parties contractantes à Catane lui demandait de poursuivre le renforcement des institutions et des capacités aux niveaux national et local au moyen de cours de formation traditionnels et par Internet, de conférences régionales et d'ateliers sur les questions stratégiques et thématiques concernant la GIZC.

#### *MedOpen: formation à distance en matière de GIZC*

331. Une formation à distance à la GIZC en Méditerranée (MedOpen; <http://www.medopen.org/>) a été préparée pour deux niveaux (initial et avancé). Le premier cours de formation virtuel a démarré en avril 2004, avec seulement 21 candidats sélectionnés pour le niveau avancé. La priorité avait été donnée aux candidats méditerranéens et à ceux retenus par le comité de sélection "MedOpen". Il a été conseillé aux autres candidats de se présenter au cours suivant, prévu pour le second semestre 2005.

332. L'Unité régionale de gestion du SMAP et le CEDARE se sont déclarés intéressés à traduire MedOpen en arabe. D'autres pays de la région ont exprimé le souhait de le faire dans leur langue nationale (Italie et Croatie).

#### *CoastLearn*

333. Le CAR/PAP est partenaire associé au projet CoastLearn, financé par l'UE, qui utilise l'expérience de MedOpen afin d'échanger des enseignements avec d'autres pays non méditerranéens. Des modules sur la gestion intégrée du littoral, la biodiversité, la participation du public et le tourisme ont été réalisés. Dans le cadre du projet CoastLearn, des documents didactiques ont été traduits en plusieurs langues d'Europe de l'Est et en turc.

*Educom@Med*

334. Le CAR/PAP est également partenaire associé au projet "Éducation à la gestion du littoral pour la Méditerranée" (Educom@Med), financé par l'UE au titre d'un projet conjoint européen intitulé TEMPUS. Les quatre autres membres du consortium proviennent également de pays méditerranéens. Le projet Educom@Med a pour premier objectif de créer et réaliser un nouveau programme d'études de troisième cycle en gestion du littoral dans la région méditerranéenne. Il s'efforce de créer un réseau méditerranéen pour mettre en commun des ressources et capacités didactiques conformes aux principes et pratiques du Système de transferts de crédits de l'UE.

### **II.C.5 Diffusion des informations et sensibilisation**

335. La recommandation des Parties contractantes à Catane concernant la diffusion de l'information et la sensibilisation demandait au CAR/PAP de poursuivre la mise en commun d'informations sur la GIZC par le biais d'un mécanisme de centre d'échange, d'aider les pays à mettre en place leurs propres centres d'échange, d'entretenir son site web et de publier et diffuser des lignes directrices, documents thématiques, résultats de programmes et autres réalisations.

*Centre d'échange régional sur la GIZC*

336. Le site web du projet de centre d'échange ("Clearing-House") méditerranéen sur la GIZC (<http://www.pap--medclearinghouse.org/>) a été régulièrement actualisé au moyen de nouvelles informations et données sur la GIZC.

*Site web du CAR/PAP*

337. Le site web bilingue du CAR/PAP (<http://www.pap-thecoastcentre.org>) a été régulièrement tenu à jour et renseigne sur toutes les activités en cours du CAR/PAP, avec des liens vers d'autres institutions et projets. Selon les statistiques, la fréquentation du site se situe entre 7500 et 8500 visiteurs par mois.

*Site web de la FAO et du CAR/PAP sur l'érosion des sols*

338. Un nouveau site web et un CD-Rom sur l'érosion des sols ont été récemment lancés par la FAO en étroite coopération avec le CAR/PAP ([http://www.fao.org/landandwater/agll/photolib/index\\_e.htm](http://www.fao.org/landandwater/agll/photolib/index_e.htm)). Le CAR/PAP et la Division AGL de la FAO entretiennent une coopération fructueuse de longue date, avec notamment l'élaboration à la fin des années 90 de Lignes directrices pour la cartographie et la mesure des processus d'érosion pluviale dans les zones côtières méditerranéennes et de Lignes directrices pour la gestion de programmes de lutte contre l'érosion et la désertification. Par ailleurs, une photothèque sur les processus d'érosion des sols (en anglais, français et espagnol) a été publiée en annexe illustrative.

*Bibliothèque*

339. La bibliothèque du CAR/PAP a été régulièrement enrichie de publications et autres documents pertinents. Des brochures de promotion des projets du CAR/PAP ont été rééditées et un signet produit pour inciter à la diffusion et l'échange d'informations sur le web.

## Stages

340. Le CAR/PAP reçoit de la part d'étudiants méditerranéens un nombre croissant de demandes de stage. Au cours de l'exercice biennal, plusieurs étudiants ont eu la possibilité de faire un stage au CAR/PAP et d'autres sont attendus avant la fin de l'année.

## II.D. Intégration de l'environnement et du développement

341. Les travaux du Plan Bleu au cours de l'exercice biennal 2004-2005 ont été en grande partie consacrés à la finalisation du *Rapport sur l'environnement et le développement dans la région méditerranéenne* (ou "*Rapport Environnement et Développement*"). Le Centre a aussi consacré une part importante de ses moyens à la préparation du projet de SMDD, à la tenue d'un atelier sur les indicateurs de développement durable, à l'activité thématique de la CMDD "financement et coopération pour le développement durable", à la mise en œuvre des programmes euro-méditerranéens relatifs aux statistiques (MEDSTAT) et aux activités *Silva Mediterranea* (en partenariat avec la FAO). Le Plan Bleu a également participé aux activités de suivi de l'étude d'évaluation des impacts de la zone euro-méditerranéenne de libre-échange lancée par la Commission européenne.

### II.D.1 Rapport environnement et développement

342. Le *Rapport sur l'environnement et le développement* dans la région a été finalisé sur la base d'un processus intensif de consultation et d'"examens par les pairs" ("peer reviews"). Ce processus a permis de mobiliser des experts méditerranéens dans différents domaines comme la démographie, l'économie et la géopolitique, le changement climatique, des personnalités de haut niveau (économistes, prospectivistes, environnementalistes), les membres du comité de pilotage qui ont accompagné tout l'exercice, les experts thématiques qui ont participé aux comités de pilotage des différents chapitres, les composantes du PAM et tous ceux qui ont contribué à l'amélioration de la publication. Comme la rédaction et les réunions d'experts ont été menées en français, ce sont surtout des experts francophones qui ont été mobilisés. Cependant, le rapport s'appuie sur une analyse large des documents disponibles (en français et en anglais), y compris des documents issus des nombreux ateliers organisés ces dernières années auxquels ont participé des experts de tous les pays.

343. Plusieurs éditeurs se sont déclarés intéressés à publier le rapport, lequel sera finalement édité en anglais par Earthscan et en français par les éditions de l'Aube.

344. Le rapport permet de mesurer les évolutions enregistrées depuis le précédent Rapport Environnement et Développement du Plan Bleu. Confirmant les analyses faites en 1989, il alerte à nouveau sur les risques inhérents aux tendances relevées (horizon 2025). S'appuyant sur des études de cas et des évaluations d'experts, il développe des analyses importantes pour le long terme dans six grands chapitres thématiques (eau, énergie, transports, développement urbain, espace rural, littoral). Il met en exergue les obstacles rencontrés et certaines des réponses adoptées. Les coûts de la dégradation et les bénéfices qui pourraient résulter des infléchissements proposés par les scénarios alternatifs sont dans certains cas documentés. Faute de documents de synthèse préalables, certains chapitres ont demandé un travail approfondi, le rassemblement et la hiérarchisation des données. Les chapitres "territoriaux" relatifs au littoral, à la ville et à l'espace rural constituent une avancée par rapport aux documents précédents du Plan Bleu/PAM. Le chapitre "littoral" permet d'attirer l'attention sur plusieurs points importants : spécificités, délimitations, différentes pressions exercées et leur dynamique, réponses apportées et obstacles rencontrés. Le rapport montre aussi l'importance d'agir au niveau national dans tous les domaines économiques (eau et agriculture, énergie, transports, tourisme, développement régional) pour réduire les pressions annoncées sur les côtes et la mer. Des contributions innovantes

d'experts ont été obtenues pour les chapitres "rural" et "urbain" où il a fallu prendre en compte certains aspects de type sociaux et culturels moins présents dans les autres chapitres. Le chapitre relatif aux transports a nécessité un important et difficile travail de collecte des données statistiques nécessaires.

345. La réalisation du rapport a aussi permis de construire des partenariats très positifs avec d'autres institutions. Il faut notamment citer l'appui reçu de l'Agence européenne pour l'environnement (AEE), qui a accompagné l'élaboration du rapport depuis son démarrage et participé au comité de pilotage, de la Commission européenne (Europ Aid) qui a contribué au financement du rapport et s'est déclarée intéressée par les résultats, du CIHEAM/IAMM qui a aidé à mobiliser des experts externes et internes pour le chapitre "rural", de l'OME (Observatoire méditerranéen de l'énergie) pour le chapitre "énergie". Le Plan Bleu est également reconnaissant de leur contribution aux agences d'efficacité énergétique de plusieurs pays. Le chapitre "littoral" a été l'occasion d'associer les autres composantes du PAM et d'autres institutions comme la CGPM.

346. Il va sans dire que le Plan Bleu doit maintenant s'évertuer à faire connaître davantage ce travail afin de renforcer la prise de conscience sur les nécessités et les voies d'action possibles de l'intégration entre environnement et développement et de renforcement des politiques internes et de coopération.

## **II.D.2 SMDD**

347. Au début juillet 2004, le Plan Bleu a été chargé par le Coordonnateur du PAM de la tâche de la coordination technique de la préparation du projet de SMDD, sous sa direction et avec l'appui de toutes les composantes du PAM (MED POL et autres CAR). Cette tâche s'est surajoutée à un programme déjà très chargé et a demandé un surcroît important de travail pour aboutir à un projet de texte dans un délai très court. Ce surcroît de travail a entraîné un certain retard dans d'autres activités thématiques - transports et urbanisation, développement rural - que le Centre va s'attacher à combler d'ici la fin de l'exercice biennal.

348. Le processus de rédaction de la SMDD a nécessité de prendre en compte de nombreux documents, d'intégrer les autres documents de stratégie mis en place ou prévus au niveau du PAM, de conférer au projet une dimension marine et littorale importante, et de l'ouvrir davantage sur les questions de développement durable au sens large, sans la cantonner à la seule question d'intégration entre environnement et développement. Le processus d'élaboration du projet de Stratégie a impliqué l'organisation de plusieurs réunions pour examen par les composantes du PAM, les ONG et des experts de haut niveau, et plusieurs consultations avec les pays, aboutissant à la tenue d'un atelier régional à Rome en avril 2005 et à la soumission du projet à la CMDD en juin 2005. Chaque étape a comporté un travail considérable de refonte du texte, mise en forme et traduction. La SMDD, telle qu'adoptée par la CMDD en juin, sera finalement soumise pour adoption par la réunion des Parties contractantes de novembre 2005 (UNEP(DEC) MED WG.270/Inf.13).

## **II.D.3 Indicateurs de développement durable, statistiques et base de données**

### *Indicateurs de développement durable*

349. Le Plan Bleu a utilisé les principaux indicateurs disponibles pour la réalisation du *Rapport Environnement et Développement*. Ces indicateurs ont été intégrés dans sa base de données.

350. Au cours de l'année 2004, les activités du Plan Bleu sur les indicateurs ont principalement concerné les indicateurs côtiers à travers la participation du groupe de travail de l'AEE sur ce sujet. Le Plan Bleu a également participé à un symposium international sur les indicateurs de développement durable organisé par l'OTED (Office tunisien pour l'environnement et le développement) à Tunis en juin 2004 et a poursuivi sa contribution à la formulation d'indicateurs de développement durable dans des pays méditerranéens comme le Maroc.

351. Conformément à la recommandation des Parties contractantes, le Plan Bleu, avec l'appui de l'AEE et du CAR/TDE, a organisé en mai 2005 un atelier sur les indicateurs, les stratégies et les politiques de développement durable. Cet atelier avait pour objectif de dresser un premier bilan de la mise en œuvre des recommandations adoptées par la CMDD en 1999, de débattre de l'utilité des indicateurs composites pour la région et de formuler des propositions pour le suivi de la SMDD. En préparation de l'atelier, une étude spécifique a été engagée dans le domaine de l'eau.

352. Les préparatifs de l'atelier ont comporté la mise en place d'un comité technique et l'envoi d'un questionnaire. Les réponses à ce dernier ont démontré l'utilité de l'impulsion et de l'appui fournis depuis dix ans par le Plan Bleu/PAM dans ce domaine. Les initiatives en cours qu'ont relevées/exposées plusieurs pays et la Commission européenne montrent une évolution de fond dans les activités relatives aux indicateurs, avec le passage progressif d'une approche par listes de l'adoption d'Agendas 21 à une approche d'appui à l'élaboration et au suivi des politiques et stratégies de développement durable fixant des objectifs chiffrés au regard desquels les progrès peuvent être mesurés. Une partie importante de l'atelier a été consacrée à une réflexion commune pour proposer un jeu limité d'indicateurs prioritaires pour le suivi de la SMDD.

#### *Statistiques (Projet MEDSTAT-Environnement)*

353. La phase II du projet euro-méditerranéen MED-Environnement qui court de la mi-2003 à la mi-2006 et est financé entièrement par MEDA, est consacrée à de nouveaux thèmes prioritaires: les émissions de polluants dans l'atmosphère, la biodiversité et les indicateurs environnementaux de développement durable sur la base de la liste approuvée en 1999 par les Parties contractantes à la Convention de Barcelone. Tous les autres domaines statistiques couverts par la phase I du projet ont été maintenus (eau, sols, déchets, forêts, environnement marin, et dépenses de protection de l'environnement). Les objectifs nouveaux de cette phase II devaient consister en une synergie avec les autres secteurs abordés dans MEDSTAT, particulièrement les transports, le tourisme, l'agriculture et les comptes nationaux, et une meilleure prise en compte de la demande d'information des principaux utilisateurs. Toutefois, la suspension des autres sous-programmes de MEDSTAT (seul le projet MEDSTAT-Environnement n'a pas été interrompu) a rendu difficile la création de ces synergies.

354. Dans ce contexte, le premier des trois cours de formation, consacré aux émissions de polluants dans l'atmosphère, s'est tenu en février 2004. Le deuxième, sur la biodiversité, a eu lieu en octobre 2004. Le troisième, sur les indicateurs environnementaux du développement durable, s'est déroulé en juin 2005.

355. Il est difficile actuellement de savoir s'il y aura une suite à MEDSTAT-Environnement. Il convient cependant de noter qu'un appel d'offres a été lancé par la Commission européenne à la fin 2004. Cet appel d'offres comprend deux lots : un lot sur des activités horizontales, un lot sur des activités thématiques (statistiques du commerce extérieur, comptes nationaux, transports, tourisme, agriculture et statistiques sociales). Le Plan Bleu a répondu en janvier 2005 sur le lot thématique dans le cadre d'un consortium porté par le GIP-ADETEF auquel participent les offices statistiques de la France, de l'Italie, de la Pologne, du Portugal, de l'Espagne, du Royaume-Uni et Landsis.

*La base de données*

356. L'outil logiciel ECHEMS, conçu par le Plan Bleu et d'abord utilisé dans le cadre de MEDSTAT, permet de gérer des données émanant de sources multiples. Cet outil a été installé dans les douze instituts statistiques des pays MEDA et a fait ses preuves. Le Plan Bleu souhaite pouvoir en faire bénéficier les ministères et agences de l'environnement qui seraient intéressés. À cette fin, il a organisé en 2004 une session de formation pour 4 observatoires nationaux de l'environnement.

*Contribution aux Programmes d'aménagement côtier (PAC)*

357. En 2004 et 2005, la méthode de l'Analyse de durabilité systémique et prospective (ADSP) mise en œuvre par le Plan Bleu dans les Programmes d'aménagement côtier du PAM a été affinée. Cette méthode participative conduit au choix d'indicateurs prioritaires par les équipes locales assistées par le Plan Bleu, ce choix étant réalisé en fonction des enjeux prioritaires retenus, et elle favorise une analyse prospective des évolutions tendanciennes et des améliorations souhaitables. Afin de renforcer l'application de cette méthode, il a été organisé un atelier au cours duquel Malte et l'Algérie ont fait part de leur expérience concernant l'utilisation de la méthode. Sur la base de ces premières expériences, un guide d'utilisation est en préparation et sera disponible en 2005.

358. Cinq ateliers sur l'application de l'ADSP ont été organisés dans le cadre du PAC "Algérie", qui est sur le point d'achever l'introduction de la méthode. L'ADSP a également été introduite dans le cadre du PAC "Slovénie" et son application devrait être finalisée en septembre 2005.

#### **II.D.4 Thèmes spécifiques**

359. Les analyses thématiques ont constitué une part essentielle du *Rapport Environnement et Développement*. Outre les analyses thématiques développées dans le rapport, le Plan Bleu a eu, en 2004, pour mandat thématique principal, de mener une analyse et d'aider la CMDD à livrer un rapport et à dégager des pistes sur la question jusqu'ici peu abordée de la coopération et du financement pour le développement durable. Il s'est aussi attaché à suivre ou donner suite aux recommandations adoptées précédemment dans des domaines comme libre-échange et environnement dans le contexte euro-méditerranéen, eau, tourisme, villes et urbanisation.

360. Le Plan Bleu a enfin été chargé d'engager des activités dans le domaine des forêts et du développement rural durable. A la demande de la FAO et des pays membres du Comité *Silva Mediterranea* et grâce à des financements externes au PAM (FAO et France), il conduit depuis 2003 un projet de coopération sur le thème des forêts et du développement durable. Suite à une demande de la CMDD, il a été aussi invité, après la finalisation du *Rapport Environnement et Développement*, à entreprendre une activité sur le développement rural durable.

##### **II.D.4.1 *Financement et coopération pour le développement durable***

361. Le Plan Bleu a été chargé par les Parties Contractantes de se concentrer sur la question du financement et de la coopération pour le développement durable, jugée prioritaire par la CMDD. Comme le sujet est complexe et peu documenté, il a exigé un travail d'analyse et d'expertise novateur qui a conduit à réaliser: un examen précis des flux financiers internationaux (origine, nature et destination) à partir des données OCDE, deux études nationales (Croatie et Maroc) et une importante étude régionale.

362. En vue d'avancer des propositions sur cette problématique, un atelier régional a été organisé en juin 2004, réunissant des représentants de la Commission européenne, des pays ainsi que d'autres organismes, ONG et experts. Les conclusions de l'atelier, qui ont été présentées à la CMDDD, mettent en exergue les principales faiblesses de la région, notamment la faible mobilisation et responsabilisation des acteurs pour le développement durable et l'inadéquation des systèmes nationaux et internationaux de financement de coopération. Les résultats de ces travaux (étude régionale, études nationales et compte rendu de l'atelier) seront publiés dans un volume de la Série des rapports techniques du PAM.

#### ***II.D.4.2 Développement rural durable; Projet Silva Mediterranea***

363. Dans le cadre du partenariat avec la FAO pour la relance des activités du Comité *Silva Mediterranea*, un forum sera organisé en novembre 2005 au Maroc avec pour objectif une analyse partagée sur les conditions d'une meilleure contribution du secteur forestier au développement durable et les méthodes de développement local applicables.

364. Plusieurs pays et institutions régionales ont participé aux activités de lancement de cette initiative, qui comprend notamment la préparation d'études de cas en France, au Maroc et en Turquie, l'accent étant mis sur le développement rural durable et sur les approches de gestion territoriale participative, en particulier pour la réduction de la pauvreté et le recul de la désertification, ce qui appelle une reformulation du rôle des administrations forestières. De nouvelles études de cas sont entreprises en 2005.

365. Un séminaire de travail avec le CIHEAM, des experts de la FAO et de plusieurs pays est également prévu pour la fin de l'année afin d'engager un débat prospectif sur l'espace rural et les politiques de développement rural durable, et d'examiner aussi un jeu d'indicateurs prioritaires et de préciser les activités qui pourraient être développées en 2006-2007. Un point important encore peu documenté concerne les perspectives de développement des organismes génétiquement modifiés (OGM). Une première étude du Plan Bleu a montré une insuffisance des capacités de développement des OGM dans les pays du Maghreb et une prise en compte insuffisante des risques dans les accords commerciaux. Elle a aussi confirmé l'existence d'opportunités importantes concernant les produits biologiques ou de qualité (labels, zones de production géographiques protégées, appellations d'origine contrôlée).

#### **II.D.5 Suite donnée aux autres travaux thématiques**

##### ***II.D.5.1 Libre-échange et environnement dans le contexte euro-méditerranéen***

366. L'étude d'impact sur la durabilité de la zone de libre-échange euro-méditerranéenne a été confiée au début 2004 à l'Université de Manchester, en association avec d'autres institutions. Le Plan Bleu a eu, avec le directeur du projet et un représentant de l'Agence européenne pour l'environnement, une séance de travail approfondie consacrée à l'analyse des différents enjeux environnementaux de la libéralisation mis en relief par les différents travaux réalisés par le Plan Bleu. Une étude menée conjointement avec le METAP/Banque Mondiale et ESCWA relative aux impacts possibles de la libéralisation sur les PME/PMI du textile a été finalisée fin 2004.

##### ***II.D.5.2 Eau***

367. D'importants documents d'analyse ont été finalisés en 2004, dont un rapport technique du PAM et l'Atlas sur l'eau en partenariat avec l'UNESCO, qui exposent la situation et les tendances en Méditerranée, en les illustrant par un large éventail de cartes et

de données. Une version abrégée du rapport technique du PAM est en préparation pour publication en 2005.

368. Avec le détachement en mars 2004 d'un ingénieur par le Maroc et un financement spécifique par la France, quatre pays volontaires se sont attelés à la préparation de ce qui pourrait devenir un modèle de document de synthèse nationale sur la base d'une dizaine d'indicateurs de la CMDD et en privilégiant la gestion de la demande en eau. Des projets d'analyses concernant la France, la Tunisie et la Turquie ont été réalisés et présentés à un atelier régional en mai 2005. Une réunion d'experts aura lieu fin 2005 dans le but d'établir un projet d'analyse modèle qui pourrait être utilisé par les pays, avec l'appui du Plan Bleu, pour les aider à établir les "plans d'efficience" préconisés par le Sommet de Johannesburg. Un troisième atelier régional sur la gestion de la demande en eau est prévu pour 2007 en synergie avec l'Initiative européenne pour l'eau en Méditerranée.

369. Un projet de Lignes directrices pour la gestion intégrée des systèmes d'eaux urbaines dans les zones côtières de la Méditerranée: Volume 1 – Principes et planification; et Volume 2 – Instruments et outils, a été établi en juin 2004 et adressé à des experts externes pour examen. L'examen a été mené à bien et des observations ont été formulées à l'intention de l'auteur au cours d'une réunion d'experts tenue à Split en juin 2004. Les lignes directrices ont été mises en forme et seront bientôt imprimées. Elles sont en cours de traduction en français. Les activités préparatoires d'un stage de formation régional sur cette question ont démarré.

#### **II.D.5.3 Tourisme**

370. Le Plan Bleu s'attache à continuer à donner suite à certaines recommandations sur le tourisme et le développement durable adoptées en 1999. Le groupe d'experts s'est réuni à nouveau en septembre 2004 pour aider à finaliser le dossier sur le tourisme en Méditerranée et contribuer à la réflexion sur la section "tourisme" de la SMDD. Le dossier fait le point sur les évolutions récentes et a bénéficié de contributions précieuses de plusieurs experts nationaux. Il a été publié dans la Série des rapports techniques du PAM en 2005. Une étude a été aussi engagée sur le type de mécanismes de coopération régionale dans ce domaine qui pourrait être conçu en Méditerranée.

371. Une seconde édition, corrigée et mise à jour, du "Guide de bonnes pratiques pour l'évaluation de la capacité d'accueil (ECA) en matière de tourisme" a été réalisée et adressée aux institutions et experts méditerranéens concernés. Le Guide présente l'expérience en matière d'ECA dans les zones PAC, ainsi que les acquis récents de l'application de la méthode d'ECA dans l'île de Malte et la province de Rimini en Italie. Le document a été traduit en français, publié et diffusé. Sa version croate sera bientôt publiée.

#### **II.D.5.4 Transports**

372. Les activités prévues par le Plan Bleu sur le thème "urbanisation et transports" ont pris du retard. Cependant, une synthèse sur "la motorisation, la mobilité et les systèmes de transport dans les villes du Sud et de l'Est de la Méditerranée" a pu être réalisée dans le cadre du *Rapport Environnement et Développement*. Des études de cas plus détaillées sur l'évolution "urbanisation/transports" vont être menées au cours du prochain exercice biennal sur quelques villes (Sfax, Le Caire, Istanbul, et Aix-Marseille).

#### **II.D.5.5 Gestion de la lutte contre l'érosion des sols et la désertification**

##### Projet sous-régional dans les pays du Maghreb

373. L'objectif de ce projet sous-régional est de formuler des programmes de lutte contre l'érosion dans trois bassins versants pilotes des pays du Maghreb. Après avoir clôturé avec

succès la première phase du projet sous-régional relative à la cartographie des processus d'érosion, le CAR/PAP a lancé sa seconde phase en organisant un atelier sur le sujet, tenu à Tunis du 30 juin au 2 juillet 2004. Cet atelier avait pour objet principal de former les équipes nationales à l'élaboration des "paquets technologiques" (mesures de prévention, protection et correction) pour la lutte contre l'érosion dans les bassins versants cartographiés à la phase précédente du projet (vallée du Bas Isser en Algérie, Oued Beni Boufrah au Maroc, Oued Ermel en Tunisie).

#### **II.D.5.6 Gestion locale et développement durable**

374. Dans le cadre des activités de la CMDD, il a été demandé au CAR/PAP d'examiner la possibilité de créer un groupe de travail sur le thème "Gestion locale et développement durable". Une réunion d'experts sur ce thème a été organisée à Rome le 21 décembre 2004, dans le but de mettre en débat un document de synthèse rédigé par le CEDARE et de formuler une proposition relative aux activités futures, à soumettre à la CMDD.

375. Le document de synthèse "Gestion locale et développement durable" a été publié en anglais en décembre 2004.

#### **II.D.6 Communication et information**

376. Les principales faiblesses du Plan Bleu concernent encore la communication et la diffusion des informations, comme l'ont souligné des évaluations successives. Cependant, des avancées ont été réalisées depuis quatre ans avec la mise en place d'un site web contenant d'amples renseignements qui peuvent être téléchargés. Le suivi du nombre de visites met en évidence une forte croissance, qui démontre l'intérêt suscité par les travaux du Plan Bleu. Le site web a commencé à être restructuré en 2005 en vue de le rendre plus accessible en simplifiant les menus. Les graphiques du site seront aussi améliorés.

377. Avant même sa parution, le *Rapport Environnement et Développement* a déjà suscité un intérêt significatif puisqu'il a été demandé au Plan Bleu d'en présenter les premiers résultats et des éléments thématiques lors de plusieurs rencontres internationales, notamment dans le contexte du programme environnement (SMAP) du Partenariat euro-méditerranéen. Plusieurs partenaires du Plan Bleu ont souligné la nécessité de valoriser au mieux ce document dans les deux prochaines années et de renforcer les synergies avec d'autres partenaires. Un projet monté conjointement avec le CAR/PAP et le METAP a été proposé pour accompagner la mise en oeuvre du SMAP 3.

378. D'ici la fin 2005, en fonction des financements disponibles et de la mobilisation d'autres partenaires, le Plan Bleu compte s'assurer d'une première et large diffusion du rapport, préparer des premiers documents abrégés de synthèse et des présentations power point sur les principaux thèmes, diffuser le rapport dans le cadre de réunions montées avec d'autres partenaires (des réunions sont envisagées à Bruxelles avec l'Agence européenne pour l'environnement, à Paris, ainsi que dans les pays du Maghreb et du Machrek), et participer selon les demandes à des manifestations nationales (notamment aux ateliers nationaux du SMAP) et internationales.

379. Le Centre s'attache parallèlement à mieux structurer sa base d'informations, notamment dans le cadre d'une carto-thèque et d'une grapho-thèque.

## **II.E. Télédétection de l'environnement – Information (CAR/TDE)**

### **II.E.1. Le nouveau site web du PAM**

380. Conformément à la recommandation des Parties contractantes à Catane de promouvoir la participation du public et l'accès à l'information sur les questions d'environnement et sur les questions liées au développement durable de la région en général et, plus spécifiquement, dans les domaines d'activités du PAM, le CAR/TDE, à la demande du Secrétariat, a créé un nouveau site web du PAM en anglais et en français. Les versions italienne et espagnole du site ont été ajoutées avec l'appui des gouvernements respectifs. La version arabe aussi sera bientôt disponible. La nouvelle version du site web a amélioré la visibilité du PAM/PNUE. Le Secrétariat du PAM a enregistré des réactions favorables depuis que le nouveau site web est en ligne.

381. Le concept qui sous-tend le site web est d'utiliser la technologie la plus récente pour aider les parties prenantes, et notamment les points focaux du PAM, les scientifiques, les étudiants et la société civile à accéder à une profusion d'informations en ligne concernant les questions d'environnement et de développement durable en Méditerranée. La nouvelle plate-forme technologique servira bientôt d'outil de gestion, de suivi et mise à jour des informations disponibles. Elle facilitera aussi l'échange d'informations et, partant, améliorera la collaboration entre les composantes du PAM.

382. Il est actuellement préparé une fenêtre pop-up (d'actualité) qui sera intégrée dans le nouveau site web pour promouvoir et ménager un accès en ligne renseignant directement sur la Quatorzième réunion des Parties contractantes en Slovénie. Il est envisagé d'utiliser le site web pour diffuser les documents de la réunion et faciliter l'inscription des participants.

383. Le premier forum méditerranéen sur le processus préliminaire d'une initiative méditerranéenne de communauté d'éducation et formation à distance ("e-education", "e-training") s'est tenue à Catane le 17 décembre 2004, et la deuxième réunion a eu lieu à Rome du 1er au 5 juin 2005.

### **II.E.2 Manifestations promotionnelles**

384. Lors de sa réunion au Caire en novembre 2004, le Bureau a invité les Parties contractantes à organiser, au niveau national, des manifestations qui marqueront l'entrée en vigueur des amendements à la Convention de Barcelone et le trentième anniversaire du PAM. À cet égard, le CAR/TDE, en étroite coopération avec le Secrétariat du PAM et le CAR/ASP, a pris part à la foire-exposition MEDITERRE, une importante manifestation annuelle consacrée aux parcs naturels et aires protégées de la Méditerranée. MEDITERRE a été créée pour favoriser la collaboration et l'échange d'informations entre les divers acteurs de la gestion de la conservation et offre une occasion idéale d'apprendre et de partager des données d'expérience sur la gestion de la conservation et la protection de l'environnement dans la région. Au cours de l'exposition, organisée à Brindisi (Italie) du 3 au 6 mars 2005, le CAR/TDE et le CAR/ASP ont tenu un stand qui faisait connaître les activités du PAM visant à préserver la biodiversité en Méditerranée. Le grand public a pu amplement recourir au site web du PAM pendant la foire-exposition.

385. Le PAM a également été invité à participer à "Parklife", une nouvelle exposition sur les aires protégées et la vie naturelle qui s'est tenue à Rome à l'occasion de la Semaine européenne des parcs, du 26 au 29 mai 2005. Le CAR/TDE, de concert avec le CAR/ASP et le Secrétariat du PAM, a pris part à cette manifestation et fait la promotion du nouveau site web du PAM.

386. Le CAR/TDE a milité en faveur du "prix de l'environnement", qui est créé pour marquer le trentième anniversaire du PAM. Une fenêtre spéciale a été intégrée au nouveau site web et des dépliants attrayants ont été réalisés et distribués à diverses manifestations. Un certain nombre de candidatures ont déjà été reçues de divers pays. Le prix a été officiellement lancé au cours d'une cérémonie spéciale organisée pour célébrer la Journée mondiale de l'environnement, qui s'est tenue à Rome le 1<sup>er</sup> juin avec la participation des autorités italiennes et sous le patronage du Président de la République. Comme l'Italie assume actuellement la présidence du Bureau des Parties contractantes, il a été jugé opportun de lancer le prix de l'environnement à Rome. Le prix sera remis en Slovénie en novembre prochain, à l'occasion de la Quatorzième réunion des Parties.

387. Pour marquer le trentième anniversaire du PAM, un court métrage vidéo est en cours de réalisation et sera présenté à la Quatorzième réunion des Parties contractantes en Slovénie. La vidéo est produite par la CoPEAM (Conférence permanente de l'audiovisuel et des médias en Méditerranée) et le CAR/TDE, en étroite coopération avec le Secrétariat du PAM. Il s'agit d'une initiative collective à laquelle participent les principales chaînes de télévision nationales et des journalistes de la Méditerranée, et qui peut contribuer efficacement à promouvoir les objectifs de la Convention de Barcelone.

### **II.E.3 Téledétection**

388. Un projet visant à améliorer la surveillance de la dégradation du littoral au Liban et en République arabe syrienne (CoLD) a été exécuté afin de renforcer les capacités nationales de ces deux pays à tirer parti des outils les plus récents de gestion de l'environnement et d'aménagement du littoral, sur la base des principes de développement durable et de l'approche GIZC. Le projet était appuyé par LIFE-Pays tiers de l'UE. Le CAR/TDE a réalisé cette activité en coopération avec le CAR/PAP et les équipes nationales de la République arabe syrienne (Organisation générale pour la téledétection - GORS) et du Liban (Centre national de téledétection - NCRS). Les résultats du projet ont été présentés et débattus à la Conférence de présentation finale (1<sup>er</sup> -2 décembre 2004) à Damas. Un site web (<http://www.coldproject.net/>) a été créé et affiche des détails sur le projet, les objectifs, les activités, les partenaires et les documents réalisés.



**ANNEXE I**

**ÉTAT, AU MOIS DE JUILLET 2005 , DES SIGNATURES ET  
RATIFICATIONS**



	Convention de Barcelone 1//			Protocole "immersions"2/			Protocole "situations critiques" 3//		Nouveau Protocole "prévention et situations critiques"4	
Parties contractantes	Signature	Ratification	Acceptation des amendements	Signature	Ratification	Acceptation des amendements	Signature	Ratification	Signature	Ratification
Albanie	-	30.05.90/AD	26.07.01	-	30.05.90/AD	26.07.01	-	30.05.90/AD	-	-
Algérie	-	16.02.81/AD	09.06-04	-	16.03.81/AD	-	-	16.03.81/AD	25.01.02	-
Bosnie-Herzégovine	-	01.03.92/SUC	-	-	01.03.92/SUC	-	-	01.03.92/SUC	-	-
Chypre	16.02.76	19.11.79	15.10.01	16.02.76	19.11.79	18.07.03	16.02.76	19.11.79	25.01.02	-
Croatie	-	08.10.91/SUC	03.05.99	-	08.10.91/SUC	03.05.99	-	08.10.91/SUC	25.01.02	01.10.03
Communauté européenne	13.09.76	16.03.78/AP	12.11.99	13.09.76	16.03.78/AP	12.11.99	13.09.76	12.08.81/AP	25.01.02	25.06.04
Égypte	16.02.76	24.08.78/AP	11.02.00	16.02.76	24.08.78/AP	11.02.00	16.02.76	24.08.78/AD	-	-
Espagne	16.02.76	17.12.76	17.02.99	16.02.76	17.12.76	17.02.99	16.02.76	17.12.76	25.01.02	-
France	16.02.76	11.03.78/AP	16.04.01	16.02.76	11.03.78/AP	16.04.01	16.02.76	11.03.78/AP	25.01.02	02.07.03
Grèce	16.02.76	03.01.79	10.03.03	11.02.77	03.01.79	-	16.02.76	03.01.79	25.01.02	-
Israël	16.02.76	03.03.78	-	16.02.76	01.03.84	-	16.02.76	03.03.78	22.01.03	-
Italie	16.02.76	03.02.79	07.09.99	16.02.76	03.02.79	07.09.99	16.02.76	03.02.79	25.01.02	-
Liban	16.02.76	08.11.77/AD	-	16.02.76	08.11.77/AD	-	16.02.76	08.11.77/AD	-	-
Libye	31.01.77	31.01.79	-	31.01.77	31.01.79	-	31.01.77	31.01.79	25.01.02	-
Malte	16.02.76	30.12.77	28.10.99	16.02.76	30.12.77	28.10.99	16.02.76	30.12.77	25.01.02	18.02.03
Maroc	16.02.76	15.01.80	07.12.2004-	16.02.76	15.01.80	05.12.97	16.02.76	15.01.80	25.01.02	-
Monaco	16.02.76	20.09.77	11.04.97	16.02.76	20.09.77	11.04.97	16.02.76	20.09.77	25.01.02	03.04.02
Serbie & Monténégro	-	16.07.2002	-	-	16.07.2002	-	-	16.07.2002	-	-
Slovénie	-	15.03.94/AD	08.01.03	-	15.03.94/AD	08.01.03	-	15.03.94/AD	25.01.02	16.02.04
Syrie	-	26.12.78/AD	10.10.03	-	26.12.78/AD	-	-	26.12.78/AD	25.01.02	-
Tunisie	25.05.76	30.07.77	01.06.98	25.05.76	30.07.77	01.06.98	25.05.76	30.07.77	25.01.02	-
Turquie	16.02.76	06.04.81	18.09.02	16.02.76	06.04.81	18.09.02	16.02.76	06.04.81	-	04.06.03

Adhésion = AD

Approbation = AP

Succession = SUC

Parties Contractantes	Protocole "tellurique" 5/			Protocole "aires spécialement protégées" 6/		Protocole "ASP & biodiversité" 7/		Protocole "offshore" 8/		Protocole "déchets dangereux" 9/	
	Signature	Ratification	Acceptation des amendements	Signature	Ratification	Signature	Ratification	Signature	Ratification	Signature	Ratification
Albanie	-	30.05.90/AD	26.07.01	-	30.05.90/AD	10.06.95	26.07.01	-	26.07.01	-	26.07.01
Algérie	-	02.05.83/AD	-	-	16.05.85/AD	10.06.95	-	-	-	01.10.96	-
Bosnie-Herzégovine	-	22.10.94/SUC	-	-	22.10.94/SUC	-	-	-	-	-	-
Chypre	17.05.80	28.06.88	12.10.01	-	28.06.88/AD	10.06.95	15.10.01	14.10.94	15.10.01	-	-
Croatie	-	12.06.92/SUC	-	-	12.06.92/SUC	10.06.95	12.04.02	14.10.94	-	-	-
Communauté européenne	17.05.80	07.10.83/AP	12.11.99	30.03.83	30.06.84/AP	10.06.95	12.11.99	-	-	-	-
Égypte	-	18.05.83/AD	-	16.02.83	08.07.83	10.06.95	11.02.00	-	-	01.10.96	-
Espagne	17.05.80	06.06.84	17.02.99	03.04.82	22.12.87	10.06.95	23.12.98	14.10.94	-	01.10.96	-
France	17.05.80	13.07.82/AP	16.04.01	03.04.82	02.09.86/AP	10.06.95	16.04.01	-	-	-	-
Grèce	17.05.80	26.01.87	10.03.03	03.04.82	26.01.87	10.06.95	-	14.10.94	-	01.10.96	-
Israël	17.05.80	21.02.91	-	03.04.82	28.10.87	10.06.95	-	14.10.94	-	-	-
Italie	17.05.80	04.07.85	07.09.99	03.04.82	04.07.85	10.06.95	07.09.99	14.10.94	-	01.10.96	-
Liban	17.05.80	27.12.94	-	-	27.12.94/AD	-	-	-	-	-	-
Libye	17.05.80	06.06.89/AP	-	-	06.06.89/AD	10.06.95	-	-	-	01.10.96	-
Malte	17.05.80	02.03.89	28.10.99	03.04.82	11.01.88	10.06.95	28.10.99	14.10.94	-	01.10.96	28.10.99
Maroc	17.05.80	09.02.87	02.10.96	02.04.83	22.06.90	10.06.95	-	-	01.07.99	20.03.97	01.07.99
Monaco	17.05.80	12.01.83	26.11.96	03.04.82	29.05.89	10.06.95	03.06.97	14.10.94	-	01.10.96	-
Serbie & Monténégro	-	16.07.2002	-	-	16.07.2002	-	-	-	-	-	-
Slovénie	-	16.09.93/AD	08.01.03	-	16.09.93/AD	-	08.01.03	10.10.95	-	-	-
Syrie	-	01.12.93/AD	-	-	11.09.92/AD	-	10.10.03	20.09.95	-	-	-
Tunisie	17.05.80	29.10.81	01.06.98	03.04.82	26.05.83	10.06.95	01.06.98	14.10.94	01.06.98	01.10.96	01.06.98
Turquie	-	21.02.83/AD	18.05.02	-	06.11.86/AD	10.06.95	18.09.02	-	-	01.10.96	03.04.04

Adhésion = AD

Approbation = AP

Succession = SUC

1/ Convention pour la protection de la mer Méditerranée contre la pollution

Adoption (Barcelone): le 16 février 1976  
Entrée en vigueur\*: le 12 février 1978  
Statut : Signataires : 15, Parties : 22

Amendements de 1995 (Convention sur la protection du milieu marin et du littoral de la Méditerranée)

Adoption (Barcelone) : le 10 juin 1995  
Entrée en vigueur\* : le 9 juillet 2004  
Statut : Parties aux amendements : 16

2/ Protocole relatif à la prévention de la pollution de la mer Méditerranée contre les opérations d'immersion effectuées par les navires et les aéronefs (Protocole "immersions")

Adoption (Barcelone): le 16 février 1976  
Entrée en vigueur\*: le 12 février 1978  
Statut : Signataires : 15, Parties : 22

Amendements de 1995 (Protocole relatif à la prévention et à l'élimination de la pollution de la mer Méditerranée par les opérations d'immersion effectuées par les navires et aéronefs ou d'incinération en mer)

Adoption (Barcelone) : le 10 juin 1995  
Entrée en vigueur\* : pas encore  
Statut : Parties aux amendements : 14

3/ Protocole relatif à la coopération en matière de lutte contre la pollution de la mer Méditerranée par les hydrocarbures et autres substances nuisibles en cas de situation critique (Protocole "situations critiques")

Adoption (Barcelone): le 16 février 1976  
Entrée en vigueur\*: le 12 février 1978  
Statut : Signataires : 15, Parties : 22

4/ Protocole relatif à la coopération en matière de prévention de la pollution par les navires et, en cas de situation critique, de lutte contre la pollution de la mer Méditerranée (Protocole "prévention et situations critiques")

Adoption (Malte): le 25 janvier 2002  
Entrée en vigueur\*: le 17 mars 2004, en remplacement du Protocole "situation critique" de 1976, conformément à l'article 25 (2)  
Statut : Signataires : 16, Parties : 7

5/ Protocole relatif à la protection de la mer Méditerranée contre la pollution d'origine tellurique (Protocole "tellurique")

Adoption (Athènes): le 17 mai 1980  
Entrée en vigueur\*: le 17 juin 1983  
Statut : Signataires : 22, Parties : 22

Amendements de 1996 (Protocole relatif à la protection de la mer Méditerranée contre la pollution provenant de sources et activités situées à terre)

Adoption (Syracuse) : le 7 mars 1996  
Entrée en vigueur\* : pas encore  
Statut : Parties aux amendements : 13

6/ Protocole relatif aux aires spécialement protégées de la Méditerranée (Protocole "ASP")

Adoption (Genève): le 3 avril 1982  
Entrée en vigueur\*: le 23 mars 1986  
Statut : Signataires : 11, Parties : 22

7/ Protocole relatif aux aires spécialement protégées et à la diversité biologique en Méditerranée (Protocole "ASP & biodiversité")

Adoption (Barcelone): le 10 juin 1995  
Entrée en vigueur\*: le 12 décembre 1999, en remplacement du Protocole ASP de 1980, conformément à l'article 32  
Statut : Signataires : 17, Parties : 14

8/ Protocole relatif à la protection de la mer Méditerranée contre la pollution résultant de l'exploration et de l'exploitation du plateau continental, du fond de la mer et de son sous-sol (Protocole "offshore")

Adoption (Madrid) le 14 octobre 1994  
Entrée en vigueur\* : pas encore  
Statut : Signataires : 11, Parties : 4

9/ Protocole relatif à la prévention de la pollution de la mer Méditerranée par les mouvements transfrontières de déchets dangereux et leur élimination (Protocole "déchets dangereux")

Adoption (Izmir) : le 1<sup>er</sup> octobre 1996  
Entrée en vigueur\* : pas encore  
Statut : Signataires : 11, Parties : 5

## ANNEXE II

**RÉUNIONS ORGANISÉES DANS LE CADRE DU PAM  
AU COURS DE L'EXERCICE BIENNAL 2004-2005**
**Partie I: Liste des réunions tenues dans le cadre du Plan d'action pour la Méditerranée de janvier 2004 à juin 2005**

<b>2004</b>	<b>Lieu</b>	<b>Réunion</b>	<b>Organisateur(s)</b>	<b>Contact</b>
17–18 janvier	Madrid, Espagne	ONG et Stratégie méditerranéenne de développement durable (SMDD)	Unité MED	A. Hoballah E. Clancy
23–24 janvier	Sophia Antipolis, France	Comité directeur de Silva Mediterranea	Unité MED	L. Dassonville
26–27 février	Tunis, Tunisie	Réunion des Directeurs des Centres d'activités régionales	Unité MED	T. Hema
4–6 mars	Izmit, Turquie	Cours de formation à l'élaboration des plans d'actions nationaux/Programme d'actions stratégiques	MED POL / FEM	A. Baric F. Abousamra
8–9 mars	Malte	Réunion d'experts techniques sur l'harmonisation de la cartographie de sensibilité (pollution marine) dans la région méditerranéenne	REMPEC	D. Domovic
10–14 mars	Nicosie, Chypre	Atelier pour les professionnels méditerranéens des médias sur la biodiversité	Unité MED	B. Kamal
18–19 mars	Koper, Slovénie	Programme d'aménagement côtier (PAC) "Slovénie" Atelier de lancement	CAR/PAP	I. Trumbic
22–23 mars	Lattaquié, Syrie	Réunion d'envoi du projet pilote sur l'IETMP	MED POL	F. Abousamra
29–30 mars	Portoroz, Slovénie	Réunion technique sur le plan d'urgence sous-régional en Adriatique	REMPEC	R. Patruno D. Domovic
Avril	Beyrouth, Liban	Programme d'aménagement côtier (PAC) (CAMP) "Liban"– Conférence de présentation finale	CAR/PAP	I. Trumbic S. Mehdi
Avril	Nicosie, Chypre	Programme d'aménagement côtier (PAC), "Chypre" Atelier de lancement	PAP/RAC	I. Trumbic
7 avril	Split, Croatie	Commission méditerranéenne du développement durable (CMDD, réunion du Comité directeur	Unité MED	A. Hoballah
7–8 mai	Rabat, Maroc	Atelier sur l'élaboration de la Stratégie méditerranéenne de développement durable (SMDD)	Unité MED	A. Hoballah M. Ibrahim
9–11 mai	Alger, Algérie	Cours de formation national sur les inspecteurs environnementaux	MED POL / OMS	G. Kamizoulis
10–14 mai	Tunis, Tunisie	Cours de formation national sur les inspecteurs environnementaux	MED POL / OMS	G. Kamizoulis
16–18 mai	Alger, Algérie	Cours de formation national sur les stations d'épuration	MED POL / OMS	G. Kamizoulis
27–29 mai	Cagliari, Italie	Forum régional des parties prenantes à la gestion intégrée des zones côtières dans la perspective d'un nouveau protocole	CAR/PAP	I. Trumbic M. Prem
14–15 mai	Tunis, Tunisie	Quatrième réunion sur le système de rapports	Unité MED	T. Hema
3–4 juin	Split, Croatie	Cours de formation à la surveillance de la pollution fluviale pour la région Adriatique	MED POL / FEM	F. Abousamra A. Baric

7–10 juin	Mersin-Iskenderun, Turquie	Cours de formation nationale sur l'utilisation d'une méthode simplifiée d'évaluation des risques et sur l'intervention d'urgence en cas d'accidents mettant en jeu des substances dangereuses et nocives dans les zones portuaires de Mersin et Iskenderun	REMPEC et autorités turques	E. Sampatakakis
16 juin	Gênes, Italie	Bureau 61	Unité MED	P. Mifsud T. Hema
17–19 juin	Gênes, Italie	9e réunion de la Commission méditerranéenne du développement durable (CMDD)	MEDU	A. Hoballah
21 juin	Athènes, Grèce	Cinquième réunion du Comité directeur interorganisations	FEM	A. Baric
21–24 juin	Damas, Syrie	Cours de formation national sur les inspections environnementales	MED POL / OMS	G. Kamizoulis
22–23 juin	Athènes, Grèce	Réunion préparatoire chargée d'examiner un document d'orientation sur un Projet FEM de grande envergure	FEM	A. Baric
8–10 juillet	Italie	1ère réunion d'experts nationaux sur la stratégie régionale pour la prévention et la lutte contre la pollution marine provenant des navires	REMPEC	R. Patruno D. Domovic J. Pace L. Khodjet El Khil
9–10 septembre	Ankara, Turquie	Cours de formation sur la formation de la pollution fluviale à l'intention d'experts turcs	MED POL / FEM	F. Abousamra A. Baric
28 septembre – 1er octobre	Istanbul, Turquie	Cours de formation national sur l'annexe I à MARPOL 73/78 pour les inspecteurs de navires	REMPEC et autorités turques	J. Pace
6–9 octobre	Mugla, Turquie	Cours de formation national sur l'exploitation et la gestion des stations d'épuration	MED POL / OMS	G. Kamizoulis
11–13 octobre	Trieste, Italie	Réunion chargée d'évaluer l'état d'avancement du nouveau Partenariat stratégique FEM pour l'ensemble de l'écosystème méditerranéen	MED POL	F.S. Civili
11–15 octobre	Malte	MEDSTAT-Environnement formation T2 sur les statistiques concernant la biodiversité	PLAN BLEU	F. Pintus
16–19 octobre	Damas, Syrie	Cours de formation national sur les inspections environnementales	MED POL / OMS	G. Kamizoulis
2–5 novembre	Cesenatico, Italie	Cours de formation sur la surveillance de l'eutrophisation	MED POL	C. Beken
8–9 novembre	Athènes, Grèce	Réunion sur le respect des obligations	Unité MED	T. Hema
24–26 novembre	Malte	Séminaire régional sur les installations de réception portuaires pour les ordures, eaux de cale et résidus huileux produits par les navires en Méditerranée	REMPEC	J. Pace L. Khodjet El Khil
25 novembre	Le Caire, Égypte	Bureau 62	Unité MED	P. Mifsud T. Hema
1–2 décembre	Damas, Syrie	Atelier de présentation finale projet CoLD LIFE de la CE	CAR/PAP	S. Carnemolla
6 décembre	Sophia Antipolis, France	Examen par les pairs pour le projet de rapport SMDD	CAR/PB	A. Hoballah G. Benoit
8–10 décembre	Monaco	1ère réunion d'experts nationaux sur la navigation de plaisance dans la région méditerranéenne	REMPEC	R. Patruno L. Khodjet El Khil

9–10 décembre	Athènes, Grèce	Réunion sur l'évaluation du PAM	Unité MED	T. Hema
12–14 décembre	Alger, Algérie	Troisième cours de formation aux techniques participatives pour le Projet PAC	CAR/PAP	Z. Skaricic
14–16 décembre	Catane, Italie	Réunion des experts désignés par les gouvernements pour examiner le processus d'élaboration et de mise en œuvre à long terme des plans d'action nationaux	MED POL / FEM	F. Abousamra A. Baric
16–17 décembre	Catane, Italie	Réunion des points focaux nationaux du CAR/TDE	CAR/TDE	S. Illuminato
21 décembre	Rome, Italie	Réunion d'experts sur le thème "gestion locale et développement durable"	CAR/PAP	I. Trumbic
<b>2005</b>				
4–5 janvier	Athènes, Grèce	Deuxième réunion du groupe de travail du groupe de travail sur le protocole GIZC	CAR/PAP	I. Trumbic
10–13 janvier	Damas, Syrie	Cours de formation national sur les inspections environnementales	MED POL- OMS	G. Kamizoulis
17–18 janvier	Rome, Italie	9 <sup>e</sup> réunion du Comité directeur de la CMDD	Unité MED	A. Hoballah
24–25 janvier	Sophia Antipolis, France	Réunion du Comité directeur sur la politique et les indicateurs dans la région méditerranéenne	CAR/PB	G. Benoit
27 janvier	Athènes, Grèce	Réunion des Directeurs de CAR	Unité MED	P. Mifsud
7–8 février	Tripoli, Liban	Lancement du projet pilote sur les détritux côtiers	MED POL	F. Abousamra
17–18 février	Paris, France	Troisième réunion du groupe de travail sur le protocole GIZC	CAR/PAP	I. Trumbic
17–18 février	Nicosie, Chypre	Atelier chargé d'examiner la mise en œuvre du Protocole et des lignes directrices sur les immersions	MED POL	F. S. Civili F. Abousamra
17–19 Mars	Split, Croatie	Atelier d'experts chargé de préparer la Stratégie GIZC en Méditerranée	CAR/PAP	I. Trumbic
Mars	Turquie	Deuxième conférence méditerranéenne sur les tortues marines	CAR/ASP	Z. Belkhir
30 mars–1er avril	Athènes, Grèce	Réunion de consultation chargée d'examiner les documents sur le traitement et la réutilisation des eaux usées	MED POL – OMS	G. Kamizoulis
31 mars	Athènes, Grèce	Réunion de consultation sur l'évaluation du PAM	Unité MED	T. Hema
31 mars – 1er avril	Athènes, Grèce	Deuxième réunion sur l'évaluation du PAM	Unité MED	P. Mifsud T. Hema
4–5 avril	Athènes, Grèce	Atelier chargé d'examiner les indicateurs de pollution marine	MED POL	F. Abousamra
5–7 avril	Rome, Italie	Atelier d'examen du rapport SMDD	Unité MED	A. Hoballah G. Benoit
7–9 avril	Malte	Atelier à l'intention des professionnels des médias sur la pollution d'origine terrestre et maritime	Unité MED	B. Kamal
11–12 avril	Athènes, Grèce	Deuxième réunion du groupe de travail sur la mise en œuvre et le respect des obligations	Unité MED	T. Hema
14–15 avril	Athènes, Grèce	Consultation sur la surveillance des sédiments	MED POL	C. Beken
18–19 avril	Athènes, Grèce	Consultation chargée d'examiner le programme MED POL-Phase IV	MED POL	F.S. Civili

21–23 avril	Malte	Deuxième réunion d'experts nationaux sur la Stratégie nationale pour la prévention et la lutte contre la pollution marine accidentelle provenant des navires	REMPEC	R. Patruno D. Domovic J. Pace
25–28 avril	Malte	7e réunion des correspondants du Centre régional méditerranéen pour l'intervention d'urgence contre la pollution marine accidentelle (REMPEC)	REMPEC	R. Patruno D. Domovic J. Pace
4 mai	Sophia Antipolis, France	Examen par les pairs du projet de rapport SMDD	CAR/PB	A. Hoballah G. Benoit
9–11 mai	Nice, France	Forum sur la politique et les indicateurs pour le développement durable dans la région méditerranéenne	CAR/PB	G. Benoit
12–15 mai	Sophia Antipolis, France	Réunion conjointe des points focaux de trois CAR	CAR/PB - CAR/TDE – CAR/PAP	G. Benoit I. Trumbic S. Illuminato A. Hoballah
24–27 mai	Barcelone, Espagne	Réunion conjointe des coordonnateurs nationaux pour le MED POL et des points focaux du CAR/PP	MED POL – CAR/PP	F.S. Civili A. Vilaplana
31 mai–3 juin	Séville, Espagne	7e réunion des points focaux nationaux pour les aires spécialement protégées	CAR/ASP	Z. Belkhir
1–5 juin	Rome, Italie	Forum sur les besoins et l'utilisation des informations	CAR/TDE	S. Illuminato
10–11 juin	Malte	Atelier régional sur l'évaluation de la gestion des zones de baignade en Méditerranée	CAR/PAP	I. Trumbic
13–14 juin	Rabat, Maroc	5e réunion sur le système de rapports dans le cadre de la Convention de Barcelone	Unité MED	T. Hema
17 juin	Athènes, Grèce	Réunion d'experts sur la responsabilité et la réparation des dommages	Unité MED	T. Hema
20–21 juin	Alger, Algérie	Signature de l'accord sous-régional Algérie-Maroc-Tunisie et première réunion des autorités opérationnelles nationales	REMPEC et autorités algériennes	R. Patruno D. Domovic
20–22 juin	Athènes, Grèce	10e réunion de la CMDD	Unité MED	A. Hoballah
21 juin	Athènes, Grèce	Signature de l'accord sur le PAC "Chypre"	CAR/PAP	I. Trumbic
24–25 juin	Oristano, Sardaigne	Atelier de consultation régional sur le Protocole GIZC	CAR/PAP	I. Trumbic
30 juin	Bruxelles, Belgique	Réunion du Bureau	Unité MED	P. Mifsud T. Hema
30 juin	Paris, France	Mécanisme de coopération sur le thème tourisme et développement durable en Méditerranée	CAR/PB	P. de Monbrison- Fouchère E. Coudert G. Benoit

**Partie II: Réunions prochaines/en cours organisées dans le cadre du Plan d'action pour la Méditerranée, juillet 2005 – décembre 2005**

3–7 juillet	Alexandrie, Égypte	Cours de formation sous-régional sur la préparation à la lutte et la lutte contre la pollution marine accidentelle pour les pays méditerranéens arabophones	REMPEC	D. Domovic	États côtiers méditerranéens arabophones	Confirmé
11–16 juillet	Barcelone, Espagne	Séminaire avancé sur la prévention de la pollution dans l'industrie laitière	CAR/PPC	A. Vilaplana	Experts régionaux	Confirmé
6 août	Sophia Antipolis, France	Réunion sur l'activité "développement rural" dans la logique de la préparation de la réunion d'experts organisée avec le CIHEAM sur la prospective et les indicateurs prévue pour le mois de novembre	CAR/PB	L. Dassonville	Consultants	Confirmé
Septembre	Koper, Slovénie	Réunion d'harmonisation à mi-parcours sur le PAC "Slovénie"	CAR/PAP	M. Prem	Experts nationaux, CAR	Provisoire
Septembre	Sophia Antipolis, France	Comité de pilotage pour la planification des activités 2007–2008 (Tourisme)	CAR/PB	E. Coudert	Experts	Provisoire
12–13 septembre	Alger, Algérie	Conférence de présentation finale du PAC "Algérie"	CAR/PAP	Z. Skaricic	Experts nationaux, parties prenantes	Provisoire
15–16 septembre	Sophia Antipolis, France	Comité de pilotage pour planifier les activités 2006–2007 (Eau)	CAR/PB	M. Blinda	Experts	Confirmé
21–24 septembre	Athènes, Grèce	Réunion des points focaux du PAM	Unité MED	P. Mifsud T. Hema	Points focaux du PAM	Confirmé
Dernière semaine de septembre	Chypre	Séminaire régional (MEDEXPOL 2005)	REMPEC	R. Patrino D. Domovic	Tous les pays	Provisoire
Octobre	Séville, Espagne	Signature de l'accord sur le PAC "Espagne"	CAR/PAP	I. Trumbic	Représentants des pays, PAP-PAM	Provisoire
Octobre	Split, Croatie	Cours de formation sur l'évaluation de la capacité d'accueil touristique	CAR/PAP	I. Trumbic	experts, représentants des pays	Provisoire
Octobre	Nicosie, Chypre	Atelier de lancement du PAC "Chypre"	CAR/PAP	I. Trumbic	Représentants des pays, PAP-PAM	Provisoire
Octobre	Paris, France	Communication sur le Rapport Environnement et Développement	CAR/PB	G. Benoit	MEDD CE	Provisoire
Octobre	Batna, Algérie	Atelier régional sur "urbanisation et mobilité."	CAR/PB	P. Miran	Représentants d'institutions dans le domaine des transports et de l'environnement	Provisoire

Octobre	Turquie	Lancement de l'IETMP en Turquie	MED POL	F. Abousamra	Experts turcs	Provisoire
4-6 octobre	Athènes, Grèce	Réunion du réseau sur la conformité et l'application effective	MED POL / OMS	G. Kamizoulis	Tous les pays	Confirmé
10-11 octobre	Athènes, Grèce	Forum multiacteurs pour la mise en œuvre des PAN/PAS	MED POL / FEM / MOI	F.S. Civili F. Abousamra	Société civile, ONG, associations industrielles des pays méditerranéens	Confirmé
10-12 octobre	Rome, Italie	Atelier régional FAO/PAP sur la lutte contre l'érosion des sols et la désertification I	CAR/PAP et FAO	I. Trumbic	Représentants de pays, experts, UNCCD, FAO	Confirmé
15-16 octobre	Istanbul, Turquie	Atelier sur les requins avec TUDAV	CAR/ASP	Daniel Cebrian		Confirmé
Novembre	Split, Croatie	Réunion d'experts chargée de proposer des activités sur la gestion des paysages côtiers en Méditerranée	CAR/PAP	M. Prem	Experts sélectionnés	Provisoire
8-11 novembre	Portoroz, Slovénie	Quatorzième réunion ordinaire des Parties contractantes	Unité MED	P. Mifsud T. Hema	Parties contractantes	Confirmé
9-10 novembre	Bari, Italie	Réunion d'experts sur la prospective et les indicateurs ("rural")	CAR/PB CIHEAM	G. Benoit	Experts	Provisoire
17-18 Novembre	Lattaquié, Syrie	Atelier final sur l'IETMP syrien	MED POL ICS/ONU DI	F. Abousamra	Industriels nationaux	Provisoire
17-18 novembre	Barcelone, Espagne	Symposium Oiseaux	CAR/ASP	Lobna Ben Nakhla		Confirmé
23-26 novembre	Rabat, Maroc	Atelier régional	CAR/PB FAO HCEF/LC D	L. Dassonville	Réseau <i>Silva Mediterranea</i>	Confirmé
Décembre	Split, Croatie	Atelier de formation régional sur la gestion durable des ressources en eau urbaines	CAR/PAP	I. Trumbic	Représentants des pays, experts	Provisoire
Décembre		Atelier sur les espèces marines invasives	CAR/ASP	Souha El Asmi		Provisoire
7-9 décembre	Athènes, Grèce	Réunion chargée d'examiner la surveillance continue MED POL	MED POL	C. Beken	Tous les pays	Provisoire

**ANNEXE III**  
**FONDS D'AFFECTATION SPÉCIALE POUR LA PROTECTION DE LA MER**  
**MÉDITERRANÉE CONTRE LA POLLUTION (ME)**  
**État des contributions arrêté au 30 juin 2005**  
**(exprimé en euros)**

PAYS	Arriérés pour 2004 et années précédentes	Ajustements	Contributions pour 2005	Versements en 2005 pour 2005 et années futures	Versements en 2005 des arriérés des années précédentes	Versements en 2005 des arriérés des années précédentes en dollars E.U.	Arriérés des années précédentes	Arriérés pour 2005 et années précédentes
Albanie	4 997	0	3 877	0	0	0	4 997	8 874
Algérie	58 163	0	58 163	0	0	0	58 163	116 326
Bosnie Herzégovine	0	0	16 619	16 619	0	0	0	0
Chypre	0	0	7 755	7 755	0	0	0	0
Croatie	0	0	53 730	53 730	0	0	0	0
Égypte	47 041	0	27 143	0	0	0	47 041	74 184
Espagne	0	0	830 337	0	0	0	0	830 337
France	0	0	2 103 262	2 103 262	0	0	0	0
Grèce	155 647	0	155 653	0	155 647	0	0	155 653
Israël	6 297	0	81 427	83 703	6 297	0	0	(2 276)
Italie	0	1/	1 737 670	1 737 670	0	0	0	0
Liban	6 720	0	3 877	0	0	0	6 720	10 597
Libye	267 262	0	109 124	37 838	0	0	267 262	338 548
Malte	3 877	0	3 877	0	3 877	0	0	3 877
Maroc	59 916	0	15 511	0	0	0	59 916	75 427
Monaco	0	0	3 877	3 877	0	0	0	0
Serbie et Monténégro	18 000	0	18 000	0	0	0	18 000	36 000
Slovénie	0	0	37 113	37 113	0	0	0	0
République arabe syrienne	(428)	0	15 511	0	0	0	(428)	15 083
Tunisie	11 632	0	11 632	0	11 632	0	0	11 632
Turquie	0	0	124 634	0	0	0	0	124 634
Union européenne	0	0	138 483	138 483	0	0	0	0
<b>T o t a l</b>	<b>639 125</b>	<b>0</b>	<b>5 557 275</b>	<b>4 220 050</b>	<b>177 453</b>	<b>0</b>	<b>461 672</b>	<b>1 798 896</b>

**Contributions additionnelles (à titre d'information)**

Commission européenne	0	0	598 569	598 569	0	0	0	0
Pays hôte*	103 866	0	440 000	307 692	0	0	103 866	236 174
Fonds environ. PNUF	0	2/	22 000	22 000	0	0	0	0
<b>T o t a l</b>	<b>742 991</b>	<b>0</b>	<b>6 617 844</b>	<b>5 148 311</b>	<b>177 453</b>	<b>0</b>	<b>565 537</b>	<b>2 035 071</b>

N.B. Les montants entre parenthèses sont des trop perçus portés au crédit des Gouvernements

1/ Un montant de 195 215 euros a été alloué à diverses activités du PAM sur les instructions du Gouvernement de l'Italie

2/ Règlement interfonds: ME Trust Fund CP/4040-02-61(16)